

2015/2016

Le temps des défis



Rapport d'activités des services de l'Etat en Val-de-Marne

EDITO



Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux,

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter au titre de l'année 2015-2016 diffère sensiblement de celui de l'année dernière. Alors que le Val-de-Marne voyait se dessiner des perspectives prometteuses, notre horizon s'est obscurci avec des attentas horribles qui ont endeillé notre pays, notre région et notre département. Notre liberté d'expression, notre liberté de mouvement, notre liberté de conscience, l'essence même de notre République, nos valeurs ont été attaquées à plusieurs reprises, dans les locaux de Charlie Hebdo, à l'Hyper Casher de la Porte de Vincennes, au Stade de France, sur les terrasses des cafés parisiens, au Bataclan, et plus récemment à Nice et à Saint-Etienne du Rouvray.

Ces événements dramatiques ont placé les questions de sécurité au cœur de toutes les préoccupations. Les services de l'Etat, l'armée, la police nationale, les sapeurs-pompiers, les secouristes et toutes les institutions chargées de protéger nos concitoyens, de prévenir les agressions et de lutter contre le terrorisme, se sont mobilisés pour assurer la sécurité. Notre société toute entière s'est mobilisée pour défendre la République et notre idéal démocratique et citoyen.

Face aux défis du terrorisme et du radicalisme violent, nous avons concentré notre action sur ce qui nous unit et nous rend plus fort : notre corps social, notre lien social et la mixité sociale, qui doivent être les priorités absolues de l'action quotidienne des services de l'Etat, des institutions publiques et des collectivités territoriales.

L'égalité des chances est devenue l'enjeu primordial: celui de l'accès à l'emploi, celui de l'accès au logement, celui de l'accès aux soins et à la santé publique, celui de la politique de la ville. Parce qu'il est la condition d'intégration dans la société, cet enjeu requiert toutes les énergies disponibles au service de la cohésion sociale.

La naissance de la Métropole et des Etablissements Publics Territoriaux constitue un levier et un potentiel de développement nouveau pour les prochaines années. Les grands projets de transports dans le cadre du Grand Paris Express permettront une plus grande fluidité pour une meilleure mixité sociale, comme pour le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Que les agents de l'Etat, qui ont déployé, cette année plus que jamais, leur compétence et leur professionnalisme, et ont fait preuve d'un remarquable dévouement soient remerciés pour leur engagement au service de nos concitoyens. Je salue le courage des policiers, des gendarmes, des militaires et des civils qui ont porté secours aux victimes des attentats, parfois au péril de leur vie. Je salue également nos concitoyens blessés dans les attentats et je rends hommage à la mémoire des victimes du Val-de-Marne. Ce rapport leur est dédié. Il illustre tous les efforts qui sont faits pour que leur souvenir ne soit pas oublié, pour que notre société soit encore plus forte et pour que notre République sorte consolidée des épreuves qu'elle traverse.

Les services de l'Etat poursuivront leurs efforts, aux côtés de ceux du Conseil départemental, des communes et de tous les acteurs économiques et sociaux du Val-de-Marne, pour assurer la sécurité, l'égalité des chances et le bien-être de nos concitoyens. L'enjeu est de taille, mais il n'y a pas de volonté qui ne surmonte les obstacles.

Thierry Leleu
Préfet du Val-de-Marne

Sommaire

La République

LA LUTTE CONTRE LE RADICALISME VIOLENT	1
L'état d'urgence et le respect des libertés publiques	1
La protection des édifices religieux et des sites symboliques ou emblématiques	1
Les mesures exceptionnelles	1
La sécurisation des sites	2
La sécurité de l'aéroport d'Orly	2
La prévention de la radicalisation	3
L'évaluation et le suivi des personnes radicalisées	4
Les dispositifs de prévention et d'accompagnement des familles	4
Les dispositifs de prévention à l'école	4
LA RÉAFFIRMATION DES VALEURS	6
La mobilisation pour les valeurs de la République	6
Le devoir de mémoire	7
Le Comité départemental du centenaire (CDC) dans le Val-de-Marne	7
Commémoration du Centenaire de la bataille de Verdun	7
Mémoire et citoyenneté	7
Droits des femmes et égalité femme-homme	8
Le dispositif «téléphone grave danger».....	8
La culture de l'égalité.....	8
La lutte contre le racisme et la xénophobie	9
Le service civique	9
Le réseau « vivre ensemble en République »	10
LE VAL-DE-MARNE, TERRE D'ACCUEIL	11
L'accueil des demandeurs d'asile et l'intégration des étrangers	11
La demande migratoire	11
La réforme de l'asile	11
L'accueil des mineurs non-accompagnés	11

Le citoyen

L'ÉGALITÉ DES CHANCES	12
La politique de la ville	12
Les quartiers prioritaires de la ville	12
Le renouvellement d'un partenariat entre l'Etat et le Conseil départemental contre la pauvreté.....	13
L'école, la culture et le sport comme vecteurs d'égalité	14
L'école	14
Les politiques culturelles	14
Les politiques sportives	15
Le handicap	16
L'égalité d'accès aux services publics	16
LE DROIT À LA SÛRETÉ	18
La lutte contre la délinquance et la criminalité	18
La prévention de la délinquance	18
La lutte contre la délinquance	19
La lutte contre les trafics illégaux	20
La sécurité routière	21
Le bilan de l'année 2015	21
La mobilisation des services pour la prévention	21
Les contrôles routiers	21
La sécurité civile	22
La prévention du risque inondation	22
La sécurité des tunnels	23
La sécurité dans les écoles	23
L'opération « les gestes qui sauvent »	23
LE DROIT À LA SANTÉ	24
La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé	24
L'adaptation de l'offre de soins aux nouveaux besoins	25
LE DROIT AU LOGEMENT	26
L'offre de logements	26
La mobilisation du foncier de l'État en faveur de la production de logements	26
La production de logements locatifs sociaux et les dispositifs incitatifs prévus par la loi SRU	27

La rénovation urbaine	27
La clôture du Programme national pour la rénovation urbaine	27
Le Nouveau programme national de renouvellement urbain	28
Les dispositifs en faveur de la réhabilitation de l’habitat dégradé et de lutte contre l’habitat indigne ..	28
Les Opérations programmées d’amélioration de l’habitat	28
Les Projets d’intérêt général	29
L’habitat indigne	29
Le droit au logement opposable.....	30
Le parcours résidentiel des personnes en difficulté	30
L’hébergement d’urgence : une demande croissante	30
Une demande en hausse pour accéder à une structure d’insertion	30
La prévention des expulsions locatives	31
Le schéma départemental d’accueil des gens du voyage	32

Les territoires

LES ENJEUX DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS	33
L’avancement du Grand Paris Express	33
Ligne 15 Sud	33
Ligne 15 Est	34
Ligne 14 sud	34
Les permis de construire des gares et des sites de maintenance du Grand Paris Express en 2015	34
Les opérations de transports en commun	35
Les infrastructures routières	36
Les infrastructures de transport fluvial	37
Le développement de la plateforme aéroportuaire d’Orly	38
DÉVELOPPER L’EMPLOI ET L’ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	39
Favoriser la croissance économique	39
Des entreprises	39
Des établissements d’enseignement supérieur et de recherche	39
Des agences nationales	40
Offrir de nouvelles perspectives aux demandeurs d’emploi	41
Evolution de la demande d’emploi	41
Les dispositifs d’aide à l’emploi engagés par le gouvernement	41
Les contrats aidés	42
Les bassins économiques emploi-formation	43

RELEVER LES DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	44
Préserver la richesse naturelle et patrimoniale du Val-de-Marne	44
Préserver les espaces naturels	44
Préserver le patrimoine architectural	44
Veiller à la qualité de la vie des habitants	45
L'air	45
Le bruit	46
L'eau	46
Les sites et sols pollués	47
La COP21 comme accélérateur de la transition énergétique	47
La transition énergétique dans le logement existant	47
Les candidatures aux appels à projets dans le Val-de-Marne	47
Les villes de demain – Les « ÉcoCités »	49
Annexe – Abréviations	50



La République

LA LUTTE CONTRE LE RADICALISME VIOLENT

L'ÉTAT D'URGENCE ET LE RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES

L'année 2015 ressort comme une année singulière, marquée par des événements tragiques d'un degré de violence rarement atteint. Après avoir subi des attaques ciblant spécifiquement ses militaires et ses citoyens de confession juive, la République

Les interventions des policiers de la sécurité de proximité (DTSP) du Val-de-Marne lors des attentats.

• Vendredi 9 janvier 2015, alors que, depuis deux jours, la France subit des attaques terroristes et vit dans la crainte de leur répétition, des coups de feu retentissent, peu après 15h, au sein du magasin Hypercacher de la porte de Vincennes.

L'ensemble des équipages disponibles de la Direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP) du Val-de-Marne convergent aussitôt vers le site de l'attaque et participent, en lien avec leurs homologues parisiens, à la mise en place d'un très large périmètre de sécurité, destiné tant à protéger le public extérieur au magasin qu'à éviter la fuite du preneur d'otages et à prévenir tout risque de surattentat.

Les personnels engagés sont dirigés depuis la salle d'information et de commandement (SIC) de la DTSP du Val-de-Marne, qui s'occupe en parallèle du traitement de l'ensemble des « appels 17 » passés depuis le site de l'attaque.

De nombreux témoignages sont ainsi pris en compte, et cela en temps réel, par les opérateurs de la SIC, et exploités de façon à éclairer la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) et l'unité Recherche, assistance, intervention et dissuasion (RAID), qui permettront la libération de la grande majorité des otages. Parmi ces témoignages, sont notamment recueillis ceux des otages réfugiés dans le sous-sol du magasin, ceux du public ayant assisté à l'assaut depuis l'extérieur, ou encore ceux des proches des otages ayant eux-mêmes reçu des appels à l'aide de ces derniers.



Intervention de la DTSP

a été frappée par des actes indiscriminés de « tuerie de masse ». Les Val-de-Marnais ont été touchés par ces événements, le 9 janvier au magasin Hypercacher de la porte de Vincennes, le 19 avril à Villejuif, le 13 novembre à Saint-Denis et à Paris, ainsi que le 14 juillet à Nice, où des Val-de-Marnais ont été visés, blessés, tués.

Le déclenchement de l'état d'urgence – le 14 novembre 2015 – a notamment confié aux policiers de la DTSP et aux services de la préfecture la responsabilité, lorsqu'elles s'avéraient nécessaires, d'assignations à résidence et des perquisitions administratives.

• Dimanche 19 avril 2015, à Villejuif, alors qu'ils interviennent sur un feu de véhicule, des sapeurs-pompiers requièrent l'aide des services de police de la DTSP du Val-de-Marne : ils viennent de découvrir, à l'intérieur du véhicule, une jeune femme grièvement blessée par balle.

Mme Aurélie Châtelain décède de ses blessures, pour lesquelles est mis en examen Sid Ahmed Ghlam. Celui-ci aurait eu pour projet de déclencher une fusillade dans un ou plusieurs édifices de culte catholique, et aurait à cette fin effectué des repérages, notamment, dans les églises Saint-Cyr-Sainte-Julitte et Sainte-Thérèse de Villejuif.

• Vendredi 13 novembre 2015, après que des explosions ont été entendues au Stade de France, à Saint-Denis, et alors que, à Paris, des fusillades sont en cours dans les 10ème et 11ème arrondissements, les équipages spécialisés du Val-de-Marne et ceux de plusieurs circonscriptions du département sont envoyés en renfort.

Les effectifs de la BAC-nuit du Val-de-Marne arrivent parmi les premiers devant la salle de spectacle du Bataclan ; armés de fusils à pompe, ils ouvrent le feu sur les assaillants, et essuient en retour des tirs d'armes automatiques. Tenant leur position, ils établissent un périmètre de sécurité, puis sont relayés par le personnel de la BRI.

De nombreux autres policiers du Val-de-Marne montrent, ce soir-là, un comportement exemplaire, notamment dans le secours qu'ils apportent aux blessés ; certains recevront, en reconnaissance de leur action, les félicitations du Ministre de l'Intérieur.

Par ailleurs, après les attentats de janvier 2015 et à la demande des élus et des représentants syndicaux de la profession, le Ministre de l'Intérieur a décidé d'allouer aux policiers municipaux une dotation de 4 000 revolvers appartenant à l'Etat. Un décret du 29 avril 2015 autorise ainsi les agents de police municipale à utiliser à titre expérimental des revolvers chambrés pour le calibre 357 Magnum (avec des munitions de calibre 38 Spécial exclusivement). Au 31 juillet 2016, les polices municipales de 17 communes val-de-marnaises sont autorisées à détenir des armes de catégorie B.

LA PROTECTION DES ÉDIFICES RELIGIEUX ET DES SITES SYMBOLIQUES / EMBLÉMATIQUES

Les mesures exceptionnelles

Outre l'opération Sentinelle, qui est du ressort de l'armée, un vaste dispositif de sécurisation des sites les plus sensibles du Val-de-Marne est piloté par l'état-major de la DTSP. Depuis janvier 2015, des patrouilles de police assurent ainsi la surveillance des lieux culturels et de certains établissements accueillant du public, en coordination avec les effectifs militaires de l'opération Sentinelle. Font notamment l'objet de ce dispositif de surveillance mixte : des synagogues, églises chrétiennes et mosquées, de nombreux établissements scolaires, des centres commerciaux, ou encore de grands édifices publics de l'Etat.

Une attention toute particulière est portée à la protection des lycées, collèges et écoles primaires, qui se manifeste par la création de secteurs dits « de sécurisation renforcée » et par l'affectation, pour chaque circonscription, d'un équipage de police chargé, au quotidien, de leur sécurisation.



La République

LA LUTTE CONTRE LE RADICALISME VIOLENT

La sécurisation des sites

Le soutien exceptionnel du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a permis de renforcer la vidéo-protection des édifices religieux et des sites symboliques ou emblématiques. Ainsi 22 projets ont été financés en 2015 sur l'ensemble du département, pour un montant total de 214 k€ (141 k€ pour les projets de sécurisation et 73 k€ pour les dispositifs de vidéoprotection).

A ce jour pour l'année 2016, le montant des subventions demandées, et dont les dossiers ont été instruits par le ministère, s'élève à un total de 208 k€ (115 k€ pour la vidéo-protection, et 92 k€ pour la sécurisation).

Par ailleurs, les référents de sûreté ont apporté une réelle valeur ajoutée à la protection dite « passive » des lieux notamment en matière :

- d'installation d'équipements de vidéo-protection ;
- de renforcement du contrôle des accès, par des dispositifs tels que des portails ou des clôtures ;
- etc.

A noter également que dans le contexte actuel, des conseils spécifiques de sécurité et de sûreté ont été donnés aux représentants des différents cultes.

Au-delà des contrôles réguliers opérés sur les établissements industriels à risque (dits « SEVESO »), un plan d'action visant à renforcer la sûreté de ces établissements contre les actes de malveillance a été engagé par le Gouvernement, à la suite de l'attentat du 26 juin 2015 à Saint-Quentin-Fallavier (Isère), et des incendies d'origine criminelle survenus sur deux cuves d'hydrocarbures du site pétrochimique de Berre-l'Étang le 14 juillet 2015.

Dans ce contexte, en Val-de-Marne, des contrôles de la direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP) avaient déjà été effectués dès le mois de juillet 2015. Des inspections conjointes entre la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) et la DTSP, réalisées au second semestre 2015, ont permis de contrôler la mise en oeuvre par les exploitants concernés des mesures applicables en matière de sûreté.

Des surveillances policières spécifiques sont aussi opérées.

Une autre démarche de prévention spécifique a été mise en place à destination des établissements hospitaliers. Le 20 juillet 2015 a ainsi été signé le protocole d'accord départemental relatif à la prévention des violences en milieu hospitalier. Ce protocole, qui découle d'une réflexion nationale engagée par l'Etat, vise à renforcer la collaboration déjà mise en oeuvre entre les établissements hospitaliers, la DTSP du Val-de-Marne, la Sous-direction de la Police judiciaire du Val-de-Marne, l'Agence régionale de santé (ARS) et le Parquet de Créteil. Ceci, par :

- la désignation de référents locaux ;
- l'élaboration d'un diagnostic partagé permettant d'identifier les points de vulnérabilité et de formaliser les mesures à prendre ;
- la recherche de solutions adaptées aux situations spécifiquement rencontrées dans chaque établissement.

La sécurité de l'aéroport d'Orly

La généralisation des contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen et les contrôles ciblés réalisés sur les vols intérieurs à cet espace sont conduits par la Direction de la Police aux frontières (DPAF). Cette activité s'est intensifiée, ce qui se manifeste par une mise en oeuvre accrue des procédures relatives aux personnes inscrites au Fichier des personnes recherchées (FPR), et notamment par un nombre élevé de notifications de refus d'entrée sur le territoire en 2015.

Par ailleurs, les compagnies aériennes françaises et étrangères au départ de la Tunisie (depuis août 2015), du Mali (depuis décembre 2015) et du Sénégal (depuis janvier 2016), sont soumises à des mesures de sûreté supplémentaires. La bonne exécution de celles-ci est contrôlée par la Gendarmerie des transports aériens (GTA).

L'opération Sentinelle dans le Val-de-Marne



L'agent de liaison de Sentinelle et le major responsable de la SIC de la DTSP du Val-de-Marne.

Mise en place à la suite des attentats de janvier 2015, l'opération Sentinelle déploie 10 000 soldats sur l'ensemble du territoire national dont un nombre variant entre 750 et 1 150 dans le Val-de-Marne. Ce déploiement se déroule, dans le Val-de-Marne, avec les forces de police comme avec les citoyens, sans aucune difficulté.

Une étroite coordination s'est ainsi progressivement mise en place entre les militaires du dispositif Sentinelle et les policiers de la DTSP. L'affectation d'officiers de liaison et la tenue de réunions hebdomadaires avec le lieutenant-colonel en charge de l'opération ont permis à l'armée de bénéficier d'une solide connaissance du terrain de la DTSP. Cette proximité a notamment abouti

à un découpage très opérationnel des zones d'action des militaires, fondé sur le découpage des circonscriptions de police.

La population val-de-marnaise a, de son côté, réservé un accueil chaleureux aux forces armées. La communauté juive montre notamment, depuis les premières heures de l'opération, un attachement marqué aux soldats de garde devant ses lieux de culte, ses établissements scolaires et culturels.

Ces surveillances ont été étendues en fonction des menaces, à certaines mosquées, suite à plusieurs actes anti-musulmans, ainsi qu'à certaines églises chrétiennes, après les événements d'avril 2015 à Villejuif.



La République

LA LUTTE CONTRE LE RADICALISME VIOLENT

Depuis les attentats de janvier 2015, plusieurs volets du dispositif opérationnel d'alerte ont été renforcés sur l'aéroport d'Orly :

- dispositif Vigipirate aux abords de l'aérogare ;
- patrouilles de surveillance : périmètre, aéronefs, installations aéroportuaires ;
- contrôle d'accès et de l'inspection, filtrage des personnels et véhicules ;
- utilisation des chiens de détection d'explosifs ;
- mise en place de contrôles coordonnés entre la PAF, la GTA et les Douanes ;
- intensification de la recherche de renseignements, notamment de signaux faibles de radicalisation.

L'ensemble des services se sont mobilisés pour préparer, après une large concertation, un schéma d'intervention cohérent et adaptable aux multiples situations de crise



Intervention d'un chien de détection d'explosifs

de grande ampleur. Fondé sur des principes structurants solides, et prenant en compte les compétences spécifiques des différents acteurs, ce schéma est conçu pour faire face aux événements les plus graves.



Forces de l'ordre

Témoignage de M. Franck Méreyde, directeur de l'aéroport de Paris-Orly

« Les événements tragiques qui ont touché notre pays et des sites de transport en Belgique ces derniers mois se sont accompagnés du déploiement de mesures sans précédent sur Orly. La grande confiance établie avec les services de l'Etat et leur très bonne compréhension des opportunités et des contraintes liées à la plateforme aéroportuaire d'Orly ont permis de faire évoluer le dispositif très rapidement, parfois dans l'heure, en recherchant conjointement la solution la plus efficace et en conservant à tout moment la maîtrise de



M. Franck Méreyde, Directeur de l'aéroport Paris-Orly

la situation, sans blocage incontrôlé du site. La confiance et la motivation communes à assurer un niveau élevé de sûreté qui soit adapté aux menaces qui nous entourent, sous l'égide du Préfet du Val-de-Marne et en lien étroit avec la Police aux frontières, la Gendarmerie du transport aérien et les Douanes, associent dans un esprit très constructif les partenaires économiques pour anticiper et construire les meilleures solutions de jour comme de nuit, sept jours sur sept ».

Par ailleurs, dans le cadre des visites officielles en France la DPAF a assuré, avec la GTA et la Douane, 163 services au Pavillon d'Honneur et assuré l'accueil de plus de 3 000 personnalités au « Salon 500 » ou sur des vols réguliers. Cette activité en hausse reflète en particulier l'organisation, en décembre 2015, de la COP 21 en France, à l'occasion de laquelle onze autorités ont été accueillies à Orly.

Enfin, les forces de l'ordre luttent contre l'utilisation de lasers et de drones en périphérie de l'aéroport. Le phénomène d'illumination des avions de ligne par des lasers, à l'atterrissage ou au décollage, est en 2015 en baisse. Les différents services de police limitrophes de l'aéroport ont été sensibilisés à ce phénomène.

Plusieurs signalements de suspicion de survol de drone (6 en 2015, 2 depuis le début de l'année 2016), effectués par des pilotes de ligne en approche de l'aéroport (généralement à plus de 1 000 mètres de hauteur et plusieurs kilomètres du seuil de piste), ont donné lieu à l'intervention de la GTA. L'action de surveillance des unités, et notamment celle de la brigade d'Athis-Mons, a ainsi permis d'interpeller le télépilote d'un drone qui faisait illégalement voler son engin à proximité immédiate

de l'aéroport d'Orly. L'engin a été, après décision de justice, saisi et détruit.

LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

L'action des services de l'Etat dans le Val-de-Marne s'est, sur ce point, organisée autour de trois axes principaux d'intervention :

- le suivi policier des personnes ayant été identifiées comme effectivement radicalisées, qui relève essentiellement des services spécialisés ;
- la prévention – à proprement parler – en lien avec les collectivités territoriales (notamment le Conseil départemental), les instances en charge de la prévention et les associations. Il s'agit à cet échelon de suivre les publics jeunes susceptibles de se radicaliser, d'apporter une aide à leurs familles et, le cas échéant, de mettre en oeuvre des processus de prévention de la radicalisation voire, dans certains cas, de « déradicalisation » ;



La République

LA LUTTE CONTRE LE RADICALISME VIOLENT

- l'ouverture à la société civile, sous forme d'échanges d'informations destinées à repérer tout signal de radicalisation, même faible, afin que soient mises en place le plus tôt possible les mesures de prévention adéquates.

L'évaluation et le suivi des personnes radicalisées

Dans la plupart des cas, les signalements de personnes susceptibles d'être radicalisées proviennent soit des services de police, des unités de gendarmerie ou d'administrations partenaires, voir de parents et de proches, et par le biais du numéro vert (0 800 005 696). Le cabinet de la préfecture qui centralise les informations transmet les éléments aux directions du renseignement qui procèdent à l'évaluation.

Les cas avérés de radicalisation sont alors traités par ces directions en liaison avec le cabinet de la préfecture.

Certaines situations nécessitent la saisine du Parquet du juge des enfants,...

Les dispositifs de prévention et d'accompagnement des familles

En lien notamment avec le Conseil départemental du Val-de-Marne, et en plus des dispositifs qui ont été mis en place pour les professionnels intervenant auprès des jeunes, des structures associatives offrent un accompagnement aux familles :

- 33 dossiers ont été confiés à l'association « SOFI-ADFI 94 » ;
- 9 dossiers ont été confiés au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) ;
- 63 dossiers ont été transmis à la

Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du Conseil départemental du Val-de-Marne, s'agissant de personnes mineures ;

- 3 dossiers ont fait l'objet d'une saisine, par les services de la Préfecture, de l'équipe mobile du Centre de prévention des dérives sectaires liées à l'Islam (CPDSI).

12 projets de prévention en direction des jeunes et des familles ont par ailleurs été financés au titre du FIPD, pour un montant total de 116 k€ :

- le Conseil départemental a porté deux projets, concernant les mineurs en dérive et la formation d'acteurs de terrain ;
- les associations « CIDFF » et « SOFI-ADFI 94 » se sont engagées dans l'accompagnement des familles et ont reçu, à cette fin, des financements ;
- plusieurs autres structures associatives ont bénéficié de financements pour réaliser des interventions juridiques, des débats pour la promotion de la citoyenneté (association « APCEJ »), ou des actions de sensibilisation au risque de cyber endoctrinement (association « Olympio » – celle-ci a dispensé 15 journées d'animation sur le thème « Sous-emprise, le cyber-endoctrinement » auprès de cinq collèges, trois lycées et un centre social du département) ;
- des actions ont été menées en partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), afin de former les professionnels au contact des jeunes (association CEAFS) ;
- des collectivités locales ont conduit des projets visant à prévenir les processus d'embrigadement sur les réseaux sociaux (notamment «

Maison des jeunes – Louis Lepage », l'office municipal de Maisons-Alfort, et la ville de Saint-Maur-des-Fossés) ;

- l'association « Masquarade » a conduit, à Créteil, une action en lien avec les services de l'Education nationale pour prévenir le phénomène de radicalisation chez les collégiens et lycéens de seconde et de troisième, par la mise en place d'espaces scénarisés de médiation et de groupes de parole.
- l'association « Amitié judéo-musulmane de France » a mené une action de sensibilisation auprès des jeunes (rencontres, tour de l'Amitié et portes ouvertes mosquées et synagogues) pour lutter contre les préjugés et l'intolérance, promouvoir les valeurs de respect et celles de la République.

Les dispositifs de prévention à l'école

La prévention et la lutte contre la radicalisation sont également conduites par le personnel des établissements scolaires. Les assistantes sociales, grâce à leurs compétences spécifiques, y participent activement selon les modalités suivantes :

- envoi d'éléments à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) et de signalements au Procureur de la République ;
- réalisation d'évaluations à la demande de la CRIP ; suivi des élèves et familles concernés ;
- participation aux cellules de suivi départemental de prévention de la radicalisation: toutes les situations d'élèves mineurs et majeurs signalées font l'objet d'une observation et d'une vigilance appropriée par le service social ;



La République

LA LUTTE CONTRE LE RADICALISME VIOLENT

- après les attentats, certaines assistantes sociales ont de plus assuré l'accompagnement des élèves et des personnels éducatifs particulièrement touchés, dans le cadre de cellules d'écoute ou au moyen d'un soutien individuel ;
- en février 2016 a été organisée une formation animée par une intervenante de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires.

La mise en oeuvre du Plan national de lutte contre la radicalisation par la Protection judiciaire de la jeunesse

A titre d'exemple, la Direction territoriale pour la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) a décliné et mis en oeuvre à l'échelon du territoire le plan national de lutte contre la radicalisation au sein de ses établissements et services. Ce plan, interne à la PJJ, a ainsi créé la Mission nationale de veille et d'information (MNVI), dispositif constitué d'une chargée de mission rattachée au cabinet de la directrice de la PJJ et d'un réseau de 70 référents laïcité - citoyenneté en directions territoriales et en directions interrégionales.

Parmi leurs missions, les référents laïcité - citoyenneté ont en charge de développer et de coordonner sur leur territoire des actions de prévention, de promotion de la citoyenneté et des valeurs républicaines en direction du public jeune.

Parmi les actions initiées sur le Val-de-Marne, a été mené avec des mineurs un travail de sensibilisation à l'histoire de l'esclavage avec la visite de sites mémoriaux. Ce fût l'occasion d'aborder les questions de racisme, de discriminations, et des parcours migratoires. Deux structures du département ont fait découvrir aux mineurs la citoyenneté dans sa dimension européenne, à travers l'histoire de la construction de l'Europe et la découverte de ses institutions.

Des professionnels sont aussi formés, comme par exemple l'ensemble des familles d'accueil qui ont bénéficié de l'intervention d'un sociologue sur la question des croyances et des pratiques religieuses chez les adolescents.

De plus, dans le cadre de sa mission de prévention à l'attention du public plus large adolescent, la DTPJJ a fait l'acquisition de la dernière version de l'« exposition 13-18, questions de justice ».

Cet outil pédagogique a pour objectifs, à partir de panneaux commentés par des

professionnels, d'amener les adolescents à mieux repérer les acteurs sociaux et institutionnels, de comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire, et de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs.

En 2015, ce support a été actualisé et la dernière version fait une place plus importante au principe de laïcité, aborde la question de l'accès aux médias, à internet et aux réseaux sociaux. L'acquisition de cette nouvelle exposition a permis par exemple sur la fin d'année 2015 à 200 collégiens de Villeneuve-Saint-Georges ainsi qu'à une quinzaine de jeunes d'Arcueil suivis par la Prévention spécialisée de bénéficier de son animation.

Pour le premier semestre 2016, plus de 800 élèves des collèges et lycées du Val-de-Marne auront également assisté à cette action de sensibilisation et de prévention, et près de 80 professionnels (PJJ et Prévention spécialisée confondues) auront été formés à l'animation de cet outil.



La République

LA RÉAFFIRMATION DES VALEURS

L A MOBILISATION POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Les questions liées au respect du principe de laïcité sont particulièrement traitées par les services de l'Etat, compte tenu notamment de l'importance prise par ce thème dans l'opinion et le débat public.

Un véritable travail de transmission des valeurs républicaines est effectué, tant par le biais de l'éducation des plus jeunes qu'au travers de formations ou, pour ce qui concerne la laïcité, au moyen d'un dialogue permanent des services de l'Etat avec les différents cultes.

La Ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a présenté, le 22 janvier 2015, onze mesures issues de la « grande mobilisation » de l'école pour les valeurs de la République. Une charte de la laïcité, qui a fait l'objet d'une présentation en réunion de parents d'élèves, est ainsi désormais affichée dans toutes les écoles ; elle est aussi annexée aux règlements intérieurs de celles-ci. Afin d'accompagner le personnel éducatif, un livret sur la laïcité a également été diffusé par le ministère. Il offre des repères et des pistes pour aider à

mettre en oeuvre le principe de laïcité dans les établissements, et ce dans l'ensemble des temps de la vie scolaire.

Le socle des valeurs républicaines est transmis aux élèves au travers de l'enseignement moral et civique, qui se substitue aux programmes d'éducation civique. Véritable lieu de débat, cet enseignement a pour but de permettre à chaque élève de développer son sens moral et son esprit critique, et de le préparer à l'exercice de la citoyenneté.

Outre les services de l'Éducation nationale, de nombreux acteurs du Val-de-Marne se sont mobilisés, en 2015, autour des valeurs de la République. Un plan d'action départemental a été élaboré par les services de l'Etat, en concertation avec les fédérations d'éducation populaire et de nombreuses associations, et avec la participation du Conseil départemental, de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et du Parquet. Cette initiative, sans équivalent en France, permet d'obtenir le financement par l'Etat de formations de professionnels et de bénévoles, et leur mobilisation par les maires des communes du département.

Ce plan départemental pilote un soutien local aux mesures nationales présentées lors du Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015. Prenant la forme de cycles de deux jours, le plan national de formation permet aux professionnels de « première ligne »

d'être mieux qualifiés et d'être accompagnés dans leur application, au quotidien, du principe de laïcité.

A la demande du Ministre de l'Intérieur, deux instances locales de dialogue avec les représentants du culte musulman ont été organisées, en mai 2015 et janvier 2016. Elles ont permis en premier lieu d'assurer un approvisionnement en carcasses d'ovins pour la fête de l'Aïd-El-Adha, respectant à la fois le rite et les dispositions de santé publique, contrôlées par la Direction départementale de protection des populations (DDPP). Des discussions ont aussi porté sur la création de carrés musulmans dans des cimetières du Val-de-Marne. D'autres encore, ont permis d'échanger au sujet de la formation des imams, et de la représentation d'imams val-de-marnais dans les instances nationales du culte musulman.

A l'issue de ces discussions, il a aussi été



Visite de Mme Najat Vallaud Belkacem, Ministre de l'Éducation nationale à l'école Louis Pasteur de Fresnes - février 2016 - Lancement de « l'année de la Marseillaise »

Trois journées de mobilisation autour des valeurs de la République dans les écoles, les collèges et les lycées

« Mille fenêtres sur la laïcité et la liberté » : le 9 décembre 2015

Le concours vidéo « Mille fenêtres sur la laïcité et la liberté » proposait aux élèves de tous niveaux de réaliser une courte vidéo scénarisant un travail sur le thème de la liberté et/ou de la laïcité. La grande qualité et la diversité des créations témoignent de la richesse des échanges et de l'intérêt de l'ensemble de la communauté scolaire pour les valeurs de laïcité et de liberté. L'école élémentaire Les Joncs Marins du Perreux-sur-Marne et le lycée Langevin-Wallon de Champigny-sur-Marne ont obtenu le premier prix académique dans leur catégorie respective.



« Mille voix pour l'égalité des êtres humains » : le 21 mars 2016

Le 21 mars, journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, était la deuxième journée académique de mobilisation autour des valeurs de la République, dédiée à l'égalité. À cette occasion, l'Académie a organisé pour les écoles, collèges et lycées, une action de sensibilisation à l'idée de l'égalité de tous. Les élèves étaient invités à réaliser une production visuelle pour illustrer ou expliciter la notion de « l'égalité dignité ». Parmi les trois lauréats du prix du jury et du prix du public se trouvait l'école élémentaire Polangis de Joinville-le-Pont.

« Journée de la fraternité » : le 9 mai 2016

Troisième journée académique de mobilisation autour des valeurs de la République, cette journée était dédiée à la fraternité. À cette occasion, l'académie a proposé à tous les collèges et lycées de mener une réflexion sur la relation entre le sport et la fraternité, en s'appuyant sur la figure du marathonnien val-de-marnais Alain Mimoun qui a remporté la médaille d'or aux Jeux olympiques de Melbourne en 1956. Les classes devaient produire une phrase exprimant leur vision de la relation entre les valeurs du sport et la fraternité, phrases qui devaient trouver leur place sur un mur d'expression du site internet de l'Académie.



La République

LA RÉAFFIRMATION DES VALEURS

décidé que serait constitué un comité mixte régional regroupant des membres de la communauté musulmane, afin de promouvoir un contre-discours solide et cohérent en opposition à la propagande fondamentaliste, et de fournir ainsi des outils adaptés aux imams contre les phénomènes de radicalisation.

Commémoration du Centenaire de la bataille de Verdun

Dimanche 29 mai 2016, la France commémorait le centenaire de la bataille de Verdun. Le Président de la République et

de Verdun et sur les lieux de mémoire de Douaumont.

Accompagnés de leurs professeurs et d'un représentant de l'Union départementale des associations de combattants et de victimes de guerre du Val-de-Marne (UDAC), dont le grand-père est mort au champ de bataille, ces collégiens ont pu prendre conscience de la vie des soldats.

LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Le devoir de mémoire participe, au même titre que le débat sur la citoyenneté, à porter l'ancrage et la défense des valeurs de la République. Cette année a été marquée par la commémoration du centenaire de la grande guerre.

Le Comité départemental du centenaire (CDC) dans le Val-de-Marne

Le CDC, présidé par le sous-préfet de Nogent-sur-Marne, réunit ses membres, dont les maires du département, les représentants du monde combattant et des associations patriotiques du Val-de-Marne, afin d'identifier des projets commémoratifs innovants et structurants pour le territoire.

Les dossiers étudiés peuvent être labellisés « centenaire » suite à une proposition du CDC, et certains seront soutenus par le comité de subvention de la Mission du centenaire Première Guerre Mondiale. Ainsi entre 2013 et 2014, 18 dossiers avaient été labellisés et 12 avaient reçu des subventions. Entre 2015 et 2016, 13 dossiers ont été labellisés et 3 se sont vus octroyer une subvention. De nouveaux projets sont attendus pour les années 2017 et 2018, en prévision de la commémoration de la dernière année de la guerre et de la paix retrouvée.



Centenaire de Verdun

la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne se sont ainsi retrouvés à la nécropole nationale de Fleury-devant-Douaumont, cinquante ans après la cérémonie présidée par le Général de Gaulle. Dans le Val-de-Marne, des cérémonies de commémoration ont été organisées par les maires de 8 communes du département : Joinville-le-Pont, Saint-Mandé, Chennevières-sur-Marne, l'Haÿ-les-Roses, Villejuif, Fresnes, ainsi que Charenton-le-Pont et Saint-Maurice.

Cette commémoration entre Charenton-le-Pont et Saint-Maurice s'est tenue en présence du Préfet au sein de l'ancien Hôpital national de Saint-Maurice, symbole du travail de réparation des dommages corporels, de rééducation des patients et d'appareillage des mutilés de la Grande Guerre.

L'Education nationale a également permis à de jeunes val-de-marnais de commémorer la bataille de Verdun. Ainsi, quarante-trois élèves du collège Blaise Cendrars de Boissy-Saint-Léger ont participé à un voyage en avril 2016 au mémorial

Mémoire et citoyenneté

Chaque année, l'UDAC permet à près de 900 élèves de vingt collèges du Val-de-Marne de se rendre sur des lieux de mémoire. Au-delà du centenaire, l'Education nationale a organisé cette année des événements qui ont permis à de nombreux élèves de réfléchir aux notions de mémoire et de citoyenneté.

À l'occasion de la journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité, des cérémonies commémoratives ont été organisées dans des écoles et établissements scolaires. Le « comité pour la mémoire des enfants déportés parce que nés juifs » et les représentants de l'Education nationale se sont recueillis devant les plaques commémoratives placées dans six écoles de Fontenay-sous-

Bois, en mémoire des élèves disparus. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont participé à ces cérémonies.

La dixième édition de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions a été célébrée le 10 mai 2016. Des élèves de la classe de CE1

de l'école élémentaire « Les joncs marins » au Perreux-sur-Marne ont participé, ce jour-là, à la cérémonie officielle qui s'est déroulée au jardin du Luxembourg, en présence du Président de la République, du Président du Sénat, de la Ministre des Outre-mer, de la Ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la Présidente du



Cérémonie commémorative



La République

LA RÉAFFIRMATION DES VALEURS

« comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage » et du révérend Jesse Jackson. Cette classe a remporté le premier prix de la catégorie « écoles élémentaires » du concours national « La flamme de l'égalité » avec sa vidéo intitulée « C'est quoi la Liberté ? ». Sur fond d'œuvres plastiques réalisées par les élèves, ceux-ci y lisent des extraits de discours ou d'écrits de personnalités qui ont marqué l'histoire de la traite, de l'esclavage et son abolition, telles qu'Abraham Lincoln ou Martin Luther King.

Le « concours national de la résistance et de la déportation », à destination des élèves de 3^{ème} et de lycée, a pour but de perpétuer la mémoire de la résistance et de la déportation afin que chacun puisse s'en inspirer et en tirer des leçons civiques. Le thème 2016 s'intitulait « Résister par l'art et la littérature ». Treize établissements ont participé à cette édition : quatre lycées et neuf collèges. Deux des cinquante-et-une productions primées ont fait l'objet d'un envoi au jury national. La remise des prix a eu lieu le 14 juin 2016 à la Préfecture, en présence du Conseil départemental, de « l'office national des anciens combattants et victimes de guerre » et de la directrice académique. Au-delà du travail de mémoire et d'histoire, les élèves ont mené une réflexion profonde sur les valeurs de la République, par leur engagement et leur investissement dans ce concours.

DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ FEMME-HOMME

La lutte contre le sexisme est aujourd'hui fermement ancrée dans le projet républicain. Les politiques qui visent à la rendre systématique participent d'un double objectif :

- assurer la promotion des droits des femmes, et avec eux, la prévention et la lutte contre les violences sexistes ;
- instaurer l'égalité professionnelle et la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces objectifs sont conduits avec les collectivités territoriales, les entreprises, le secteur associatif et l'ensemble des services de l'Etat.

En tant qu'association spécialisée « Tremplin 94 – SOS Femmes », affiliée à la Fédération nationale solidarité femmes, porte dans le Val-de-Marne plusieurs dispositifs du plan national visant à renforcer l'accueil et la protection des femmes victimes de violences au sein du couple. En 2015, elle a reçu 0,2 M€ de subvention de l'Etat, lui permettant notamment d'accueillir 934 nouvelles victimes de violences au sein du couple (augmentation de 64 % en 3 ans) et de sensibiliser ou former 387 professionnels du Val-de-Marne aux violences au sein du couple.

Le dispositif « téléphone grave danger »

L'association joue aussi un rôle clé dans la mise en oeuvre de ce dispositif, qui a été généralisé sur le territoire national par la Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La décision d'attribution pour une durée de 6 mois renouvelable du dispositif de télé-protection aux femmes victimes de violence, dont la situation de très grave danger a été signalée et vérifiée par l'association « Tremplin 94 - SOS Femmes », relève de la compétence du Procureur de la République.

Il s'agit d'un téléphone portable disposant d'une touche préprogrammée, permettant à la victime de joindre, en cas de danger, une

plateforme d'assistance accessible 7j/7 et 24h/24, chargée d'évaluer le danger et de diligenter immédiatement les secours. Il apporte une protection renforcée pour les femmes victimes de violences conjugales du Val-de-Marne.

Le coût des terminaux supplémentaires et du travail d'évaluation et d'accompagnement réalisé par l'association « Tremplin 94 - SOS Femmes » est pris en charge par l'Etat (FIPD) et les collectivités territoriales, dont le Conseil départemental.

A noter aussi que depuis 2014, les professionnels du Val-de-Marne sont formés aux violences spécifiques faites aux femmes étrangères et immigrées, en particulier les mariages forcés et les mutilations sexuelles féminines. En 2015, une quarantaine d'acteurs de réseaux locaux de lutte contre les violences faites aux femmes ont bénéficié de cette formation faisant intervenir les associations «ADRIC», «GAMS», « La Cimade » et « Voix de Femmes ». Cette action se poursuit en 2016.

La culture de l'égalité

Au regard de la culture de l'égalité, et particulièrement de l'égalité professionnelle, l'action de l'Etat s'est portée sur la création d'entreprises par des femmes. Le Fonds de garantie pour la création ou la reprise d'entreprise à l'initiative des femmes (FGIF) a permis une mobilisation de près de 77 000 euros de garantie d'Etat pour les créatrices du Val-de-Marne en 2015, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2014. Celle-ci a été accompagnée par la tenue d'actions d'information destinées aux femmes sur la création d'entreprises entre 2015 et 2016 à Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine, en partenariat avec de nombreuses associations.

Cette dynamique s'oriente notamment en direction de femmes immigrées issues des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ainsi le 8 mars 2015, le Préfet du Val-de-Marne s'est rendu dans les locaux de l'association « Atout Majeur », où une table ronde fût l'occasion de mettre



Signature du dispositif «téléphone grave danger» juillet 2015



La République

LA RÉAFFIRMATION DES VALEURS

en exergue le travail réalisé pour lever les freins à leur insertion sociale et professionnelle, afin de les faire accéder durablement au marché du travail. De même, en mars 2016 le film « Nos mères, nos daronnes » réalisé par Bouchera Azzouz a fait l'objet d'une présentation et d'un débat en Préfecture, en présence de femmes de quartiers du Val-de-Marne.

Enfin, le Val-de-Marne s'est distingué par l'organisation des « 72h pour la mixité professionnelle », proposant, dans plusieurs villes du département, des débats, des ateliers, des expositions, des pièces de théâtre, mais aussi des sessions de recrutement ou des visites d'entreprises. Cette action a touché près de 600 personnes d'un public jeune et varié, et a été récompensée par le « Trophée national APEC de l'égalité femmes-hommes ».



LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA XÉNOPHOBIE

Le Président de la République a fait de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme une grande cause nationale, marquant ainsi la volonté des plus hautes autorités de l'Etat de mobiliser la République autour de cette question essentielle pour la démocratie et la cohésion nationale.

Le 17 avril 2015, c'est à Créteil, ville du « vivre-ensemble », que M. Manuel Valls,

Premier Ministre, a choisi de présenter le Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2015-2017, accompagné de six membres du gouvernement et du délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Le plan

s'articule autour de 4 axes d'intervention :

- une mobilisation nationale contre le racisme et l'antisémitisme
- sanctionner chaque acte raciste ou antisémite et soutenir les victimes
- protéger les utilisateurs d'internet de la propagation de la haine
- former des citoyens par la transmission, l'éducation et la culture

LE SERVICE CIVIQUE

Suivant la volonté du Président de la République, le service civique est devenu universel à compter du 1er juin 2015. Les services de l'Etat se sont fortement mobilisés pour accroître le nombre de jeunes volontaires, ainsi que le nombre de missions leur étant proposées.

En 2015, 402 jeunes ont été accueillis en service civique, et 184 missions de niveau départemental ont été agréées. Pour l'année 2016, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) dénombre 264 jeunes entrés en mission au 31 juillet, et 369 missions agréées. De plus, 34 structures ont été reçues lors de permanences hebdomadaires pour présenter leurs projets.

Les services de l'Etat, les sapeurs-pompiers ou les grandes fédérations d'éduca-



tion populaires accueillent de nombreux volontaires. A titre d'exemple, la Préfecture et les Sous-préfectures du Val-de-Marne proposent des missions pour 35 jeunes en service civique.

Des missions spécifiques complémen-

Le Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA)

C'est dans le cadre du plan national que le Préfet a installé le Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA) du Val-de-Marne le 17 décembre 2015, en présence de M. Gilles Clavreul, délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Le comité d'orientation du CORA est composé de l'association départementale des maires, des services de l'Etat, du délégué départemental du Défenseur des droits, du Pôle emploi et de la CAF, des communautés religieuses, des fédérations d'éducation populaire, des associations antiracistes, des chambres consulaires, des bailleurs sociaux, du bâtonnier de l'ordre des avocats, des missions locales, de l'UPEC et d'organismes de formation professionnelle. Le comité s'organise en quatre groupes techniques en charge des problématiques liées au sport, à la santé, aux entreprises et à la culture.

Le CORA s'articule en trois cercles :

- le comité opérationnel du CORA est chargé de conseiller le Préfet pour les orientations stratégiques et le pilotage d'ensemble de l'action ;
- le comité plénier du CORA est un lieu d'échanges d'informations et de débats. Les participants représentent toutes les diversités institutionnelles, associatives et religieuses du Val-de-Marne ;
- le réseau d'acteurs de terrain fédéré sous l'appellation « vivre ensemble en République

dans le Val-de-Marne » est l'outil technique ou le « sherpa » du CORA ; il doit préparer ses travaux et veiller au suivi des actions.

Les fédérations d'éducation populaire, les services du Conseil départemental, les services de la Justice et de l'Education nationale, l'ARS et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), la CAF, l'association anti-sectaire « SO-FI-ADFI 94 » font partie à la fois du CORA et de « vivre ensemble en République ».

Le CORA s'est réuni à nouveau le 7 juillet 2016 sur le thème de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans le sport.

Les associations sportives du Val-de-Marne ont été invitées à partager leurs témoignages concernant les interférences communautaires ou religieuses qu'elles ont pu observer dans la pratique du sport.

Ces échanges permettent de porter une réflexion commune quant aux solutions à apporter. Ainsi, pour Karim, éducateur de « double dutch » à Orly, « Il faut laisser la place au sport mais prendre le temps d'échanger avec les jeunes. Un événement national peut ruiner le travail quotidien des petites associations sportives », constatant la vigueur avec laquelle les théories du complot avaient pu se répandre à l'issue des attentats. « Il faut faire preuve de pédagogie et prendre le temps de déconstruire les récits » analyse-t-il en conclusion.



La République

LA RÉAFFIRMATION DES VALEURS

taires, notamment en faveur des jeunes en décrochage scolaire, devraient être proposées à la rentrée scolaire 2016/2017, en coopération avec les districts de la mission de lutte contre le décrochage scolaire de l'Éducation nationale.

Des forums d'information et de témoignage des jeunes ont été organisés notamment au District de football pour

sensibiliser les associations, les comités départementaux sportifs, les établissements médico-sociaux et les collectivités locales à l'opportunité que représente ce dispositif pour les jeunes.

LE RÉSEAU VIVRE ENSEMBLE EN RÉPUBLIQUE

Ambitieux et pragmatique, le réseau « Vivre ensemble en République » est un outil technique qui initie, finance et développe des actions pour le renforcement des valeurs républicaines. Il vise, en particulier, à promouvoir la laïcité, la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ainsi que la prévention de la radicalisation islamiste. Il est porté par toute entité volontaire : fédérations d'éducation populaire, communes, administrations, associations, etc.

Une réunion trimestrielle du réseau est organisée par la DDCS afin de dresser les bilans des actions et d'envisager de nouvelles collaborations.

Un numéro vert et une plateforme numérique pour l'ensemble du réseau ont été mis en place. Cette plateforme numérique, créée par l'association « les Francas » et régulièrement alimentée, permet d'accéder à de nombreuses informations pratiques, notamment au sujet des différents événements organisés dans le cadre du réseau. Chacun peut y accéder, sur internet, à l'adresse suivante : <https://www.mindmeister.com/653138985/vivre-ensemble-en-republique>

Témoignage de Mme Cherpillod – Présidente de la SOFI-ADFI 94



La DDCS a établi un partenariat réussi avec l'association « SOFI-ADFI 94 », spécialisée dans la prévention citoyenne du risque sectaire et dans le soutien aux familles. Ce partenariat donne à l'association l'opportunité d'instaurer des relations utiles avec d'autres acteurs de terrain ; elle est ainsi incluse dans le réseau « vivre ensemble en République » et dans le Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Grâce aux subventions de l'Etat, l'association a notamment créé une exposition itinérante et pérenne, « Pourquoi dire non aux sectes ? », et a organisé plusieurs formations auprès des professionnels intervenant aux côtés des jeunes.

L'association a également conduit une campagne de lutte contre la désinformation par les théories du complot, intitulée « On vous manipule : les théories du complot ».

Une conférence-débat s'est tenue dans les locaux de l'Hôpital Albert Chenevier, à Créteil, le vendredi 25 mars 2016. 34 jeunes volontaires en service civique de l'association « Banlieue sans frontière en action (BSFA) » y ont participé, ainsi que des délégués du Préfet du Val-de-Marne et des responsables de la DDCS.

La prévention contre les théories du complot est d'autant plus utile que ces théories ont, cette année, régulièrement fait « la une », à l'occasion notamment des attaques terroristes contre « Charlie Hebdo » ou le Bataclan. Il a ainsi été expliqué aux jeunes présents combien sur internet, et notamment sur les réseaux sociaux et les blogs, il était facile de faire circuler des rumeurs et fausses informations, et comment il était possible pour eux de vérifier la fiabilité des informations présentées.



Témoignage de Thierry MERCIER - Président du District de football



« Depuis 2012, le District s'est engagé dans l'accueil de volontaires au sein des clubs affiliés, contribuant à la dynamisation de l'accueil des féminines et à une meilleure structuration des associations. 30 jeunes ont été accueillis en 2015.

Aujourd'hui, devant le succès de l'intégration de ces jeunes et face à la demande croissante des clubs, un nouvel agrément permet de recevoir 50 jeunes, chaque année, jusqu'en 2018. L'agrément départemental du District lui permet de sélectionner, de former et d'accompagner, progressivement, de plus en plus de jeunes en service civique. Au total sur la période 2012 à 2018, 250 volontaires auront été recrutés et cela aura représenté une aide de l'Etat de plus de 1,5 M€.

C'est une intermédiation exemplaire entre le District et les clubs, car elle permet de préparer ces jeunes à exercer des fonctions de bénévoles au sein des clubs du Val-de-Marne, voire, pour ceux qui sont en charge de fonctions de développement, d'envisager un avenir professionnel dans les métiers du sport. Le dispositif du service civique, tel qu'il est valorisé par le District, représente une aide très significative de l'Etat, mise au service de la politique de développement du football dans le département. »



La République

LE VAL-DE-MARNE, TERRE D'ACCUEIL

L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ET L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS

L'asile a connu d'importantes évolutions au cours de l'année 2015, qui a été marquée à la fois par la demande migratoire et par la réforme de l'asile portée par la loi du 29 juillet 2015.

La demande migratoire

Dans le Val-de-Marne, les demandeurs d'asile proviennent principalement du sous-continent indien et d'Afrique subsaharienne. Bangladesh, Pakistan, Guinée Conakry, Sri Lanka et Congo Kinshasa représentent à eux seuls près de 50 % de la demande. Nombreux sont ceux aussi qui proviennent d'Afghanistan, du Soudan et d'Erythrée.

Par ailleurs, les populations à qui le statut de réfugié a déjà été conféré, principalement irakiennes et syriennes, transitent par le centre de Créteil géré par France terre d'asile (FTDA).

La participation des collectivités territoriales à l'accueil

A l'initiative du Ministre de l'Intérieur, M. Bernard Cazeneuve, une réunion d'information à laquelle les maires de France étaient conviés s'est tenue en septembre 2015 au ministère, afin d'organiser l'accueil des réfugiés dans les meilleures conditions.

Dans le Val-de-Marne, nombreux sont les élus qui ont fait honneur à la tradition d'accueil du Département et qui se sont mobilisés. L'implication des collectivités territoriales et du monde associatif a ainsi permis l'ouverture de nombreuses nouvelles structures :

- l'ex-gendarmerie de Fontenay gérée par l'Association « Aurore » avec une capacité de 70 places, grâce à la mise disposition gratuite des locaux par le Conseil départemental ;
- l'ex-gendarmerie de Chevilly-Larue gérée par la « Croix Rouge Française » avec 70 places ;
- une partie des locaux du centre d'hébergement d'urgence d'Ivry Massena gérée par « Aurore » avec 150 places ;
- la résidence « La Sablière » gérée par « Aurore » à Ivry-sur-Seine avec 110 places ;

La réforme de l'asile

La Loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile prévoit la création de 34 guichets uniques de demandeurs d'asile (GUDA) sur le territoire national, dont un par département de la Région Ile-de-France.

Les principes directeurs de ces guichets uniques sont :

- d'assurer une implantation géographique unique pour les activités d'enregistrement ;
- de créer des synergies métier, avec par exemple l'automatisation des saisies et la mutualisation des compétences ;
- de simplifier le parcours du demandeur d'asile, notamment en offrant la réalisation du parcours en un seul et unique passage.

Pour le Val-de-Marne, l'association FTDA a été retenue pour gérer la plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA). Ce partenaire est chargé de remplir le formulaire de demande d'asile de manière dématérialisée, puis un agenda partagé sur une interface web permet de donner un rendez-vous à 3 jours au guichet unique à tous les demandeurs d'asile.

Le demandeur d'asile est reçu par un agent

- le Foyer de travailleurs migrants (FTM) de Thiais et Chevilly-Larue avec une capacité d'accueil, pendant quelques mois, de 50 places ;
- le centre « Aurore » à Fontenay-sous-Bois avec 70 places ;
- des chambres d'hôtels gérées par la « Croix-Rouge » proposant jusqu'à 150 places.

Ces places ont été utilisées en particulier à l'occasion des opérations d'évacuation des campements parisiens. Depuis le début de ces opérations en juillet 2015, plus de 1 000 migrants y ont été placés.

Au-delà de ces nouvelles structures existent des Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), l'Hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile (HUDA), et le Centre provisoire d'hébergement dédié aux réfugiés statutaires (CPH), qui proposent respectivement 458, 279 et 100 places dans le Val-de-Marne.

L'année 2015 a été marquée par les campagnes d'extension du parc CADA et CPH menées par le Ministère de l'Intérieur, qui sont poursuivies en 2016. 54 places en CADA ont été créées et 33 places supplémentaires sont prévues, tandis que 29 places de CPH devraient également être aménagées.

de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) pour un entretien personnalisé afin de déterminer sa vulnérabilité. L'OFII est chargé de trouver un hébergement « directif » au niveau national en CADA ou HUDA, puis d'ouvrir les droits à la Nouvelle allocation d'attente (ADA).

Au 31 mai 2016, et depuis son ouverture le 2 novembre 2015, 2016 demandeurs ont été reçus au GUDA.

L'ACCUEIL DES MINEURS NON- ACCOMPAGNÉS

L'accueil des mineurs non-accompagnés, c'est-à-dire des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille, est une compétence du Conseil départemental. Le législateur a donné pouvoir au Ministre de la Justice pour fixer chaque année les objectifs de répartition proportionnée par département des mineurs non-accompagnés, par une clé de répartition propre à chaque département. Par décision du 1er juillet 2016, la clé a été fixée à 1,90 pour les accueils de mineurs non-accompagnés à la charge du Val-de-Marne.

Les services de l'Etat interviennent aux côtés du Conseil départemental, dans le cadre notamment de dépôts de demandes d'asile par des mineurs étrangers.

Une demande d'asile ne peut être déposée que par une personne majeure, les mineurs non-accompagnés doivent être représentés par un « administrateur ad hoc ». La désignation de celui-ci doit être demandée au Procureur de la République.

Pour l'ensemble du Département du Val-de-Marne, 25 mineurs ont ainsi déposé leur demande d'asile en 2015, et 11 entre janvier et mai 2016, auprès de la Direction de l'immigration et de l'intégration (DII) de la Préfecture du Val-de-Marne. Ils sont pris en charge par le centre FTDA de Créteil, où un évaluateur se charge des demandes des mineurs dans le département.



Le citoyen

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

L A POLITIQUE DE LA VILLE

Les quartiers prioritaires de la ville

La politique de la ville est caractérisée par une démarche intégrée alliant les dimensions sociale, urbaine et économique. Elle est un élément majeur de consolidation du tissu social et de la promotion des valeurs de la République.

Les contrats de ville définissent les quartiers prioritaires de la ville. Ils permettent ainsi la mobilisation prioritaire des moyens de droit commun et octroient des crédits spécifiques de la politique de la ville.

2015 a été la première année d'application des contrats de ville de nouvelle génération. La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a en effet simplifié et resserré la géographie de la politique de la ville à partir du critère d'un indicateur unique : un revenu annuel par foyer inférieur à 12 800 € en Ile-de-France.

Un décret du 30 décembre 2014 a arrêté la liste des nouveaux quartiers prioritaires et leur périmètre.

23 communes du Val-de-Marne et 42 quartiers relèvent désormais de la politique de la ville contre 28 communes et 79 quartiers auparavant. La population concernée est passée quant à elle de 310 077 à 141 980 habitants afin de concentrer l'effort de solidarité vers les citoyens les plus en difficulté.

En 2015, les crédits de la politique de la ville se sont élevés à 5,8 M€ dont 0,3 M€ ont été fléchés pour financer des projets relatifs à la citoyenneté à la suite du comité interministériel pour l'égalité des chances et la citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015.

Sur l'ensemble de l'exercice, 624 projets ont été financés, avec des parts significatives du budget dédiées à la thématique de l'éducation (38 %), du lien social (21 %), et de l'emploi (12 %).

Pour 2016, l'enveloppe de 5,5 M€ se répartit avec respectivement 41 %, 20 % et 11 % pour l'éducation, le lien social et l'emploi.

Le volet éducatif, axe principal de la politique de la ville, fait l'objet d'un pilotage stratégique associant la Rectrice, les services de l'Education Nationale, la Caisse d'allocations familiales, les communes, sous forme de programme de réussite éducative (PRE).

14 communes disposent d'un PRE, dont l'objectif est d'assurer un suivi individualisé aux enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité, ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement. Ce suivi mobilise de nombreux professionnels tels qu'enseignants, éducateurs, mais aussi des médecins et psychologues.

A la suite d'évaluations de plusieurs PRE en 2015 par le service de contrôle financier du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), un effort de meilleure gouvernance des PRE a été engagé.

Deux exemples d'adultes relais dans le Val-de-Marne

L'association « Femmes relais médiatrices interculturelles »

L'association « Femmes relais médiatrices interculturelles » de Champigny-sur-Marne, bénéficie de 3 postes adultes relais depuis 2001.

L'association reçoit les habitants du quartier du Bois l'Abbé pour les aider dans leurs démarches et les orienter vers les institutions ; elle soutient les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, notamment avec l'organisation de cafés des parents et d'ateliers de savoirs socio-linguistiques dans les écoles. En travaillant sur les thématiques de la citoyenneté, de la cohésion sociale, et de la parentalité, l'association a réussi à obtenir la confiance des habitants.

L'association siège également dans diverses instances, notamment au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et elle participe aux projets menés dans le cadre de la Zone de sécurité prioritaire (ZSP) depuis 2013.

Les postes d'adultes relais ont ainsi permis à l'association de se développer et de créer un réseau.

Actuellement, elle compte 6 salariés dont 3 adultes relais et 2 autres postes aidés.

Le service de médiation de la ville de Bonneuil-sur-Marne

Le témoignage de M. Mahmoud Menaa, adjoint au service médiation de la ville de Bonneuil-sur-Marne.

Comment définiriez-vous les missions de l'adulte relais ?

« Le médiateur adulte-relais fait partie intégrante du service sécurité tranquillité publique de la ville de Bonneuil-sur-Marne au même titre que les autres médiateurs. Il est au centre du long travail partenarial mené dans le cadre de la lutte contre la délinquance.

L'adulte-relais opère ses missions à des horaires décalés, allant jusqu'à minuit et le week-end, permettant par conséquent de garantir la continuité du service public sur le territoire. Il s'agit de missions d'accueil, d'orientation et d'information, en particulier pour les populations fragilisées et isolées très présentes sur la ville. Les interventions portent sur les droits sociaux, l'accès aux soins, les relations avec les institutions, les conflits intrafamiliaux ou de voisinage.

Sa présence remarquable par les habitants permet à chaque instant de ses maraudes, de réduire le sentiment d'insécurité. Après la malheureuse période des attentats, le médiateur a occupé une place importante notamment dans la mise en place de dispositifs dans le cadre du plan Vigipirate. »

Fassociation
Femmes relais
médiatrices interculturelles

Femmes relais, Atout Majeur

Quelles sont les portes de sortie après

avoir occupé un poste adulte relais ?

« Le centre communal d'action sociale peut se féliciter du devenir de quatre de ces médiateurs qui ont occupé des postes d'adultes-relais. Tous sont maintenant embauchés par la ville sur des postes pérennes. En effet, la ville de Bonneuil a souhaité construire un réel projet d'avenir professionnel pour ces adulte-relais et a toujours cherché l'évolution professionnelle de ces personnes ».

Comment s'effectue le suivi de l'activité des adultes relais ?

« Il a été mis en place un suivi régulier et efficace de l'activité des adultes-relais avec la création de plusieurs outils : feuille de route, fiche de suivi, logiciel statistique ».



Le citoyen

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

L'Education nationale a vu son rôle renforcé afin de mieux coordonner l'action des PRE avec l'ensemble des politiques éducatives de droit commun (Réseau d'éducation prioritaire/REP).

La loi du 21 février 2014 a prévu des conseils citoyens chargés de contribuer aux contrats de ville.

Les conseils sont paritaires, composés d'habitants, d'acteurs locaux ou de représentants associatifs.

Dans le Val-de-Marne, la plupart des communes se sont engagées dans le processus de constitution des conseils citoyens. A ce jour, sur les 42 quartiers prioritaires que compte le Val-de-Marne, 19 conseils citoyens ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral, et 21 ont été installés. Une enveloppe dédiée permet dès 2016 de financer la formation des animateurs et des membres de ces conseils citoyens, l'ingénierie ainsi que les projets portés via le Fonds de participation des habitants.

Le Val-de-Marne est aussi doté de 55 postes « adultes relais ». Soutenus par l'Etat à hauteur de 90 % du SMIC, ces postes permettent aux personnes de plus de 30 ans, sans emploi ou titulaires d'un contrat aidé et habitant dans les quartiers prioritaires, d'être recrutées par des associations ou des collectivités pour effectuer des missions de médiation.

Le renouvellement d'un partenariat entre l'Etat et le Conseil départemental dans la lutte contre la pauvreté

A la suite des conclusions de la conférence nationale relative à la pauvreté, le Gouvernement a adopté le 21 janvier 2013 un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, visant à réduire les inégalités, accompagner vers l'insertion et coordonner l'action sociale. Certaines de ces mesures impliquent une

mise en oeuvre locale dans le Val-de-Marne en commun par l'Etat et le Conseil départemental.

L'expérimentation « accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance »

Dans le cadre du plan Pauvreté, le Val-de-Marne a été désigné comme l'un des sept territoires d'expérimentation. Celle-ci s'appuie sur l'action intitulée « Rassembler des outils pour l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes dans le département » portée conjointement par le Conseil départemental et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

L'expérimentation a pour objectif de mieux accompagner l'entrée dans l'âge adulte des jeunes sortant des dispositifs de protection, en recherchant davantage de synergies entre les dispositifs existants et de nouveaux outils d'accompagnement. Dans le Val-de-Marne, le travail s'est plus particulièrement orienté vers le parrainage,



Accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance

le lien avec les missions locales et les bailleurs sociaux pour l'autonomie par le logement.

Ce travail a préparé la Loi relative à la protection de l'enfance, adoptée le 1er mars 2016 par l'Assemblée nationale, texte qui consacre un renforcement de l'accompagnement des jeunes majeurs.

Expérimentations du « Point Conseil Budget » (PCB)

Ce dispositif expérimental s'inscrit dans le cadre du plan pauvreté mis en place au plan national concernant l'inclusion bancaire et la lutte contre le surendettement. L'expérimentation au titre de l'année 2016 concerne 4 régions dont l'Ile de France. Le réseau de points conseils budget est destiné à accompagner, dans une démarche volontaire, les publics qui font face à des difficultés financières.

L'expérimentation est portée par des structures existantes, structures sociales, généralistes et spécialistes, qui sont dotées d'outils communs et appelées à travailler ensemble, et comprend deux niveaux.

Le premier, intitulé PCB1, assure auprès des personnes accueillies une mission de conseil et d'information.

Le second niveau PCB2 correspond à l'intervention auprès de l'ensemble des créanciers concernés, afin de rééquilibrer la situation budgétaire de la personne ayant des dettes multiples et dont la situation requiert une expertise juridique et financière. Au plan local, un travail de coordination associant la DDCS, les services déconcentrés de la DGFIP et la Banque de France a été engagé, en liaison avec les 2 structures associatives «Nouvelles Voies» et «CRESUS» qui ont été désignées pour l'expérimentation dans le Val-de-Marne. A ce jour, le niveau 1 est en place. Y sont d'ores et déjà associés les centres sociaux de Cachan, Créteil, Villeneuve Saint Georges, Vitry sur Seine, le centre social culturel de Fresnes, la maison pour tous de Chevilly-Larue, la maison des solidarités à Créteil ainsi que certaines annexes de mairies.



Le citoyen

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

L'ÉCOLE, LA CULTURE ET LE SPORT COMME VECTEURS D'ÉGALITÉ

L'école

Les projets éducatifs territoriaux (PEDT)

L'année 2015-2016 a été marquée par la refonte des rythmes scolaires, qui a permis d'alléger les journées des écoliers en contrepartie d'une augmentation du nombre de jours d'école. Afin de favoriser les partages de projets et d'organiser la mise en place de parcours périscolaires culturels et sportifs cohérents pour tous les enfants, se sont développés, avec l'aide de tous les partenaires, 46 projets éducatifs de territoire (PEDT) fin 2015.

Ces contractualisations, pilotées par les Maires et incluant la communauté éducative et les associations de parents d'élèves dans l'intérêt d'une meilleure articulation des temps de l'enfant, ont conduit au versement par l'Etat du fonds de soutien aux communes signataires de 7,8 M€ pour le Val-de-Marne et ont

ouvert des assouplissements dans les taux d'encadrement des accueils périscolaires. Un plan de formation de 16 modules en direction des professionnels des accueils collectifs de mineurs a été réalisé à destination des 396 animateurs et directeurs intervenant dans le département, et 180 professionnels des collectivités et des associations ont suivi une formation d'approfondissement et d'actualisation de leurs connaissances à la télé-déclaration.

La refondation de l'éducation prioritaire

L'année scolaire 2015-2016 a lancé réellement la refondation de l'éducation prioritaire avec, pour les équipes des collèges et des écoles, l'écriture et la mise en oeuvre du projet de réseau autour des six priorités du référentiel de l'éducation prioritaire :

- garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » et des compétences du socle commun ;
- conforter une école bienveillante et exigeante ;
- coopérer avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire ;
- favoriser le travail collectif de l'équipe éducative ;
- accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels ;
- renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.

Dans les 33 collèges REP (réseau

d'éducation prioritaire) et leurs 187 écoles associées ainsi que les 3 collèges REP+ et leurs 24 écoles associées, les efforts ont porté sur le taux d'encadrement, le développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, l'augmentation du nombre de postes « Plus de maîtres que de classes » et le renforcement de l'accompagnement éducatif. L'effort conduit dans le département au titre de l'éducation prioritaire pour un meilleur suivi pédagogique des élèves, dans la perspective de réduction des inégalités est évalué à près de 40 M€.

Les politiques culturelles

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) assure dans le Val-de-Marne l'éveil culturel des plus jeunes et la promotion des démarches artistiques d'une riche diversité.

En ce qui concerne la littérature, le Val-de-Marne s'est distingué lors de l'appel à projets national « l'action culturelle au service de la maîtrise du français ». Cinq projets ont été récompensés, dont le projet d'envergure nationale du Conseil départemental, pour un montant de 43,4 k€.

L'activité du département est aussi notable au regard de la production musicale. La Muse en circuit, Centre national

La lutte contre le décrochage scolaire

Lutter contre le décrochage scolaire, prévenir la déscolarisation, accompagner les élèves les plus fragiles, telles sont les priorités des services de l'Education nationale pour contribuer à maintenir la cohésion sociale.

La prévention

Pour éviter le décrochage scolaire dans le premier degré, les services départementaux de l'Education nationale conduisent un suivi individualisé des élèves dont l'absentéisme est signalé. Ils sont en contact avec les directeurs et directrices d'établissements, échangent par courrier avec les parents, et s'entretiennent avec les familles pour les cas les plus sévères. Il s'agit souvent d'aider les parents dont l'autorité parentale pose des difficultés, et dans certains cas, de jouer un rôle de médiateur dans les conflits paren-

taux.

Pour les élèves du second degré, l'objectif principal est de permettre l'accueil des élèves non affectés en début d'année scolaire. Cela peut faire l'objet d'un rendez-vous pour évaluer la demande (emménagement, changement d'établissement, situation particulière) ; vingt-cinq entretiens ont eu lieu entre la fin août et à mi-septembre 2015.

Les cas compliqués, ceux des élèves exclus ou pluri-exclus, demandent un suivi plus complet,

en coopération avec de nombreux services (aide sociale à l'enfance, services judiciaires etc.).

Aider les élèves à retrouver le chemin de l'école

Le dispositif CESAME a été imaginé par les principaux collèges de Fresnes, en association avec la ville et des partenaires associatifs. Il est né du constat que l'exclusion temporaire

d'un établissement scolaire n'a pas de portée éducative, et nuit au contraire au parcours du jeune. Le dispositif propose donc aux élèves et à leurs parents de signer un contrat, permettant à ceux-ci d'être accueillis quelques jours par semaine au sein de l'établissement. L'enjeu est de rendre effective la valeur éducative de la sanction et d'y associer les parents, afin de faire prendre conscience au jeune l'importance de son acte. Cela lui permet à terme de poursuivre sa scolarité sur de nouvelles bases, et de prévenir la répétition de comportements inappropriés à l'école.

Enfin, la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) accompagne les élèves n'ayant pas de solution de formation (scolaire ou professionnelle), ou ayant refusé l'affectation proposée. Sur la période 2015-2016, 2 442 élèves ont ainsi été reçus pour un entretien, qui leur permet d'être rescolarisés ou de trouver un dispositif professionnalisant, telle qu'une mission de service civique ou une formation en alternance.





Le citoyen

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

de création musicale (CNCM) situé à Alfortville organise chaque année au mois de mai des rencontres musicales. Par ailleurs, la DRAC apporte également un soutien régulier au réseau départemental « Musique Jeunes 94 », ainsi qu'au festival « Sons d'Hiver ». Ce dernier présente une programmation singulière qui a fait l'objet d'un conventionnement conjoint du Conseil départemental et de l'Etat pour la période 2015-2017.

Les arts plastiques sont aussi valorisés, notamment avec la Galerie municipale Jean Collet de Vitry-sur-Seine, aidée par la DRAC dans son projet de réflexion sur l'art dans l'espace public. Développant une réflexion sur la peinture contemporaine, la Galerie a en outre présenté les expositions de Philippe Richard, Emilie Satre et Jean-François Leroy et organisé son prix annuel dédié à la peinture, « Novembre à Vitry ».

Enfin, la DRAC a soutenu, avec le Conseil départemental, deux des principales manifestations cinématographiques du département :

- « les Écrans documentaires » à l'Espace Jean Vilar d'Arcueil qui oriente sa programmation vers l'essai ou le documentaire de création et développe une classe « festival » dans le cadre de projets inter-établissements, en collaboration avec l'Éducation nationale. Il accueille des classes de lycéens et apprentis au cinéma.
- « le Festival Ciné Junior » (25ème édition), présent dans 17 salles de cinéma publiques et 5 médiathèques du Val-de-Marne, propose une compétition internationale de longs et de courts métrages inédits, des avant-premières, des ciné-concerts et des ateliers. Il a pour ambition de permettre à un jeune public de découvrir des films français et étrangers de qualité et d'échanger avec des réalisateurs à la suite des projections. Dans une volonté d'aide concrète à la diffusion des films, 5 prix sont décernés.

L'emploi sportif



M. Thierry Braillard, Secrétaire d'Etat aux Sports, est venu promouvoir le dispositif à Orly le 5 novembre 2015 en signant en présence de la Maire d'Orly et du Vice-président du Conseil départemental chargé des sports, la convention de recrutement d'un jeune avec le comité départemental de « double dutch ».

Les politiques sportives

Le sport est un levier majeur au service de la cohésion sociale, tant au titre de l'amélioration de la qualité de vie et de facteur d'intégration à la société, qu'au titre économique, via les emplois sportifs.

0,4 M€ ont été consacrés par l'Etat en 2015 au financement de ces emplois au bénéfice des associations et des comités départementaux. En 2016, ce budget est augmenté à 0,6 M€. Pour le Val-de-Marne, cette politique s'est traduite par la création de 22 nouveaux emplois s'ajoutant aux 28 conventions d'emplois sportifs en cours, aux 14 contrats d'apprentissages subventionnés, et aux 14 emplois supplémentaires d'éducateurs sportifs « citoyens du sport » créés spécifiquement dans les quartiers de la politique de la ville.

Au total, en 2015, ce sont 1,9 M€ de crédits de l'Etat qui ont été accordés à près de 350 associations et comités départementaux. Par ailleurs, plusieurs équipements ont été financés par l'Etat en 2015 :

- 6 M€ ont été consacrés à la création de la Maison du handball à Créteil ;
- 0,1 M€ à l'achat de bateaux d'aviron à la Fédération française d'aviron ;
- 0,1 M€ ont servi à l'achat de courts vitrés démontables de la Fédération française de squash ;

- 28 k€ ont financé des travaux d'accessibilité au stade de football Georges Meliès d'Orly

A ces financements viennent s'ajouter des opérations qui visent à développer la pratique du sport.

Ainsi, l'opération « j'apprends à nager », lancée par l'Etat en 2015, a soutenu six projets, à Bonneuil-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Fontenay-sous-Bois, Villejuif et Sucy-en-Brie. L'opération est reconduite en 2016.

2 500 enfants ont participé au grand tournoi de football « Mon Euro 2016 dans le Val-de-Marne », organisé dans les villes du département entre mars et juin 2016. Les équipes, mixtes, se sont affrontées pour un prix du « Fair Play », qui récompensait le comportement des joueurs. Cet événement s'est conclu par une dernière série de rencontres le 8 juin 2016 au stade Duvauchelle à Créteil, à laquelle une soixantaine d'équipes et près de 400 enfants ont participé. De plus, une centaine d'entre eux ont pu assister au match d'ouverture de l'Euro 2016, disputé par l'équipe de France face à la Roumanie.





Le citoyen

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

L E HANDICAP

Dans le Val-de-Marne, les politiques du handicap sont dynamisées par le 4^{ème} schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap, élaboré par le Conseil départemental et présenté lors de sa séance du 14 décembre 2015. Ce schéma a bénéficié d'une implication particulière

des associations, apportant un éclairage essentiel sur le handicap, aussi bien psychique que moteur, pour en faire une véritable feuille de route. Concrètement, les politiques s'orienteront par exemple vers un accès favorisé à l'habitat pour les personnes handicapées, une amélioration de la prise en charge du handicap en crèche, ou encore vers une adaptation des prises en charge face au vieillissement.

Par ailleurs, dans le cadre du Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH), instance



conjointement présidée par le Préfet et par le Président du Conseil départemental, a été présenté en juin 2016 le rapport sur l'application dans le Val-de-Marne de la politique du handicap. Ce rapport souligne, notamment, les points suivants :

- en matière de scolarisation, de réels progrès sont à souligner puisqu'en 2015, comme l'année précédente, le nombre d'heures d'accompagnement pour enfants en situation de handicap est en augmentation de 12,5 %, permettant à 3 266 élèves porteurs d'un handicap de bénéficier d'une scolarisation individuelle dans une école en 2015/2016.
- sur le plan du logement, le département compte actuellement 8 structures résidences-accueil et des pensions de familles pour les personnes en situation de handicap psychique, soit 214 places. En 2015, l'extension de la capacité de la résidence-accueil de Saint-Maur-des-Fossés a permis de disposer de 30 places supplémentaires. 95 places supplémentaires sont en projet d'ici 2018.
- le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap a augmenté

de 6.31 % entre 2014 et 2015 (12.54 % entre 2013 et 2014) dans le Val-de-Marne. Toutefois, les efforts se poursuivent pour favoriser l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap, puisque neuf entreprises adaptées étaient présentes en 2015 dans le Val-de-Marne, employant près de 846 travailleurs handicapés. De plus, l'unité territoriale de la DIRECCTE a consolidé son travail avec les entreprises sur les accords en faveur de l'insertion des personnes handicapées. En 2015, 8 accords agréés étaient en cours de validité dans le Val-de-Marne.

- en matière de sport est organisé chaque année l'événement « handicap sur le sport » durant les jeux du Val-de-Marne, qui propose à des jeunes en situation de handicap de découvrir les sports pendant deux journées, et facilite l'accès à leur pratique.

L 'ÉGALITE D'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

L'accessibilité des Etablissements recevant du public (ERP)

Le dispositif des Agendas d'accessibilité programmée (Ad/AP) a été institué pour permettre aux propriétaires et gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) d'atteindre l'objectif fixé par la loi de rendre totalement accessible leurs établissements. L'Ad/AP est un outil d'engagement et de programmation de mise en accessibilité qui fixe des objectifs précis et des priorités, avec des points d'étapes et de suivi, accompagné d'une estimation financière des dépenses de travaux à engager.

Les propriétaires et gestionnaires d'ERP qui n'étaient pas accessibles avaient jusqu'au 27 septembre 2015 pour déposer leur agenda. L'Unité territoriale de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) a enregistré pour l'année 2015, et plus particulièrement entre les mois de septembre et décembre, 1 331 dossiers. Au cours de l'année 2015, la Sous-commission départementale d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (SCDAPH)

a instruit 847 dossiers, dont 657 ont reçu un avis favorable.

La SCDAPH a notamment examiné 672 demandes de dérogations, pour lesquelles elle a émis 639 avis favorables.

En comparaison de 2014, une stabilisation du nombre des dossiers instruits est constatée (1 024 en 2015 contre 1 061 en 2014). En revanche, les demandes de dérogation présentent une augmentation très importante (672 en 2015 contre 281 en 2014).

Par ailleurs, dans le cadre de l'instruction des dossiers, la mission « Accessibilité et Sécurité » de l'Unité territoriale de la DRIEA répond également, en amont du passage en sous-commission, aux nombreuses sollicitations qu'elle reçoit : communications téléphoniques avec les différents acteurs concernés par l'accessibilité, rendez-vous avec les pétitionnaires, les architectes et les maîtres d'ouvrages.

Enfin, dans le cadre des projets de transports du Grand Paris Express, la mission accessibilité apporte son expertise à la Société du Grand Paris et à ses architectes pour que les futures gares répondent aux exigences d'accessibilité.

Le Ministre de l'Intérieur a lancé le Plan « Préfectures nouvelle génération » (PPNG), dont l'objectif est d'inscrire les Préfectures dans l'avenir des territoires, en repensant ses missions et en mobilisant de nouvelles technologies. Le plan porte notamment sur l'égalité d'accès aux services publics de toutes les populations, la simplification des procédures, et la réduction des déplacements de l'usager en Préfecture. La délivrance de certains titres (Carte nationale d'identité, Passeport, Permis de conduire et Certificat d'immatriculation) doit par exemple être refondée en s'appuyant sur les technologies numériques et sur la possibilité de recourir à un opérateur agissant sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur. Une plateforme CNI/Passeports dénommée « centre d'expertise et de ressources titres » sera ainsi implantée à la Préfecture au premier



Le citoyen

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

semestre 2017. La Préfecture a d'ores et déjà pris le virage du numérique grâce à son site internet et son compte Twitter. Tandis que le site propose par exemple aux usagers de prendre des rendez-vous en ligne, de trouver des renseignements quant à leurs démarches administratives, ou de s'informer de l'actualité des politiques publiques, le compte Twitter permet de relayer les campagnes gouvernementales, les informations pratiques de la Préfecture ou encore les messages d'alertes concernant les crises, le trafic routier ou les intempéries. Entre janvier et mai 2016, le site internet a attiré quelque 143 000 visiteurs mensuels, qui ont consulté 1,25 million de pages. Le compte Twitter rassemble quant à lui plus de 3 000 abonnés, qui participent aux 50 000 consultations mensuelles des tweets préfectoraux.



Préfecture du Val-de-Marne

L'accueil des usagers se dématérialise aussi au sein de l'administration fiscale, ce qui s'inscrit dans le prolongement de l'obligation progressive de déclaration en ligne, mesure phare de l'année 2016. À terme, l'accueil physique du public sera principalement spécialisé, c'est-à-dire réservé pour les cas les plus complexes, sur rendez-vous et après un échange téléphonique préalable. L'automne 2016 sera d'ailleurs marqué par deux évolutions majeures au niveau de l'accueil des usagers de la Direction départementale des

finances publiques (DDFiP) dans le Val-de-Marne :

- le département sera couvert par un « centre de contact » compétent pour recevoir l'essentiel des appels et des courriels ;
- l'accueil personnalisé sur rendez-vous sera élargi à 4 nouveaux sites (Charenton-le-Pont, Choisy-le-Roi, l'Hay-les-Roses et Saint-Maur des fossés).

Ces évolutions devraient développer les échanges numériques et téléphoniques, et continuer à orienter l'accueil physique vers un accueil spécialisé.

La simplification des démarches a également été mise en oeuvre concernant la demande de logement social, avec un site (www.demande-logement-social.gouv.fr) piloté par la Direction régionale de et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL). Ce site permet directement de déposer, renouveler et actualiser sa demande, sans passer par un guichet enregistreur. Les usagers peuvent également consulter les chiffres clés de la demande et de l'offre par commune, et ainsi s'informer des attributions de logements sociaux.

Enfin, la réforme du permis de conduire et des auto-écoles initiée par le Ministre de l'Intérieur en 2014 porte ses fruits, avec l'accélération de l'obtention du permis de conduire. Dans le Val-de-Marne, 22 494 places ont été attribuées pour le passage de l'épreuve théorique et 26 000 places pour l'épreuve pratique du permis B en 2015, une augmentation de 10 % par rapport à 2014 (23 500) qui traduit les effets immédiats de la réforme. Sur le premier semestre 2016, l'augmentation est de 14 %

par rapport au premier semestre 2015 (15 900 pour 13 900). De même, pour l'épreuve théorique, le nombre de places s'est élevé pour le 1er semestre 2016 à 12 211 contre 11 325 au 1er semestre 2015. Par ailleurs, les taux de réussite en 2015 étaient de 78,22 % pour le code (contre 77,5 % en 2014), et 53,45 % pour l'épreuve pratique du permis B (contre 52,2 % en 2014), avec une réduction du délai d'attente entre la première et la seconde présentation à l'épreuve pratique. Celui-ci est passé de 153 jours en décembre 2014 à 95 jours en février 2016.

La transmission des résultats a également été accélérée depuis juin 2015, les usagers téléchargent désormais un certificat d'examen électronique sur leur smartphone, qu'ils peuvent présenter en cas de contrôle.

Le bilan de la réforme du permis de conduire et des auto-écoles présenté par le Ministre de l'Intérieur

Le 2 mai 2016, M. Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur, a choisi le site de la Direction territoriale du Val-de-Marne de la DRIEA à Créteil pour dresser un premier bilan de la réforme du permis de conduire qu'il a lancée en juin 2014. Après avoir échangé avec des inspecteurs du permis de conduire et des candidats, le Ministre a insisté sur l'importance de l'obtention du permis de conduire pour l'insertion sociale et professionnelle. Il a annoncé deux nouvelles étapes de la réforme par l'externalisation progressive de l'épreuve théorique générale à partir du 1er juin, et par l'amélioration du dispositif « permis à 1 euro par jour » à compter du 1er juillet. Il a également exprimé sa satisfaction dans le constat de la réduction du délai entre la première et la seconde présentation des candidats à l'épreuve pratique, deux ans après le lancement de la réforme du permis de conduire.



Le citoyen

LE DROIT À LA SÛRETÉ

L A LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ET LA CRIMINALITÉ

La prévention de la délinquance

La politique de la prévention de la délinquance a connu une année particulièrement active et qui s'est déployée autour de trois axes : les partenariats locaux, la Zone de sécurité prioritaire (ZSP) du Bois l'Abbé et le Conseil départemental de prévention de la délinquance (CDPD).

Partenariats locaux : les stratégies territoriales de prévention de la délinquance.

Le travail engagé dans le cadre du Plan départemental de prévention de la délinquance, signé le 20 février 2014, a été poursuivi. L'année 2015 a été consacrée à un travail d'accompagnement des collectivités territoriales en vue de l'élaboration de leur stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de leur schéma local de tranquillité publique.

Une première stratégie territoriale a été signée par la commune de Chennevières-sur-Marne, en septembre 2014, puis 11 communes (Villeneuve-Saint-Georges, Thiais, Saint-Mandé, Valenton, Nogent-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Orly, Villiers-sur-Marne, Champsigny-sur-Marne et Vincennes) ont finalisé leur document et l'ont signé en 2015.

Début 2016, de nouvelles communes se sont engagées dans cette démarche de prévention : les communes d'Ivry-sur-Seine et de Saint-Maur-des-Fossés ont conclu leurs stratégies territoriales au premier semestre 2016.

Au total, le département dispose désormais de 13 stratégies territoriales pleinement opérationnelles.

Les principales mesures prises en matière de tranquillité publique portent sur :

- le développement des cellules de veille afin de lutter contre les incivilités ;
- l'élaboration d'outils cartographiques destinés à recenser les incidents et les dégradations ;
- la mise en place de dispositifs de médiation de rue (cas notamment des stratégies territoriales sur la ZSP) ;
- la mise en place de dispositifs de vidéo protection.

Le Conseil départemental de prévention de la délinquance (CDPD)

Le CDPD est un outil de gouvernance créé dans le cadre du plan de prévention de la délinquance 2013-2017, qui se tient sous l'égide du Préfet, du Président du Conseil départemental et du Procureur de la République. L'objectif de ce conseil est de lutter contre le développement de la délinquance à travers diverses missions :

- étudier les différentes formes de délinquance et mesurer les effets des mesures prises,

- proposer aux pouvoirs publics des mesures adaptées aux réalités locales,
- encourager les initiatives de prévention et d'aide aux victimes et la mise en oeuvre des travaux d'intérêt général,
- étudier les agissements sectaires.

Le conseil s'est réuni le 19 novembre 2015 afin d'aborder des thématiques pour lesquelles une action coordonnée de l'ensemble des acteurs est nécessaire.

En premier lieu, il a été question de l'accompagnement des jeunes exposés à la délinquance. Celui-ci s'oriente de façon consensuelle vers la prévention de la radicalisation, en réaction aux attentats récents.

Ensuite, a été dressé le bilan de la prévention des violences faites aux femmes et de l'aide aux victimes. Des dispositifs tels que le « téléphone grave danger » et l'hébergement d'urgence sont sollicités par les magistrats et sont mis en oeuvre aussi bien par les services de l'Etat que par ceux du Conseil départemental. Il a été noté par ailleurs que les bailleurs sociaux doivent être amenés à jouer un rôle important dans le domaine de la prévention situationnelle.

Prévention de la délinquance au sein de la ZSP du Bois l'Abbé et du quartier des Mordacs

Trois réunions de la cellule de coordination opérationnelle du partenariat se sont tenues, en janvier, en juin et octobre 2015, sur le territoire de la ZSP, et un projet a été initié, en lien avec les bailleurs de la ZSP, pour la mise en place d'une médiation de rue sur les quartiers du Bois l'Abbé et des Mordacs.

Ces réunions visaient à trouver des solutions aux problèmes de sécurité posés par les rassemblements de voie publique et les comportements incivils dans les halls d'immeubles, les parties communes et la voie publique proche des immeubles, portant atteinte à la tranquillité et alimentant le sentiment d'insécurité. Un groupement réunissant les 6 bailleurs sociaux a été créé, un appel d'offre est en cours pour recruter le prestataire de l'action de médiation de terrain qui devrait voir le jour en fin d'année.

Sur ce territoire, des actions de prévention développées tant par les communes de la ZSP que par des structures associatives implantées sur le quartier ont été financées, par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), à hauteur de 56,5 k€. Les projets retenus comportent des actions en direction des jeunes exposés à la délinquance afin d'éviter leur basculement, des actions d'accompagnement des parents et des actions visant à prévenir les violences faites aux femmes.

Le travail partenarial engagé par les services de l'Education nationale en lien avec les acteurs locaux pour lutter contre l'échec scolaire a été renforcé. Un référent « police population » est intervenu, durant l'année 2015, au sein des établissements scolaires de la ZSP afin de sensibiliser les élèves aux thématiques des violences scolaires, de l'usage d'internet, du racket et de l'usage des produits illicites. Des actions de prévention à l'utilisation des réseaux sociaux ou au cyber-endoctrinement ont été menées dans les collèges et lycées de la ZSP.



Le citoyen

LE DROIT À LA SÛRETÉ

Bilan FIPD au titre de la période 2015-2016

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), créé par la loi du 7 mars 2007, a financé, entre 2015 et 2016, la réalisation d'actions dans le cadre du plan de prévention de la délinquance avec 2 volets :

- le volet relatif aux actions de prévention de la délinquance, selon les trois programmes d'actions définis par la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013/2017
- le volet relatif à la mise en œuvre de dispositifs de vidéo-protection, par les collectivités locales et les bailleurs sociaux.

Crédits relatifs à la prévention de la délinquance

Le FIPD a financé prioritairement à hauteur de 0,7 M€, en 2015 les actions menées sur le territoire de la ZSP et des quartiers politique de la ville (QPV).

La dotation FIPD 2016 du Val-de-Marne (0,6 M€) finance 3 axes de la stratégie nationale :

- axe 1 : actions à l'intention des primo-délinquants
- axe 2 : actions visant à améliorer la prévention des violences conjugales, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- axe 3 : actions visant à améliorer la tranquillité publique

Crédits relatifs à la vidéoprotection

Les dossiers présentés par les collectivités locales ont été instruits et financés sur la base d'un taux de subvention de 20 à 40 %, en 2015, sur l'enveloppe dédiée du FIPD à hauteur d'un montant de 0,2 M€.

Dans ce cadre, le bailleur Paris Habitat a été soutenu pour la mise en place de dispositifs de vidéoprotection sur la ZSP du Bois l'Abbé en 2014 et sur la cité des Mordacs en 2015.

Pour l'année 2016, un montant total de 0,6 M€ a été alloué aux projets suivants :

- deux projets portant sur une étude en vue de la mise en place de dispositifs de vidéoprotection sur les communes d'Arcueil et d'Orly,
- trois dispositifs de voie publique situés sur Créteil, Villeneuve-Saint-Georges et Fresnes.

La lutte contre la délinquance

L'activité judiciaire de la Direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP 94) a connu de bons résultats. Bien que le nombre de gardes à vue ait été stable (-0,18 %), tout comme celui des déferrements devant le Parquet (+0,79 %), le nombre d'écroués a sensiblement augmenté, de +5,50 %.

	année 2014	année 2015	évolution
GAV	11 902	11 880	-0,18 %
déférés	5 185	5 226	0,79 %
écroués	763	805	5,50 %

Atteintes aux biens

Outre une baisse significative du nombre de cambriolages, l'élucidation des atteintes aux biens, et notamment des cambriolages, est en forte hausse, témoignant de la qualité de l'activité judiciaire.

895 cambriolages ont été élucidés en 2015, contre 647 en 2014, soit une hausse de 38,33 %, et une augmentation de 2,53 points du taux d'élucidation. Ces chiffres d'élucidation sont sensiblement supérieurs à ceux habituellement observés sur des départements comparables.

Cette accentuation du travail des services d'investigation sur les cambriolages se vérifie également dans le nombre des mis en cause en 2015 (743, contre 669 en 2014, soit une hausse de +11,06 %), dans celui des gardés à vue (689 contre 584, +17,98 %), et dans celui des écroués (134 contre 107, +25,23 %).

De manière générale les atteintes aux biens ont connu en 2015 une baisse de 2,35 % sur le département (58 802 faits contre 60 216 en 2014).

Atteintes volontaires à l'intégrité physique

Le Val-de-Marne a été marqué, pour ce qui concerne les statistiques suivies par la DTSP 94, par une hausse assez sensible des atteintes volontaires à l'intégrité physique (14 971 faits, contre 14 064 en 2014, soit une augmentation de +6,45 %).

Ces chiffres accréditent l'hypothèse d'une société malheureusement plus violente, précisément perçue comme telle par les policiers du département, dont 216 (contre 208 en 2014) ont été blessés en 2015 en opération de service.

Cette hausse de la violence n'est pas due à une évolution de la délinquance acquisitive. Une baisse substantielle des violences physiques crapuleuses est en effet notée, de 5 280 faits en 2014 à 4 592 en 2015, soit une chute de 13 %. Elle est due au contraire à l'évolution à la hausse des trois autres items composant l'agrégat « atteintes violentes à l'intégrité physique » : violences physiques non crapuleuses, violences sexuelles, menaces/chantages. Les violences physiques non crapuleuses, par essence difficiles à prévenir, sont en augmentation, de 15 % (6 952 faits contre 6 034). Ces actes de délinquance font toutefois l'objet d'un taux d'élucidation très élevé sur le département, de l'ordre de 74 %.

Les violences sexuelles et les menaces/chantages connaissent également une hausse très significative, de l'ordre de 25 % (respectivement 25 % avec 745 faits contre 592, et 24 % avec 2 682 faits contre 2 158), ce qui témoigne de la diversité des formes que prend quotidiennement la violence, mais aussi d'une volonté marquée des victimes à déposer plainte, dans des lieux adaptés et auprès de personnels formés et sensibilisés.



Le citoyen

LE DROIT À LA SÛRETÉ

Les nouvelles conventions de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat

La participation de la police municipale aux missions de sécurité publique, aux côtés ou en complément de la police nationale, doit être basée sur une coordination étroite entre ces forces de sécurité, s'agissant aussi bien des missions de police administrative que de police judiciaire. Le législateur a formalisé cette coordination dans un nouveau type de convention qui précise la nature et les lieux des interventions des agents de la police municipale.

Les nouvelles conventions permettent de mettre en oeuvre une coopération opérationnelle renforcée, notamment dans les domaines du partage des informations, de la vidéo-protection, de la communication opérationnelle et de la formation au profit de la police municipale. Elles conditionnent par ailleurs le maintien de certaines prérogatives, comme la possibilité de travailler de nuit et d'être armés.

Depuis la mise en place de cette nouvelle disposition, les anciennes conventions communales de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat ont été dénoncées et progressivement remplacées par les nouvelles conventions. A ce jour, le nombre de nouvelles conventions signées s'élève à 27.

La lutte contre les trafics illégaux

La lutte contre les trafics est conduite par la DTSP 94 et deux directions des douanes du Val-de-Marne. Leurs quatre grandes priorités sont la lutte contre les stupéfiants, la contrefaçon, la contrebande de tabac et le blanchiment d'argent.

Le groupe « stupéfiants » de la DTSP 94 est particulièrement mobilisé contre les trafics dans les cités, et multiplie les interpellations.

A titre d'exemple, une enquête préliminaire menée sur la cité Gabriel à Choisy-le-Roi a abouti à l'hiver 2015 à l'interpellation

de 18 individus, dont 14 ont été déférés et 13 écroués au sein des différentes maisons d'arrêt de la région parisienne.

L'expertise de la Sûreté territoriale du Val-de-Marne en matière de stupéfiants lui permet de réaliser des opérations sur des trafics de grande ampleur qui approvisionnent le département en différents types de stupéfiants.

Ainsi, début 2015, les enquêteurs de la 4ème brigade de sûreté territoriale ont identifié un lieu à Poitiers, servant à stocker des stupéfiants, entre les arrivées en provenance d'Espagne et la revente en région parisienne. Le 11 juin 2015, ils ont procédé à 14 interpellations et à la saisie, entre autres, de 180 kg de résine de cannabis, de 805 g de cocaïne et de 40 k€.



Deux directions des douanes opèrent dans le Val-de-Marne : la direction régionale des douanes de Paris-Est, avec la Brigade de surveillance intérieure (BSI) de Rungis, et la direction régionale des douanes d'Orly, compétente sur le secteur de l'aéroport d'Orly (aérogares et zone de fret).

En 2015, ces deux directions ont intercepté près de 0,5 t de produits stupéfiants pour une valeur de 17 M€, plus de 35 000 articles de contrefaçon estimés à 4 M€, et 6,3 t de tabacs et cigarettes de contrebandes d'une valeur de 2 M€.

La BSI de Rungis intervient aussi de façon conjointe avec la police dans des opérations dites « ZSP » (Zones de sécurité prioritaires).

Les trois principaux objectifs poursuivis lors de ces opérations sont les suivants :

- lutter contre l'économie souterraine et notamment les trafics de stupéfiants ;
- lutter contre les appropriations violentes ;
- lutter contre le sentiment d'insécurité lié aux regroupements dans les halls d'immeubles.

Ces contrôles sont également réalisés en collaboration avec d'autres administrations dans le cadre du Comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF), qui réunit sous la co-présidence du Préfet et du Procureur de la République, les services de l'Etat (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail) et les organismes locaux de protection sociale (notamment Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite). Ces

Exemples d'affaires résolues par les services douaniers du Val-de-Marne en 2015

Saisie le 6 mars 2016 par les agents de la Brigade de surveillance extérieure (BSE) Fret et Périphérie d'Orly de 2,25 kg de cocaïne, dans un envoi de fret express provenant de Martinique, dissimulés dans des boîtes de conserve de fruits « bio ». Des masses suspectes avaient été décelées lors du passage des colis à la machine à rayons X.



Le 7 mars 2016, les agents de la BSE Sud procèdent au contrôle d'un homme de 40 ans, en provenance de Saint-Domingue. Une équipe cynophile, présente au filtre, marque alors les bagages du voyageur suspect, conduisant à la découverte de 2 kg de cocaïne dissimulés à l'intérieur de deux grosses courges (photo ci-dessous).





Le citoyen

LE DROIT À LA SÛRETÉ

contrôles CODAF permettent d'augmenter l'efficacité des services en notifiant des infractions multiples. La lutte contre le travail dissimulé y est prédominante, à l'image des 12 opérations conjointes entre la PAF d'Orly, la Direction de l'ordre public et de la circulation, la Direction régionale et interdépartementale pour l'équipement et l'aménagement, et la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) ayant permis de relever 42 infractions. Une autre opération marquante a permis de révéler une affaire mettant en cause une compagnie aérienne, pour préjudice estimé par l'URSSAF à 1,9 M€.

L A SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le bilan de l'année 2015

L'année 2015 a été marquée par une légère hausse du nombre de tués (26 contre 25 en 2014) ainsi que du nombre d'accidents corporels (2 575 ; +5,60 %). Le nombre de blessés est en hausse pour l'année 2015 : 3 034 blessés (+2 %).

L'analyse du bilan de l'accidentalité mortelle sur la période 2015-2016 montre que les piétons, les jeunes de 25 ans ou et les personnes âgées de plus de 65 ans sont les principales victimes des accidents. Les piétons représentent en effet plus de la moitié des tués (54,5 % en 2015 et 64 % pour le début d'année 2016), tandis que les jeunes et les personnes âgées comptabilisent près du tiers des victimes, avec 27 % chacun en 2016. Les excès de vitesse et les conduites addictives en sont les causes principales, responsables respectivement de 43 % et de 29 % des accidents mortels en 2015. Ce sont donc les enjeux majeurs de mobilisation en Val-de-Marne.

La mobilisation des services pour la prévention

Le pôle de compétences de la sécurité routière est chargé de la définition des orientations et des déclinaisons de la politique nationale de Sécurité routière pour le Val-de-Marne.

Le bilan 2015 recense :

- 20 actions de sécurité routière par les communes
- 8 actions par les associations
- 12 actions par les services de l'État.



Rencontre de la Sécurité 2015

Les actions phare de 2015 ont consisté en l'alternative à la sanction à Ormesson-sur-Marne le 2 juin par la Direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC), et en « villages sécurité routière » à Choisy-le-Roi le 29 mai, à Villiers-sur-Marne le 5 juin et à Bry-sur-Marne le 12 juin, rassemblant près de 760 collégiens durant la quinzaine régionale 2015 dédiée aux usagers vulnérables.

L'UPEC a organisé en mars 2015, au campus de Créteil et à l'Institut universitaire technologique (IUT) de Vitry-sur-Seine deux journées de sensibilisation aux conduites à risques auprès des étudiants, et une troisième en septembre à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Bonneuil-sur-Marne. Près de 1 000 d'entre eux s'y sont déplacés.

Les actions portées par les communes et par les associations ont bénéficié de subventions de la part de l'État à hauteur de 59 k€ au titre du Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2015.

Ces actions ont été pour la plupart renouvelées en 2016, notamment à

l'occasion de la « Quinzaine régionale des usagers vulnérables » qui s'est tenue les 2 et 7 juin. A titre d'exemple, le village sécurité routière de Villejuif, animé par les services de l'État, la commune, des inspecteurs et formateurs du permis de conduire, ainsi que des associations, a permis de sensibiliser 150 élèves, à travers 13 ateliers portant sur les thèmes de la vitesse, des conduites addictives et des deux roues motorisés.

Les contrôles routiers

Le Plan départemental de contrôles routiers a été organisé pour l'année 2016 autour de 4 axes prioritaires :

- la lutte contre les conduites addictives (multiplier les dépistages, notamment salivaires, lors de la constatation d'infractions)
- la lutte contre les excès de vitesse



Contrôles routiers

(contrôles vitesse avec interception, plus grande mobilité des contrôles)

- la lutte contre l'accidentalité des deux-roues motorisés (contrôles ciblés visant à réprimer les comportements dangereux et les manquements aux règles d'équipement)
- la lutte contre les comportements dangereux ou accidentogènes au volant (en réprimer les conduites non respectueuses des règles du code de la route).

Au premier semestre 2016, le nombre de dépistages aux stupéfiants et de contrôles d'alcoolémie ont augmenté respectivement de 52,72 % et de 13,21 % par rapport à la même période de l'année précédente.



Le citoyen

LE DROIT À LA SÛRETÉ

L A SÉCURITÉ CIVILE

La prévention du risque inondation

L'extension de la zone inondable et la forte urbanisation du département font du Val-de-Marne l'un des départements d'Ile-de-France les plus exposés au risque d'inondation : 4 730 hectares, soit 20 % du territoire, seraient submergés par une crue de l'ampleur de celle de 1910.

Les 830 000 personnes habitant en zone directement inondable, les établissements classés SEVESO (notamment les dépôts pétroliers), et les centres économiques majeurs (MIN de Rungis et aéroport d'Orly), imposent de porter une attention renforcée à la gestion de ce risque.

Le Val-de-Marne est d'ores et déjà concerné par 3 Plans de prévention du risque inondation (PPRI) :

- le PPRI de la Marne et de la Seine (24 communes, approuvé le 12 novembre 2007) ;
- le PPRI de la Vallée d'Yerres (interdépartemental, qui comprend 2 communes dans le Val-de-Marne, approuvé le 18 juin 2012) ;
- le PPRI inondation et coulées de boues par ruissellement en secteur urbain (en cours d'élaboration).

Le Service interministériel des affaires civiles et économiques de défense (SIACED) de la Préfecture a poursuivi la consolidation et l'élargissement du plan Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) à de nouveaux acteurs et la formalisation des outils internes de gestion de crise.

Depuis l'été 2015, le SIACED totalise 29 jours de mobilisation en cellule de crise pour des événements réels et 9 jours pour des exercices de sécurité civile.

Afin de consolider le réseau d'acteurs de la gestion de crise, le SIACED a :

- maintenu l'effort pour accompagner les communes inondables dans la rédaction de

leur Plan communal de sauvegarde (PCS). Le pourcentage d'approbation des PCS s'élève au 1er juin 2016 à près de 70 %. Un objectif de 80 % est réaliste pour la fin 2016.

- déployé le concept des indicateurs de crise aux différents échelons d'action du département. 18 communes se sont mobilisées pour l'exercice EU SEQUANA 2016. Elles ont permis à la Préfecture d'expérimenter un système commun d'échange d'information et, pour certaines communes, la mise en oeuvre et la coordination du Centre opérationnel départemental (COD) avec des postes de commandement communaux.

L'exercice zonal d'inondation « EU SEQUANA 2016 » a permis de développer de nouveaux partenariats.

- HAROPA – Ports de Paris à Bonneuil-sur-Marne compte désormais parmi les grands opérateurs spécifiquement impliqués dans la démarche ORSEC (Plan

de continuité d'activité, système d'alerte et d'information des entreprises du port).

- la DT 94 ARS, le Conseil départemental et la Préfecture ont initié une démarche commune de sensibilisation à la gestion du risque des établissements médico-sociaux. Durant l'exercice, 56 établissements médico-sociaux ont effectivement renseigné les indicateurs de crise. De plus, 14 établissements ont d'ores et déjà ajouté un volet inondation » à leur plan bleu. C'est une démarche unique en Ile de France.

Le nouveau document opérationnel type appelé « Réponse opérationnelle immédiate » (ROI) a été enrichi à l'occasion de nouveaux exercices en 2015 et 2016 : confinement, mise à l'abri des populations, traitement de cas de rage importée sur le territoire, gestion d'un événement dans un tunnel routier réglementé, ...

La mobilisation face aux inondations de juin 2016

Le phénomène a d'abord pris la forme de précipitations intenses entraînant les crues du Morbras, du Réveillon et de l'Yerres. S'y sont ajoutées, dans un second temps, des crues de la Marne et de la Seine atteignant plus de 60 % et 70 % de leurs débits de la crue de 1910.

On comptait, au plus fort de la crue :

- 12 600 sinistrés ;
- 5 700 habitations et locaux inondés ;
- 2 000 personnes évacuées, 300 personnes hébergées dans 5 gymnases ;
- 3 000 coupures d'électricité.
- 28 maires ont fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Plus de 50 personnes se sont relayées à la Préfecture, au sein du Centre opérationnel départemental (COD) activé pour la gestion de cette crise.

La Préfecture, dès le 31 mai, a anticipé la crise par le déploiement rapide de moyens importants :

- déploiement de moyens nautiques de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris ;
- intensification des patrouilles sur les berges ;
- pré-positionnement de 8 générateurs électriques à forte capacité afin d'assurer l'alimentation de trois établissements de santé, de quatre établissements médico-sociaux, de la sous-

préfecture de Nogent-sur-Marne et de la mairie d'Ablon-sur-Seine.

Durant cette crise, 60 militaires issus de l'opération Sentinelle ont été déployés. 780 sapeurs pompiers de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) sont intervenus. Aux côtés de l'Etat, plus de 200 bénévoles de la « Croix Rouge Française » du Val-de-Marne ont été mobilisés pour les évacuations et le soutien des populations (hébergement d'urgence, pompage et nettoyage).

L'anticipation des services de l'Etat a permis de mobiliser très tôt les collectivités et les établissements de santé avec le lancement de la première alerte aux mairies dès lundi 30 mai, soit 4 jours avant le pic de la crue.

Le Conseil départemental a mobilisé 200 agents départementaux et l'ensemble de ses services. Son centre de coordination a travaillé en étroite coordination avec le COD de la Préfecture.



Inondations de juin 2016



Le citoyen

LE DROIT À LA SÛRETÉ

La sécurité des tunnels

Le Val-de-Marne compte sept tunnels de plus de 300 mètres de long, relevant chacun du programme de modernisation qui vise à porter les conditions de sécurité aux normes prescrites à l'issue de la catastrophe du tunnel du Mont-Blanc, en 1999. L'ensemble de ces tunnels font l'objet d'un programme de travaux: détection automatique d'incidents, fermetures par barrières télécommandées, pré-signalisation et signalisation pour l'auto-évacuation des usagers, couverture radio Infrastructure nationale partagée des transmissions (INPT), sécurisation des réseaux de télécommunication et d'énergie et gestion technique centralisée.

Les travaux du tunnel de Champigny (A4)



Tunnel de Nogent sur Marne

sont terminés, ceux de Nogent (A86) et Orly (RN7) s'achèveront fin 2016, ceux des tunnels Moulin et Guy Môquet de Thiais (A86) prendront fin en 2017, tandis que des études restent à engager sur les tunnels de Fresnes (A86) et d'Antony (A86).

Les tunnels de Fresnes et d'Anthony sont composés de deux tranchées couvertes, situées à cheval sur les départements du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine. Leur sécurité est sous la responsabilité du Préfet du Val-de-Marne.

Un exercice de sécurité y a eu lieu dans la nuit du 19 au 20 avril 2015. Les objectifs étaient de :

- tester la remontée d'information et la transmission de l'alerte entre les différents services en charge de la sécurité des usagers ;
- éprouver la réactivité des équipements

et de la DiRIF dans la détection d'un incident dans les tunnels ;

- tester l'application par la DiRIF des scénarios du Plan d'Intervention des Secours ;
- vérifier la capacité d'engagement des secours (BSPP) sur un feu de tunnel routier urbain de plus de 300 mètres à trafic dense.

Les résultats de l'exercice ont démontré la bonne mise en oeuvre des équipements, l'évacuation efficace des victimes, ainsi que la remontée adéquate de la chaîne d'alerte et la bonne coordination entre les secours et la DiRIF.

La sécurité dans les écoles

Toutes les écoles et établissements scolaires disposent d'un Plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

Il s'agit d'un plan d'organisation interne qui assure la mise en sûreté des personnels et des écoliers en attendant l'arrivée des secours. Bâti collégialement, il attribue à chaque personnel de l'établissement un rôle précis.

Un exercice commun aux 607 écoles du département a été réalisé le 3 novembre 2015, sur la base d'un scénario «tempête». Cet exercice a concerné plus de 54 500 élèves de maternelle, plus de 81 000 élèves d'élémentaire et les élèves de quatre collèges (Dorval à Orly, Amédée Laplace à Créteil, Jean Charcot à Joinville-le-Pont, Le Parc à Sucy-en-Brie).

Il a permis de tester la remontée des événements vers la cellule de crise départementale de la Direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN) ainsi que vers le COD à la préfecture.

L'opération « les gestes qui sauvent »

Après les événements tragiques qui ont marqué la France en 2015, de nombreux Français ont exprimé le souhait de connaître les gestes utiles pour sauver des vies. Pour répondre à cette demande, le Ministère de l'Intérieur a demandé l'organisation de séances d'initiation gratuites et ouvertes à tous.



Ces formations de 2 heures permettent d'aborder la protection, l'alerte, la conduite à tenir face à un saignement abondant, face à une victime qui a perdu connaissance et qui ne respire pas, les compressions thoraciques avec utilisation d'un défibrillateur, le secours d'une victime qui a perdu connaissance et respire, ou encore les positions d'attente en cas de traumatisme (plaies graves). Tous les participants reçoivent une attestation de formation.

Les équipes de formateurs se sont notamment rendus dans quatre lycées: Langevin-Wallon à Champigny-sur-Marne, Johannes Gutenberg à Créteil, François Arago à Villeneuve-Saint-Georges et Adolphe Chérioux à Vitry-sur-Seine. La mobilisation bénévole de 26 formateurs (enseignants et personnels infirmiers) a permis l'organisation de 27 sessions à l'attention de 218 personnels de l'éducation nationale sur la période du 3 au 22 février 2016.



Le citoyen

LE DROIT À LA SANTÉ

LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ

Le Val-de-Marne est le 2ème pôle français de médecine clinique, avec 51 établissements de santé et de soins dont 5 centres hospitaliers de rayonnement international, notamment l'Institut Gustave Roussy et le groupe hospitalier Henri Mondor.

Avec 172 équipes de recherche et 11 000 chercheurs ingénieurs et techniciens, le Val-de-Marne, avec une forte implantation au sein de la Vallée Scientifique de la Bièvre (VSB), se caractérise par l'une des plus fortes densités d'Europe en matière d'activités d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Avec une densité moyenne de 346 médecins en activité régulière pour 100 000 habitants, la Région Ile-de-France est la 2nde région de France (moyenne nationale à 281) à la plus forte densité médicale.

Bien que l'offre de santé dans le Val-de-Marne soit satisfaisante (3ème place en Ile-de-France), il existe des inégalités géographiques. En fonction des lieux, plusieurs types d'aides existent pour inciter les professionnels à s'installer dans les zones dites « déficitaires et fragiles », notamment en termes de soutien à l'investissement et à l'équipement, ou de prise en charge partielle de charges sociales.

Ces dispositifs ont été notamment mobilisés dans 10 communes du Val-de-Marne (Orly, Chevilly-Larue, Rungis, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Gentilly, l'Hay-les-roses, Valenton, Ablon-sur-Seine et Ville-neuve-le-Roi), comme par exemple :

- les Permanences locales et les journées « découvertes » :

Ces permanences mensuelles apportent une information la plus complète possible

Signature de 7 nouveaux Contrats locaux de santé (CLS) dans le Val-de-Marne

Avec la signature de 7 nouveaux CLS de 2ème génération dans le Val-de-Marne (Bonneuil-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Ivry-sur-Seine, Orly et Valenton), la lutte contre les inégalités de santé est réaffirmée. 12 collectivités sont actuellement engagées dans l'élaboration ou la mise en oeuvre d'un CLS dans le Val-de-Marne. Les CLS reposent sur un diagnostic local partagé permettant d'identifier les besoins de santé de la population et d'analyser les déterminants de santé d'un territoire donné (contexte socio-économique, environnement social, modes de vie et système de soins). Ils permettent à toutes les parties prenantes (services de l'Etat, collectivités territoriales, organismes d'assurance maladie...) d'agir de manière transversale et concertée pour améliorer l'état de santé des populations.

aux professionnels de santé qui souhaitent s'installer en libéral. Ainsi, à fin 2015, 19 permanences se sont tenues qui ont permis d'accueillir 58 candidats dont 59 % se sont installés sur le département.

- le développement et la promotion des contrats d'engagement de service public (CES) :

Le CES s'adresse aux étudiants en médecine et ouvre droit à une allocation mensuelle jusqu'à la fin de leurs études médicales. En contrepartie, les étudiants s'engagent à exercer leur métier pour au moins deux ans dans des lieux en zones fragiles. Depuis 2010, une centaine d'étudiants en médecine bénéficient de ce contrat. Les premières installations ont eu lieu en 2016.

- le développement et la promotion du statut de praticien territorial de médecine générale (PTMG) dans les zones prioritaires :

Ce dispositif permet aux jeunes médecins généralistes, sous réserve de réaliser un minimum d'actes par mois, de disposer d'un complément de revenus durant une période de 2 ans. Le nombre de postes est limité à 15 par an pour la région.

- le développement des structures d'exercice collectif et coordonné

(centres de santé et maisons de santé pluri-professionnelles, MSP) :

Les 12 Service d'accueil médical initial (SAMI) mis en place dans le département, qui réalisent près de 60 000 consultations chaque année en dehors des horaires d'ouverture des cabinets de ville, constituent un maillage territorial important qui doit être renforcé.

Par ailleurs, l'exercice collectif et coordonné apparaît comme le mode d'exercice plébiscité par les jeunes générations de médecins généralistes. L'ARS soutient et accompagne financièrement le développement de maisons de santé pluri-professionnelles susceptibles d'attirer de nouveaux médecins. La région en comptait 3 en 2010 contre 40 en 2016. Dans le Val-de-Marne, la MSP de Sucy a été inaugurée, et plusieurs projets sont en cours : Saint-Maur-des-Fossés (2 projets qui devraient voir le jour au 2nd semestre 2016 et fin 2018), Chevilly-Larue (fin 2017), Valenton (début 2018) mais aussi à Boissy-Saint-Léger, Mandres-les-Roses ou L'Hay-les-Roses.

L'inauguration de la Maison de santé pluri-professionnelle (MSP) de Sucy-en-Brie

Inaugurée le 2 juin 2016, l'originalité et la richesse de la MSP de Sucy-en-Brie résident dans sa dimension universitaire permise par la Loi de modernisation de notre système de santé de 2016. Cette MSP va ainsi pouvoir concourir à la formation professionnelle ainsi qu'à la recherche universitaire par :

- l'accueil de chefs de clinique, voir d'enseignants de médecine générale, l'accueil d'étudiants en médecine de 2ème et 3ème cycle,
- la mise en oeuvre de projets de recherche en lien direct avec les thématiques de soins ambulatoires, associant l'ensemble des acteurs sous l'égide de l'UPEC.



Le citoyen

LE DROIT À LA SANTÉ

L'ADAPTATION DE L'OFFRE DE SOINS AUX NOUVEAUX BESOINS

La Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé comporte 3 axes forts :

Mieux prévenir

- sensibiliser les enfants au travers de l'école pour réduire les inégalités de santé
- désigner un médecin traitant pour les enfants âgés de 0 à 16 ans
- lutter contre les pratiques nuisibles (tabagisme, alcoolisation massive des jeunes)
- promouvoir les habitudes saines (information nutritionnelle sur les emballages alimentaires, dépistage des maladies sexuellement transmissibles)

Mieux soigner en proximité

- développer une médecine de proximité autour du médecin traitant
- généraliser le tiers-payant chez le médecin à tous les assurés à partir du 1er janvier 2017
- créer un numéro d'appel national permettant de joindre un médecin aux heures de fermeture des cabinets médicaux
- relancer le dossier médical partagé pour améliorer le suivi des patients
- renforcer le service public hospitalier, notamment au travers des groupements hospitaliers de territoire (GHT)
- mettre en place un projet territorial de santé mentale

Renforcer les droits et la sécurité des patients

- créer un droit à l'oubli pour améliorer l'accès des anciens malades aux assurances et emprunts
- permettre l'action de groupe dite «class-action» en santé
- accroître la sécurité des médicaments et des dispositifs médicaux
- garantir plus de transparence sur les liens d'intérêt en santé
- améliorer l'accès à l'IVG
- renforcer la démocratie sanitaire par la création de conseils territoriaux de santé

La lutte contre le cancer dans le Val-de-Marne

Dans le Val-de-Marne, 16 établissements de santé (dont la moitié d'établissements privés) ont une activité de cancérologie. Parmi eux, le CHI Créteil, Henri Mondor et l'Institut Gustave Roussy proposent une série complète de traitement (chirurgie, chimio et radiothérapie).

Avec l'Institut Gustave Roussy, le Val-de-Marne dispose du plus important Centre de Lutte contre le Cancer de France, fusionné depuis le 1er janvier 2015 avec le Centre

Les missions de l'Institut Gustave Roussy concernent le soin, la recherche (fondamentale et essais cliniques) et l'enseignement. L'établissement assure une prise en charge de proximité et de recours sur les tumeurs rares et en onco-pédiatrie. Par ailleurs, des missions d'expertise sont mises en place à l'international contribuant ainsi au rayonnement national.

L'activité de cancérologie est aussi pratiquée au sein des établissements de l'AP-HP (Kremlin Bicêtre, Paul Brousse à Villejuif, Charles Foix à Vitry et Henri Mondor à Créteil).



Hospitalier spécialisé en pneumologie de Chevilly-Larue permettant ainsi d'augmenter l'offre en soins de suite et en soins palliatifs.

La coordination dans les cas complexes est essentiellement assurée par les réseaux Partage 94 et Onco-Ouest. D'autres réseaux interviennent (Oncoval avec l'Hôpital Saint Camille et Essononco en lien avec le Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges).

3 services d'hospitalisation à domicile (AP-HP, Santé Service et Croix Saint-Simon) complètent la prise en charge des patients atteints de pathologies cancéreuses.



Le citoyen

LE DROIT AU LOGEMENT

L'OFFRE DE LOGEMENTS

La tension sur le marché du logement en Île-de-France est un frein au développement équilibré et solidaire des territoires. Aussi, la question du logement est-elle centrale pour la région, et pour le Val-de-Marne en particulier.

A l'échelle du Grand Paris, un 1er comité interministériel (CIM) a été organisé le 13 octobre 2014, afin de créer de nouveaux outils permettant d'atteindre l'objectif régional de 70 000 logements par an. Le Premier Ministre s'est déplacé à Créteil à l'issue du comité pour préciser le fonctionnement de ces nouveaux mécanismes. Les territoires à fort potentiel feront l'objet d'une intervention de l'État, grâce à une nouvelle génération d'opérations d'intérêt national (OIN). Celles-ci seront pilotées par les établissements publics d'aménagement, dont le nouveau « Grand Paris Aménagement » (GPA).

Un 2nd CIM, le 14 avril 2015, a porté son attention sur les territoires et leurs potentiels. Dans le Val-de-Marne, l'Etat a conduit 3 ateliers dits du « Grand Paris du logement » organisés en 2015, associant les élus, les entreprises, les associations :

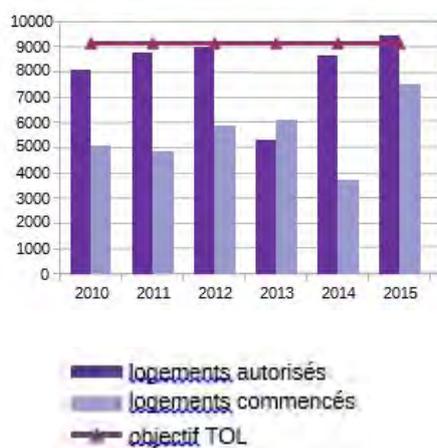
- le 22 juin : concernant le territoire de l'ex-VDO (communes de Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie).
- le 26 juin : concernant le territoire du secteur de Pompadour (communes de Créteil, Valenton, Choisy le Roi et Villeneuve Saint Georges).
- le 9 juillet : concernant la commune de Charenton-le-Pont.

Le Val-de-Marne compte aujourd'hui 561 000 logements, tous types de logement confondus, et doit atteindre chaque année, depuis 2011, un objectif de création de 9 144 logements dans le cadre de la territorialisation de l'offre (TOL).

En 2015, 9 437 logements ont été autorisés,

soit une réalisation des objectifs de la TOL à 103 %.

Ces chiffres sont encourageants. Ils montrent les efforts engagés par l'ensemble des partenaires pour la production de logement. Ils doivent se poursuivre afin de maintenir le niveau attendu dans le cadre de la TOL, en veillant à un équilibre dans la production de l'offre de logements sociaux sur l'ensemble du territoire val-de-marnais.



Source : DRIEA - Sit@del - estimation en date réelle - extraction du 23/05/2016

La mobilisation du foncier de l'État en faveur de la production de logements

L'atteinte de l'objectif de production de 70 000 logements par an fixé par la loi sur le Grand Paris passe par la mobilisation de ressources foncières.

Conformément à la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement, le Préfet de Région a arrêté le 17 octobre 2013 (modifié par les arrêtés du 10 janvier 2015 et 10 septembre 2015) la liste régionale des terrains mobilisables qui retient les 5 sites suivants dans le Val-de-Marne :

Commune	Lieu	Superficie
Arcueil	A6a emprises autoroutières PC/CRS	39 295 m ²
Créteil - Maisons-Alfort	L'Echat - Echangeur A86 - RN 19	90 000 m ² (partiellement mobilisables)
Saint-Mandé	Avenue de Paris - Hôpital Bégin	8 400 m ²
Thiais	Avenue de la République : Rue Beaudemonts	2 900 m ²
Villiers-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en-Brie	Emprise de l'ex-Voie de Desserte Orientale et de la déviation de la RN4	700 000 m ² (partiellement mobilisables)

En 2015, une 1ère phase importante de mobilisation des emprises de l'ex-VDO a été menée par l'État qui a cédé plusieurs terrains à Villiers-sur-Marne pour permettre la réalisation de la ZAC Marne

Les Contrats d'intérêt national (CIN) et Opérations d'intérêt national (OIN)

Le 15 octobre 2015, le Premier Ministre M. Manuel Valls a présenté, à l'occasion du 3ème comité interministériel du Grand Paris, un nouvel outil visant à faciliter la réalisation des grands secteurs d'aménagement : les contrats d'intérêt national (CIN) que viennent compléter les Opérations d'intérêt national (OIN). Ouverts à la signature des différents partenaires, ils détailleront les gouvernances, les procédures, les outils de l'État et de ses opérateurs à mettre en oeuvre sur les territoires ciblés.

Dans le Val-de-Marne, quatre secteurs seront valorisés :

- L'OIN Orly Rungis Seine Amont
- L'ex-VDO
- Le secteur Charenton-Bercy à Charenton-le-Pont
- La Vallée scientifique de la Bièvre et Campus Grand Parc

Le CIN « Pôle santé Paris-Saclay dans la Vallée scientifique de la Bièvre »

Son pilotage, assuré au niveau régional, doit permettre une coordination de l'ensemble des projets liés à la santé dans le secteur et notamment celui du Pôle universitaire interdisciplinaire de santé (PUIS).

Deux comités de pilotage, respectivement les 18 janvier et 1er avril 2016, se sont tenus, au cours desquels un « pré-projet » de contrat recensant les principaux objectifs du CIN a été présenté et les partenaires ont réaffirmé l'importance d'une démarche prospective, nourrie des études du PUIS et impliquant la mobilisation de l'enveloppe de 0,4 M€ inscrite au CPER. Le 4 juillet 2016, ce travail commun a permis la signature du contrat, en présence de Mme Marisol Touraine, Ministre de la Santé.



Le citoyen

LE DROIT AU LOGEMENT

L'OIN Campus Grand Parc

Afin de faciliter la réalisation du PUIS, le Préfet de la Région Ile-de-France a souhaité confier le projet d'aménagement du site Campus Grand Parc à la SADEV94. Elle sera d'abord chargée, en partenariat avec l'Établissement public d'aménagement universitaire de la Région Ile-de-France (EPAURIF) de mener les études révélant les contraintes spécifiques du foncier permettant une définition des possibilités de valorisation du site, et de rechercher un équilibre financier global favorable à l'implantation de l'Université Paris-Sud 11. Le PUIS occuperait entre 16 000 et 20 000 m² de surface de plancher, serait accompagné d'un pôle de conférence, une fonction « restauration », et la création de 150 logements étudiants conventionnés.

L'OIN Orly Rungis Seine Amont

L'OIN ORSA a été créée par décret du 10 mai 2007 et regroupe 12 communes. Elle a pour ambition de faire de ce territoire un des grands pôles d'attractivité de l'Ile-de-France avec pour objectifs le développement économique du secteur, fort de la création de 1 000 emplois par an et la construction de 3 000 logements par an. Dans le cadre de la création de la Métropole et de la mutualisation nécessaire des outils d'aménagement à l'échelle métropolitaine, un processus de fédération entre l'EPA ORSA et Grand Paris Aménagement est engagé. Il permet à l'EPA ORSA de bénéficier de l'expérience de GPA en matière de conduite opérationnelle grâce à une mutualisation des moyens humains et matériels.

Le CIN de l'ex-VDO

L'EPAMARNE a été désigné par le Préfet de la Région Île-de-France pour conduire l'élaboration du contrat. La démarche conduite par EPAMARNE s'articule en deux phases, sur la base d'ateliers relatifs à un accord cadre définissant les grands principes d'aménagements et du CIN proprement dit. Un projet de protocole préalable à la signature d'un CIN autour des emprises de l'ancien projet autoroutier « VDO » a été diffusé en janvier 2016 aux partenaires dont les collectivités territoriales concernées (Chennevières-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en-Brie).

Le CIN de Charenton

La réflexion sur l'élaboration d'un CIN sur le secteur de Charenton s'inscrit dans la suite de l'atelier, territorial de juillet 2015 et des études déjà menées en 2010/2012. L'opération d'urbanisme envisagée est liée également à celle portée par la ville de Paris de l'autre côté du périphérique, dans une volonté partagée d'assurer le désenclavement du site vers Paris et vers le centre-ville de Charenton ainsi que l'aménagement d'ensembles équilibrés, à mesure de la libération des parcelles. La signature du contrat est prévue au 2ème semestre 2016. Il formalisera la volonté des acteurs institutionnels, des acteurs privés et des bailleurs de s'engager dans la démarche.

Europe par l'EPA Marne et de la gare Bry-Villiers-Champigny par la Société du Grand Paris (SGP). La ZAC des Facultés à Saint-Maur-des-Fossés, devrait passer à un niveau opérationnel, avec la désignation de GPA comme aménageur de la ZAC.

Par ailleurs, plusieurs projets sont en phase d'étude pré-opérationnelle sur d'autres terrains de l'État, tels que sur le secteur des Cantoux à Ormesson-sur-Marne, le projet de ZAC du triangle de l'Echat, ou encore le terrain du Ministère de l'Intérieur dans la ZAC des Fontaines-Giroux à Bry-sur-Marne.

La production de logements locatifs sociaux et les dispositifs incitatifs prévus par la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains

Le Val-de-Marne compte 170 000 logements sociaux, patrimoine de 64 organismes HLM (dont 17 offices publics). Le bailleur majoritaire, Valophis Habitat, détient 31 154 logements.

L'année 2015 présente un rythme d'agréments de logement (3 577) sensiblement équivalent à celui de 2013, année exceptionnelle avec plus de 3 700 logements agréés, à l'instar du mouvement constaté en Île-de-France.

Ce nombre comprend 3059 Logements locatifs sociaux (LLS) auxquels il convient d'ajouter 241 logements financés sous forme de prêts sociaux de location-accession (PSLA) et 277 logements locatifs intermédiaires (LLI). La part des logements agréés en PLAI et PLUS, c'est-à-dire aux loyers les plus faibles, est de 60 % (97 % de la production est en construction neuve).

La production se répartit de la façon suivante :

- 1 799 logements familiaux (59 %)
- 469 logements pour étudiants (15 %)
- 259 logements pour personnes âgées (8 %)
- 532 logements sous forme de

structures d'hébergement collectif (résidences sociales, maisons relais, pensions de famille).

Le financement global s'élève à plus de 442 M€ dont 78 % de prêts, 12 % de subventions de l'Etat et des collectivités territoriales, et 10 % de fonds propres des bailleurs. Le poids dans l'économie locale est significatif.

Les subventions de l'État se sont élevées à 15,5 M€ auxquelles il faut rajouter les mesures fiscales (TVA à 5,5 %, dégrèvement TFPB,...) représentant un montant de l'ordre de 75 M€.

L'ensemble des dispositifs la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) a été mis en oeuvre pour améliorer la construction de LLS. En effet, modifiée en 2013, cette loi fixe à 25 % le seuil de LLS que les communes devront atteindre d'ici 2025. Sur les 19 communes qui n'atteignent pas cet objectif dans le département, six ont fait l'objet d'un arrêté de mise en carence correspondant à un déficit de 2 863 LLS au titre de la période triennale 2014/2016. Dans ce cadre et depuis 2011, l'Etat a exercé à 30 reprises le droit de préemption urbain (DPU) portant création de 450 logements dans le Val-de-Marne, en le confiant soit aux principaux bailleurs, soit à l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF). 3 nouvelles déclarations d'intention d'aliéner ont fait l'objet d'arrêtés entre mai et août 2016.

LA RÉNOVATION URBAINE

La clôture du Programme national pour la rénovation urbaine

Au titre du Programme national pour la rénovation urbaine (PNRU) 2003-2016, 16 quartiers ont fait l'objet d'un conventionnement avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) dans le Val-de-Marne, ce qui représente



Le citoyen

LE DROIT AU LOGEMENT

Exemples d'opérations de construction de LLS dans le Val-de-Marne

L'ensemble immobilier France Habitation au Perreux-sur-Marne a été inauguré le 23 janvier 2016 et comprend 30 LLS.



La « Tôlerie de Normandie » à Arcueil a fait l'objet d'une opération de promotion immobilière de 247 logements comportant 44 LLS.



La résidence Résidétape à Orly, inaugurée le 17 juin 2016, réalisée par Valophis Habitat, comprend 100 studios pour les jeunes actifs du bassin d'emploi Orly-Rungis.



La réorganisation des services de l'Hôpital Bégin à Saint-Mandé permettra de réaliser un projet ambitieux de construction de 120 LLS.

de l'opération isolée - 5M€ sur PNRU1)

- Le Kremlin-Bicêtre: Schumann Bergonié
- Fontenay-sous-Bois : La Redoute, Les Larris

Les collectivités concernées sont en cours de définition de leurs projets et leur protocole de préfiguration.

LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA RÉHABILITATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ ET DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) proposent un cadre d'intervention de l'ensemble des partenaires autour d'un même projet et facilitent le traitement des problématiques liées à l'habitat privé.

2 OPAH classiques sont en cours, à Boissy-Saint-Léger (2011-2016) et à Alfortville (2012-2017) :

- une convention d'OIR (opérations importantes de réhabilitation) sur l'OPAH de Boissy-Saint-Léger a été signée fin 2015, permettant le conventionnement en loyer très social de 8 logements après réhabilitation, financée à hauteur de 50 % par l'OPAH.
- sur les 17 adresses prioritaires ciblées dans la convention d'OPAH d'Alfortville, 13 ont effectivement adhéré au dispositif ; 6 autres adresses font l'objet d'un accompagnement des instances de gestion.

De plus, une OPAH classique a été signée

un montant total de travaux de 2,2 Md€ pour près de 508,1 M€ de subventions de l'ANRU, auxquelles s'ajoutent les subventions des collectivités territoriales. Les programmes conventionnés dans le Val-de-Marne ont concerné la construction de 5 200 LLS, pour 4 800 logements démolis ou supprimés par reconfiguration. Les projets ANRU conventionnés portaient également sur 10 500 logements réhabilités et 15 400 logements résidentialisés. En ajoutant à ces chiffres les constructions neuves de logements privés en zone ANRU, 30 000 ménages, soit 6 % des Val-de-Marnais, bénéficient aujourd'hui des projets de rénovation urbaine.

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) concerne

15 quartiers du Val-de-Marne (10 projets d'intérêt national par arrêté du 29 avril 2015 et 5 d'intérêt régional par notification du 25 juin 2015).

- Alfortville : Chantereine
- Créteil : Mont-Mesly, La Habette, Coteaux du Sud
- Vitry-sur-Seine : Centre-ville/Mario Capra/Robespierre, Commune de Paris, 8 mai 1945
- Villejuif, L'Hay-les-Roses : Lebon, Hochart, Lallier, Mermoz (Lozaites Sud)
- Bonneuil-sur-Marne : Cité Fabien
- Champigny-sur-Marne, Chennevières : Le Bois l'Abbé
- Orly, Choisy-le-Roi : Quartiers Est
- Choisy-le-Roi, Orly : Quartiers Sud
- Villeneuve-Saint-Georges, Valenton : Les Polognes-centre-ville, Le Plateau
- Villeneuve-Saint-Georges : Le quartier Nord
- Boissy St Léger, Limeil –Brévannes: La Haie Griselle, La Hêtraie
- Ivry-sur-Seine : Gagarine (poursuite



Le citoyen

LE DROIT AU LOGEMENT

à Maisons-Alfort le 18 février 2016. Elle doit durer au minimum 3 années avec une enveloppe ANAH réservée de 0,4 M€.

Une OPAH « copropriété » est en cours à Sucy-en-Brie : le « Clos de Pacy » (2011-2016). Les travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique ont été effectués. Le suivi animation prend fin à l'été 2016.

Une OPAH « renouvellement urbain » est en cours à Villeneuve-Saint-Georges (2012-2017) dans le cadre du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD).

Les Projets d'intérêt général

Deux Projets d'intérêt général (PIG) sont en cours :

- à Ivry-sur-Seine (2012-2017), ciblé sur la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. Les contraintes budgétaires ont conduit la ville à modifier certains objectifs fixés

L'exemple du NPNRU de Vitry-sur-Seine

Le NPNRU « Centre-ville, Mario Capra, Robespierre », porté par la ville de Vitry, a été retenu par l'ANRU. Ce nouveau programme, intégré au Contrat de ville de l'ex-CA Seine Amont, a été signé le 10 juillet 2015.

Ce « territoire de référence » regroupe environ 20 000 habitants, vivants essentiellement dans des logements sociaux (plus de 5 000). Au cœur de la ville, à proximité de nouveaux moyens de transports, il est un territoire d'avenir au regard des activités générées.

Un travail partenarial fort, engagé durant l'année 2015, a permis à chacun des quartiers de participer à la structuration de la ville en assurant une cohérence d'ensemble et de

de 2 000 LLS, des démolitions et changements d'affectation (230 à 350 logements) :

- la diversification de l'offre de logements afin de répondre à la diversité des besoins du territoire : logements en accession libre et maîtrisée, logements locatifs libres intermédiaires ;
- l'accompagnement des copropriétés en difficulté situées dans des grands ensembles. L'ANAH et l'ANRU ont signé le 4 mai 2015 une convention de partenariat visant à avoir une stratégie d'intervention commune. Une étude de la ville rendra possible une mise en oeuvre ciblée des dispositifs d'ingénierie et de financement de l'ANAH. Les financements de l'ANRU pourront aussi

Quartier remaillé autour d'une gare du Grand Paris Express, du T9 et d'un réseau de bus structuré.



nouvelles continuités urbaines.

De façon à renforcer l'attractivité de ses quartiers prioritaires, plusieurs études proposées par la ville portent sur les enjeux forts d'amélioration et de diversification de l'habitat :

- la requalification lourde pour près

initialement (le suivi notamment de 35 copropriétés fragiles et/ou dégradées).

- sur le territoire de l'ex-CA Val-de-Bièvre (2013-2018), ciblé sur l'habitat dégradé. Les diagnostics complets de 82 adresses ont été conduits et la gestion des copropriétés améliorée, dans l'objectif de permettre la réalisation de travaux de réhabilitation.

L'habitat indigne

Les logements indignes font l'objet d'un arrêté, d'une injonction ou d'une grille d'insalubrité, qui permettent d'enclencher une opération de réaménagement.

Dans le département,

- 185 logements ont bénéficié de subventions au titre de l'habitat indigne : 2 logements de propriétaires bailleurs (PB), 31 logements de propriétaires occupants (PO) et 152 logements au titre de travaux réalisés

en parties communes de copropriétés ;

- 55 logements ont bénéficié de subventions au titre de l'habitat très dégradé : 20 logements PB, 16 logements PO, et 19 logements au titre de travaux réalisés en parties communes de copropriétés.

Par ailleurs, 28 signalements ont été transmis au Procureur de la République par l'ARS, dans le cadre de la lutte contre les marchands de sommeil.

En 2015, 156 arrêtés d'insalubrité ont été pris. Pour 2016, au 31 juillet, ce nombre s'élève à 64 arrêtés.

Dans le cadre du plan départemental, la DRIHL, en lien avec l'ARS, a lancé, fin 2013, un appel à projets régional pour lutter contre l'habitat indigne. Dans le Val-de-Marne, les projets des villes d'Ivry-sur-Seine, de Vitry-sur-Seine (secteur Blanqui) et d'Alfortville (« quartiers nord » à l'exception de l'îlot Seine) ont été retenus.

Ces territoires bénéficient d'un accompagnement technique et financier renforcé, notamment au travers de l'ANAH. Celle-ci articule pour 2015 ses interventions autour de cinq priorités :

- le traitement de l'habitat indigne et dégradé
- le redressement des copropriétés en difficulté
- la lutte contre la précarité énergétique à travers l'aide à la rénovation thermique
- l'accompagnement des personnes en situation de handicap pour l'adaptation de leur logement
- l'accès au logement des personnes en difficulté par la production d'un parc social.



être mobilisés pour la démolition de copropriétés très dégradées.

Le protocole de préfiguration de la ville de Vitry-sur-Seine a été présenté, au 2nd trimestre 2016. La convention partenariale pourrait être signée à la fin de l'année 2017.



Le citoyen

LE DROIT AU LOGEMENT

L E DROIT AU L O G E M E N T O P P O S A B L E

Le Val-de-Marne est le 3ème département de France, après la Seine-Saint-Denis et Paris, en nombre de demandes de reconnaissance du droit au logement opposable (DALO).

Depuis la loi de 2008, 47 926 dossiers ont été déposés et 41 820 décisions ont été rendues par la commission de médiation, pour un nombre de dossiers reconnus urgents et prioritaires de 13 233. Le taux de logement s'élève à 57 %, dont plus de 60 % sur le contingent préfectoral.

Il a été décidé au 1er janvier 2016 de proposer simultanément plusieurs dossiers sur chaque logement, afin d'assurer qu'au moins un ménage prioritaire retenu accepte la proposition qui lui est faite.

L E P A R C O U R S R É S I D E N T I E L D E S P E R S O N N E S E N D I F F I C U L T É

Le dispositif départemental d'hébergement est destiné à offrir une réponse aux personnes sans domicile ou contraintes de le quitter dans l'urgence. Plusieurs possibilités d'accueil sont proposées en fonction du degré d'autonomie des personnes tels que les Centres d'Urgence et de Stabilisation (CUS) et les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). Des nuitées hôtelières sont également proposées en complément des places pérennes, et sont réservées à l'accueil des familles.

L'hébergement d'urgence : une demande croissante

Face à l'accroissement des nuitées d'hôtel, la Ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité a présenté un

plan national de résorption des nuitées hôtelières le 3 février 2015.

Ce plan pour l'Ile-de-France vise à :

- diminuer le recours à l'hôtel en favorisant les alternatives ;
- assurer une répartition équilibrée des nuitées d'hôtel entre les départements d'Île-de-France ;
- améliorer l'accompagnement social des personnes à l'hôtel.

Dans le Val-de-Marne, l'objectif assigné au Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) d'urgence était de contenir à 10 % la progression des nuitées d'hôtel (contre une augmentation de 25 % en 2014 sur cette même période). Les objectifs ont été atteints sans générer de demandes non pourvues.

En 2015, un appel à projet a été lancé au niveau régional pour créer 900 places d'hébergement d'urgence. Pour le Val-de-Marne, 9 opérateurs ont candidaté, 3 ont été retenus, aboutissant à la création de 105 places au total sur le département. 94 places supplémentaires ont été ouvertes en juillet 2016.

En outre, afin d'améliorer l'accompagnement social des personnes à l'hôtel, le pôle hôtelier du SIAO urgence, ainsi que l'équipe des écoutants du 115, ont vu leurs effectifs renforcés en 2015 de 6 postes.

Le plan hôtel a également été l'occasion d'un renforcement de la collaboration entre les services de l'État, le SIAO urgence et le Conseil départemental. Enfin, le nombre de ménages éligibles à une participation financière a sensiblement augmenté.

Une demande en hausse pour accéder à une structure d'insertion

L'augmentation des publics précaires a pour corollaire une sollicitation de plus en plus importante des dispositifs d'accueil (+11 % par rapport à 2014). La mission d'observation sociale réalisée par le SIAO insertion permet d'éclairer l'évolution de la demande. Les espaces départementaux de solidarité sont le lieu le plus important d'expression de la demande pour un hébergement d'insertion. En revanche, le

rôle de prescripteur des missions locales se renforce, puisqu'elles relaient aujourd'hui 12% des demandes, ce qui est à mettre en parallèle des 20 % de demandeurs âgés de 18 à 24 ans.

Le département comptait, fin 2015, 1 491 places d'hébergement pérennes autorisées, majoritairement dédiées à de l'accueil en urgence ou de stabilisation (65 % des places) avec un budget annuel de 21 M€. Plus de 25 associations interviennent dans le département, en tant que gestionnaires de ces accueils.

Les centres d'hébergement

17 CHRS permettent de proposer une solution, dans des centres collectifs ou au sein d'appartements partagés, aux publics présentant des difficultés pour se loger (personnes isolées, familles en grande précarité, femmes victimes de violences, personnes sortantes de prison, personnes présentant des troubles additifs ou des fragilités psychologiques).

Toutefois, malgré une prise en charge de qualité, la capacité d'accueil reste déficitaire avec une liste d'attente de plus de 1 120 ménages.



« La Passerelle de l'Espoir », Centre d'urgence et de stabilisation de la « Croix Rouge » à Villejuif.

Des opérations de réhabilitation ou de construction des centres collectifs sont parallèlement soutenues.

L'aboutissement fin 2015 des travaux du CUS géré par la « Croix Rouge » à Villejuif, a ainsi permis de proposer l'accueil de 49 personnes. En 2016, la livraison de nouvelles structures est attendue comme par exemple, le centre d'hébergement d'urgence et d'accueil de jour de Vitry-sur-Seine, la pension de famille et d'accueil de



Le citoyen

LE DROIT AU LOGEMENT

jour de la Halte Fontenaysienne.

Le village d'insertion pour personnes d'origine rom

Dans le cadre d'un partenariat avec la ville d'Ivry et le Conseil départemental,



Chantier du Village de l'Espoir Ivry sur Seine

L'Etat s'est inscrit dans une démarche d'insertion des publics roms présents sur le campement Truillot après son évacuation en juillet 2015.

5 maisons mitoyennes permettant le relogement de 10 familles (soit 55 personnes) ont été créées. Cet équipement majoritairement financé par l'Etat, avec le concours du Conseil régional, de la Fondation Abbé Pierre et d'« Emmaüs habitat », est géré par « ALJ 93 ».

Les Résidences sociales

Catégorie spécifique de logement social, les résidences sociales permettent d'apporter une solution temporaire d'habitat meublé, majoritairement de type 1, accueillant des personnes seules auxquelles un accès direct au logement est difficile.

Durant ces trois dernières années, 12 projets de résidences ciblant un public « jeunes » (18-35 ans) ont été validés et subventionnés par l'Etat, pour la création de 1 112 logements supplémentaires.

Un rééquilibrage des projets est néanmoins aujourd'hui nécessaire. 40 % des ménages reconnus par la commission d'orientation du SIAO comme aptes à être proposés en résidence sociale sont des familles mono-

parentales. La typologie des logements proposés par ce dispositif a été modifiée. Ainsi, par exemple, la résidence sociale PARME, ouverte depuis 2015 à Ivry-sur-Seine et principalement destinée à l'accueil de jeunes en mobilité professionnelle ou en formation, a la possibilité d'accueillir des jeunes femmes avec enfants (dans 11 logements, sur les 183 livrés).

En 2015, les subventions allouées, au titre de l'Aide à la gestion locative sociale (AGLS), ont représenté plus de 0,5 M€ au bénéfice de 30 résidences sociales. L'Etat, qui finance l'investissement de ces résidences, par le biais de subventions PLAI, est systématiquement réservataire de 30 % des logements, son contingent étant mis à disposition du SIAO.

Les pensions de famille et résidences-accueil

Les pensions de famille et les résidences-accueil offrent un habitat sans limitation de durée à des personnes vulnérables ou souffrantes de handicaps psychiques. L'Etat prend en charge le coût de cet accompagnement social, pour lequel l'enveloppe en 2015 était de plus de 1,1 M€ pour 8 structures (représentant 214 places).

La pension de famille de Saint-Maur-des-Fossés (gérée par l'association « Joly ») a ouvert 30 places supplémentaires en avril 2015.

La reconstruction de la pension de famille de Maisons-Alfort (gérée par « Coallia ») va permettre la construction de LLS et d'un établissement médico-social.

LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

La loi ALUR du 24 mars 2014 a renforcé la prévention des expulsions en amont et aux différents stades de la procédure contentieuse.

La Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)

La CCAPEX a pour objet d'optimiser les dispositifs de prévention d'expulsion locative. Elle recherche pour chaque situation les moyens à mettre en oeuvre pour éviter l'expulsion des locataires en difficultés. Elle traite de situations complexes cumulant très souvent des difficultés économiques, familiales et sociales. Son activité, depuis sa création en 2011, a culminé en 2014 avec 323 dossiers étudiés, contre 260 en 2015.

La charte de prévention des expulsions permet de promouvoir et mettre en synergie les différents dispositifs de prévention, d'optimiser la collaboration des acteurs de la prévention dans le département et de déterminer les engagements de chaque partenaire. La révision de cette charte est co-pilotée par l'Etat et le Conseil départemental.

La Commission départementale de conciliation du Val-de-Marne

Elle a pour objet de concilier les parties en litige (bailleurs et locataires) et d'éviter l'encombrement des tribunaux pour des affaires pouvant se résoudre à l'amiable. La commission de conciliation du Val-de-Marne a fait face à une forte augmentation de son activité puisqu'elle a enregistré 419 dossiers en 2015 contre 267 en 2014. En 2015, le taux de conciliation en commission s'est élevé à 44 %. 79 % des dossiers concernaient le parc privé et 21 % le parc public.



Le citoyen

LE DROIT AU LOGEMENT

L E SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La procédure d'élaboration du schéma départemental d'accueil des gens du voyage fait l'objet d'un travail conjoint conduit par le Conseil départemental et l'Etat, et est suivie par une commission départementale. Coprésidée par le Préfet et le Président du Conseil départemental, cette commission est composée de maires désignés par l'association départementale des maires du Val-de-Marne, de conseillers départementaux et d'associations. Elle s'est réunie à plusieurs reprises, et notamment en 2016, le 19 avril et les 12 et 21 juillet derniers.

Lors de la réunion du 19 avril, le projet de schéma a été présenté aux membres de la commission afin de recueillir leurs observations. A l'issue, le projet, intégrant les observations émises en réunion, a été adressé, comme le prévoient les textes, par lettre du 27 avril à toutes les communes du Val-de-Marne pour recueillir leurs avis par délibération avant le 27 juin 2016.

Le schéma, pour lesquelles les communes ont été saisies, comprend quatre parties: les aires d'accueil avec un objectif de 354 places à créer sur le département, l'habitat adapté et les terrains familiaux pour répondre à la sédentarisation, la nécessité de création d'une aire de grand passage, le renforcement des actions d'accompagnement social, notamment sur les plans de la santé, de la scolarisation, de l'accès aux droits. Il doit être souligné que l'inscription au schéma d'une aire de grand passage est expressément requise par les dispositions de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

La loi NOTRe du 7 août 2015 n'a pas modifié l'obligation faite aux communes de disposer d'aires d'accueil, même si elle en a transféré l'aménagement, l'entretien et la gestion à la Métropole.

Concernant la réalisation d'une aire de grand passage, un comité technique composé de représentants des maires membres de la commission départementale consultative, de conseillers départementaux, des services du Conseil départemental et de l'Etat, a été chargé par la commission le 19 avril dernier d'en étudier les propositions opérationnelles.

Lors de sa séance du 21 juillet 2016, la commission départementale a donné un avis favorable au schéma ainsi présenté.

La signature de l'arrêté conjoint – Etat/Conseil départemental – portant approbation du schéma d'accueil des gens du voyage sur le Val-de-Marne, pourrait intervenir après qu'en aura délibéré, à l'automne prochain, le Conseil départemental pour autoriser son Président à le signer. Pour assurer le suivi de la mise en oeuvre des dispositions prévues dans le schéma, serait alors institué un comité de pilotage composé notamment de maires et de conseillers départementaux.



Les territoires

LES ENJEUX DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS

La cartographie des territoires val-de-mar-nais a connu au 1er janvier 2016, la création de trois établissements publics territoriaux (EPT) prévue par les dispositions des lois MAPTAM et NOTRe :

- «Paris-Est-Marne&Bois», d'une superficie de 5 632 ha, comprenant 507 871 habitants et 13 communes, est présidé par M. Jacques J.P. Martin.
- «Grand Paris Sud Est Avenir», qui regroupe 16 communes sur près de 10 000 ha, pour une population de 308 699 habitants, est présidé par M. Laurent Cathala.
- «Grand Orly Val-de-Bievre Seine Amont», qui s'étend sur une superficie de 12 312 hectares, pour une population de 685 893 habitants répartie en 24 communes, présidé par M. Michel Leprêtre.

Dans le Val-de-Marne, ce tronçon comprend 10 stations.

Gare GPE de la L15 Sud du Val-de-Marne	Interconnexion modes lourds
Arcueil-Cachan	RER B
Villejuif-Institut Roussy	L14 Sud
Villejuif Louis-Aragon	Métro L7 - Tramway T7
Vitry-Centre	Tramway T9 (en projet)
Vitry-les Ardoines	RER C - TZen 5 (en projet)
Vert-de-Maisons	RER D
Créteil l'Echat	Métro L8
Saint-Maur - Créteil	RER A - TVM - Est-TVM (en projet)
Champigny-Centre	L15 Est
Bry-Villiers-Champigny	RER E (nouvelle gare) - Altival (en projet)

Le décret de déclaration d'utilité publique de la ligne 15 Sud a été signé le 24 décembre 2014.

Les travaux ont débuté en 2015 avec notamment le creusement d'un puits d'essai à Arcueil-Cachan.

Une commission d'indemnisation des commerçants active depuis janvier 2016 a

été mise en place, en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), ainsi que le Régime social des indépendants (RSI).

Des réunions avec les communes ont été organisées avec services de l'Etat et la Société du Grand Paris (SGP), pour permettre la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Enquêtes publiques

L'enquête publique unique, tenue du 26 octobre au 28 novembre 2015, portait à la fois sur la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, et sur les projets de construction des 16 gares de la Ligne 15 Sud et du site de maintenance de Vitry-sur-Seine.

En outre, 7 enquêtes parcellaires ont déjà été menées dans le Val-de-Marne.

- 1ère et 2ème enquête parcellaire : entre 2013 et 2014, concernant respectivement 220 parcelles et des parcelles en tréfonds.
- 3ème enquête parcellaire : du 13 avril

L'AVANCEMENT DU GRAND PARIS EXPRESS

L'année 2015 consacre l'entrée du Grand Paris Express (GPE) dans « le temps des réalisations ».

Ligne 15 Sud

La ligne 15 constitue une rocade proche de Paris, permettant de dé-saturer les réseaux de transport en commun en coeur d'agglomération. Premier tronçon de la ligne 15, la ligne 15 Sud reliera à l'horizon 2022, la gare de Pont de Sèvres (Hauts-de-Seine) à la gare de Noisy-Champs (Seine-Saint-Denis / Seine et Marne). La vitesse commerciale attendue est de l'ordre de 55 km/h soit un temps de parcours entre les 2 gares terminus d'environ 35 minutes. La ligne 15 Sud améliorera également l'accessibilité aux grands équipements régionaux comme l'Institut Gustave Roussy à Villejuif, le Musée d'art contemporain « MAC/VAL » à Vitry-sur-Seine ou l'hôpital Henri Mondor à Créteil.

Des gares à dimension culturelle pour le GPE

La Société du Grand Paris (SGP) et la DRAC ont collaboré pour inscrire au programme des gares une dimension culturelle. Fruit de cette collaboration, le « Schéma directeur des actions culturelles dans les gares du Grand Paris Express » a été présenté en 2014, et a donné lieu à un appel d'offres afin de recruter une direction artistique chargée de le mettre oeuvre. Le lauréat a été annoncé en juin 2015 : il s'agit du tandem Jérôme Sans / José Manuel Gonçalves.

Cette annonce a été suivie de l'inauguration par le Président de la République de l'exposition « Les passagers du Grand Paris Express » au Mac/Val le 12 juin 2015. Cette exposition s'est tenue jusqu'au 20 septembre 2015 et a permis aux visiteurs - futurs passagers du Grand Paris Express - de découvrir les différentes facettes du projet : du territoire traversé par le futur réseau de transport à l'architecture des gares du Grand Paris en

passant par les représentations sensibles des futurs quartiers de gares et les portraits d'habitants. Les maquettes des 16 gares de la ligne 15 Sud ainsi que celle du SMI de Vitry-sur-Seine et du SMR de Champigny-sur-Marne sont le reflet de l'esprit d'innovation et de créativité qui animent la conception du Grand Paris Express. Elles témoignent de la diversité des projets architecturaux qui respectent néanmoins une même charte conçue par Jacques Ferrier. Cette exposition a permis, en outre, aux visiteurs de découvrir la scénographie imaginée par Ruedi Baur, également en charge du design, de l'identité visuelle et de la signalétique du Grand Paris Express.

Concomitamment, en juillet 2015, la SGP a publié un « Atlas des lieux culturels autour des gares du Grand Paris », cartographie croisant les lieux culturels franciliens et les gares du GPE.



Présentation des gares du Grand Paris Express au Président de la République - MAC VAL - Juin 2015



Les territoires

LES ENJEUX DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS

au 4 mai 2015, elle a concerné une quarantaine de parcelles appartenant à 124 propriétaires identifiés.

- 4ème enquête parcellaire : du 8 juin au 6 juillet 2015 concernant 800 parcelles, toutes sises en tréfonds.
- 5ème enquête parcellaire : du 9 au 30 octobre 2015, elle portait sur 634 parcelles, dont 22 en surface (pour des ouvrages annexes de surface situés à Champigny-sur-Marne et Villiers-sur-Marne).
- 6ème enquête parcellaire : du 9 mai au 30 mai 2016, elle a concerné 168 parcelles, réparties dans les communes de Maisons-Alfort, Alfortville, Créteil
- 7ème enquête parcellaire : du 7 au 21 juillet 2016, elle a porté sur la maîtrise foncière de 24 parcelles, exclusivement de surface.

Une 8ème enquête parcellaire aura lieu en fin d'année 2016 et portera sur les parcelles de tréfonds visées par la 6ème enquête et sur le comblement des carrières à Créteil.

D'une manière générale, un bilan très satisfaisant peut être tiré de la conduite des enquêtes parcellaires puisque, suivant les communes, entre 60 à 80% du foncier nécessaire à la réalisation de la ligne ont déjà été acquis par voie amiable.

Ligne 15 Est

La ligne 15 Est reliera à l'horizon 2030, la gare de Saint-Denis-Pleyel (Seine-Saint-Denis) à la gare de Champigny-Centre (Val-de-Marne). Initialement sous maîtrise d'ouvrage STIF, la ligne 15 Est est désormais sous maîtrise d'ouvrage Société du Grand Paris depuis le 16 février 2016. Le métro ligne 15 Est constituera un levier pour l'attractivité et le développement économique du territoire en facilitant, notamment, l'accès aux pôles économiques importants, tels que la Plaine Saint-Denis ou Val de Fontenay. La mise en service de la ligne 15 Est est prévue en deux phases :

- Horizon 2025 : mise en service du tronçon Saint-Denis Pleyel / Rosny-Bois-Perrier
- Horizon 2030 : mise en service du tronçon Rosny-Bois-Perrier / Champigny Centre

Le Val-de-Marne est donc concerné par le second tronçon. Ce dernier desservira trois gares val-de-marnaises :

- Val-de-Fontenay en interconnexion avec le RER E, le RER A, le tramway T1 et le métro 1 prolonge à l'horizon 2030.
- Nogent-Le Perreux en interconnexion avec le RER E
- Champigny-Centre assurant l'interoperabilité avec la ligne 15 Sud.

L'implantation du site de maintenance et de remisage fait actuellement l'objet d'études entre deux sites : Rosny-sous-Bois (ZA de la Garenne, option privilégiée) et Fontenay-sous-Bois (site Péripole Nord).

Enquêtes publiques

La conduite de la procédure d'utilité publique relève de la compétence conjointe des préfets de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Par voie de conséquence, la déclaration d'utilité publique sera prononcée par arrêté inter-préfectoral.

Désignée coordonatrice par le Préfet d'Ile-de-France, la Préfecture de Seine-Saint-Denis a organisé une enquête unique dans la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, du 23 mai au 27 juin 2016. Elle a porté à la fois sur l'obtention d'une déclaration d'utilité publique du projet, et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des villes concernées.

Ligne 14 sud

Le prolongement de la ligne 14 au Sud a pour objectif d'assurer une liaison rapide entre Paris et l'aéroport d'Orly en desservant les territoires val-de-marnais tels que l'Institut Gustave Roussy de Villejuif, le Centre Hospitalier et la faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre, le MIN de Rungis ou le projet de Cité de la gastronomie tout en permettant des correspondances avec la Ligne 15 (Villejuif IR) et le RER C (Pont de Rungis). Une correspondance avec la ligne 18 sera assurée au niveau du terminus de la ligne 14 à Orly à l'horizon 2024.

Dans le Val-de-Marne, ce tronçon com-

prend 6 stations :

Gare GP de la L14 Sud du Val-de-Marne	Interconnexion modes lourds
Le Kremlin-Bicêtre Hôpital	-
Villejuif-Institut Roussy	L15 Sud
Chevilly-Trois communes	-
MIN Porte de Thiais	T7-TVM
Pont de Rungis	RER C, TCSP <u>Sénia-Orly</u>
Aéroport d'Orly	Ligne 18, T7, TCSP <u>Sénia-Orly</u> , (possibilité d'une gare TGV), TCSP Orly - Croix de Berny, liaison Val d'Yerres - Val-de-Seine - Orly, TCSP Massy-Orly par le Nord

L'enquête publique relative à la ligne 14 Sud s'est déroulée du 1er juin au 9 juillet 2015. Le décret de déclaration d'utilité publique a été signé le 27 juillet 2016. Le projet de prolongement de la ligne 14 Sud franchit une nouvelle étape avec la construction d'un puits de reconnaissance sur la commune du Kremlin-Bicêtre en juin 2016

Enquêtes publiques

Les Préfectures de département seront en charge ultérieurement des enquêtes parcellaires, envisagées pour le second semestre 2016. La première enquête parcellaire aura lieu en octobre 2016 dans le Val-de-Marne, elle portera sur les emprises des gares et ouvrages annexes.

Les permis de construire des gares et des sites de maintenance du Grand Paris Express en 2015

Les dossiers de permis de construire des gares et sites de maintenances, élaborés par la Société du Grand Paris (SGP), sont instruits par les services de l'État.

Trois permis de construire ont d'ores et déjà été signés :

- La gare « Vitry centre », délivré le 25



Les territoires

LES ENJEUX DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS

février 2016

- Le site de maintenance de Champigny (SMR), délivré le 24 juin 2016
- La gare du « Vert de Maisons » à Maisons-Alfort, délivré le 12 juillet 2016

La totalité des dossiers de permis de construire ont été déposés, à l'exception de celui du site de maintenance des infrastructures de Vitry-sur-Seine.

Signature du permis de construire du Site de maintenance et de remisage (SMR) de la ligne 15 sud

Situé sur la commune de Champigny-sur-Marne ce site regroupera deux ensembles fonctionnels essentiels à l'exploitation du réseau :

- le Site de maintenance et de remisage (SMR) : lieu où le matériel roulant est réparé, entretenu, remisé. À terme, 60 % du parc de matériel roulant des lignes 15, 16 et 17 pourrait être maintenu via ce site
- le Poste de commandement centralisé (PCC) : lieu par lequel transitent toutes les informations relatives à la ligne. Véritable centre névralgique, ce PCC a vocation à centraliser toutes les remontées d'information sur l'activité de la ligne 15 du réseau du Grand-Paris.



Le SMR de Champigny-sur-Marne est relié à la ligne 15 Sud par un tunnel de raccordement d'une longueur de 2,4 km, composé de deux voies ; l'une d'elles est utilisée pour y remiser des trains. Les travaux de réalisation du SMR débuteront dès 2017 avec un horizon de mise en service dès 2021. Le scénario « architectural » prévoit par ailleurs une valorisation immobilière sur les franges du site d'environ 220 logements. Le permis de construire du SMR a été signé le 24 juin 2016.

LES OPÉRATIONS DE TRANSPORTS EN COMMUN

Le désenclavement des quartiers par l'amélioration de leur desserte est une priorité du Val-de-Marne, inscrite au Contrat de plan Etat Région (CPER) 2015-2020. Le volet multimodal du CPER a pour objectif de moderniser le réseau existant et plus particulièrement le RER.

La modernisation des lignes existantes du RER se poursuit dans le cadre de schémas directeurs conduits sous l'égide du STIF par les opérateurs RATP et SNCF et financés dans le cadre du CPER 2015-2020. Le projet de développement du RER E a fait l'objet d'un accord sur son financement à l'été 2016. Le Val-de-Marne bénéficiera d'améliorations significatives sur la ligne existante par le déploiement d'un nouveau matériel roulant et d'un pilotage automatique de nouvelle génération.

Le CPER prévoit également le financement d'études relatives au projet d'Interconnexion sud des LGV.

Les projets dans le Val-de-Marne

- Le prolongement du Tramway T1 de Noisy le Sec à Val-de-Fontenay dès 2019
- Le T9 qui reliera Paris au centre-ville d'Orly dès 2020. L'enquête publique s'est déroulée du 2 juin au 7 juillet 2014 et le projet a été déclaré d'utilité publique le 2 février 2015.
- La ligne T Zen 5 reliera, dès 2020, la station de RER C Bibliothèque François Mitterrand au pôle de Choisy-le-Roi, et vise à assurer la desserte du territoire située entre la Seine et le RER C sur la partie Nord de la Seine Amont. Elle assure la correspondance avec des réseaux lourds et des réseaux de surfaces existants (lignes de métro 10 et 14, RER C, TVM, TCSP Sucy-Bonneuil-Thiais) ou en projet (ligne 15 du Grand Paris Express, T9).
- Le prolongement du métro ligne 1 jusqu'au Val-de-Fontenay en 2030, de l'actuelle station terminus « Château de Vincennes » à Val de Fontenay avec trois stations : secteur des Rigolots, station intermédiaire et secteur du Val de Fontenay. Le bilan de la concertation qui s'est déroulée du 10

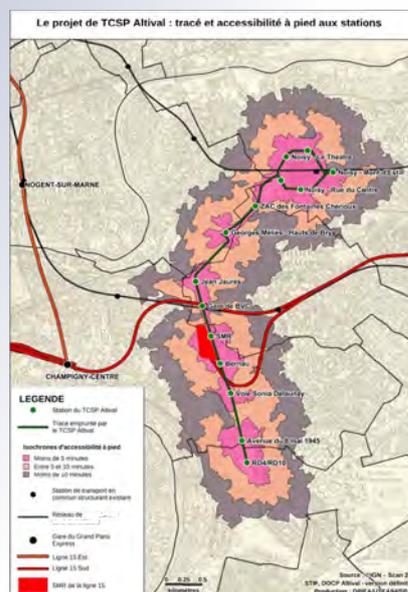
L'Altival et les perspectives de l'aménagement de la Voie de Desserte Orientale (VDO)

« Altival » est un projet d'infrastructure dédiée à la circulation de lignes de bus conduit par le Conseil départemental du Val-de-Marne.

Il comprend la création de sites propres, de stations et d'un système de priorité aux feux. Inscrit au SDRIF à l'horizon 2030, le projet « Altival » reliera à terme Sucy-Bonneuil (RER A) à Noisy-le-Grand (RER A) en passant par la future gare Grand-Paris Express de Bry-Villiers-Champigny et sa connexion au RER E.

La mise en service concomitante à celle de la ligne 15 Sud d'un premier tronçon, Altival Nord, reliant Noisy-le-Grand Mont d'Est (RER A) à la RD 4 au niveau de l'entrée de ville de Chennevières-sur-Marne

est l'objet du document d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP), approuvé en conseil d'administration du STIF le 7 octobre 2015. Par ailleurs, l'infrastructure créée en première phase vise à anticiper son prolongement, Altival Sud, jusqu'au pôle d'échanges de Sucy-Bonneuil à partir du carrefour RD10 / RD4, en rendant les aménagements de la première phase compatibles dès leur conception avec cette extension future. La concertation relative à ce projet mobilisant acteurs économiques et habitants, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental, a débuté le 9 mai 2016 et s'est terminée le 19 juin 2016.





Les territoires

LES ENJEUX DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS

novembre 2014 au 15 janvier 2015 a été approuvé au conseil du STIF de juillet 2015. Le choix du tracé retenu est prévu à l'automne 2016 sur la base d'une analyse multicritère. Le schéma de principe devrait être finalisé en fin d'année 2017, l'enquête publique est quant-à-elle prévue en 2018.

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Dans le cadre du CPER, plusieurs projets d'infrastructures routières sont en cours dont la réalisation constitue un atout majeur pour le Val-de-Marne.

La RN19 – Déviation de Boissy-Saint-Léger

La RN19 dans la ville de Boissy-Saint-Léger supporte un trafic de transit important, en moyenne 40 000 véhicules par jour.

Ce projet de déviation entre la RN406 à Bonneuil-sur-Marne et la RD94 à Villecresnes va minimiser les nuisances générées en délestant le centre ville de Boissy-Saint-Léger.

L'opération co-financée à parité par l'Etat et la Région Île-de-France est inscrite au CPER 2015-2020 pour une mise en service prévue en 2019.

La RN 406 – Desserte du port de Bonneuil-sur-Marne

L'aménagement prévu permet d'assurer une desserte des zones économiques, via la réalisation de deux bretelles, de trois carrefours, de

trois ouvrages d'art, deux supérieurs et un inférieur. Trois giratoires sont prévus pour assurer les échanges avec les zones d'acti-

vité. Dans le cadre du CPER 2015-2020, l'Etat apporte 33 % des crédits nécessaires à la réalisation du projet.

La convention de financement a été signée le 7 juin 2016 par le Préfet du Val-de-Marne, la Présidente de la Région, le Président du Conseil départemental, ainsi que par le Président de « Grand Paris Sud Est Avenir » et la Directrice Générale de Port de Paris, co-présidente d'HAROPA.

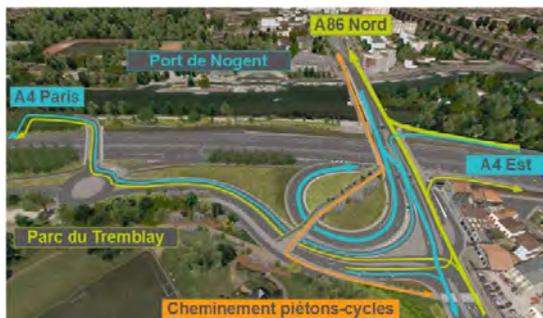
La RN486 – Pont de Nogent

Afin d'améliorer la circulation sur le pont de Nogent fréquenté par 80 000 véhicules par jour, l'aménagement de ce carrefour comporte un volet routier et un volet circulation douce.

Le financement, d'un montant de 48 M€, est inscrit au CPER 2015-2020, avec une contribution de l'Etat à parts égales avec le Conseil régional d'Île-de-France.

En 2014, la déclaration d'utilité publique (DUP) a été arrêtée. La DiRIF a réalisé les sondages géotechniques sur la zone, et conduit les études détaillées depuis mars 2015. Elle a mené en parallèle les procédures d'acquisition foncière, finalisées en novembre 2015 avec l'acquisition d'une parcelle à l'angle Nord-Est du parc du Tremblay.

La phase préparatoire relative au déplacement des réseaux a démarré à l'été 2016.



Plan d'aménagement de la future desserte du pont de Nogent sur Marne

Les travaux, d'une durée prévisionnelle de 4 ans, se répartissent en deux marchés.

Le premier marché de travaux sera engagé à la fin 2016, et portera sur l'ensemble des travaux routiers qui débiteront au printemps 2017.

Après leur exécution, fin 2018, l'ensemble

des voiries dans leurs configurations définitives seront mises en circulation :

- le nouveau tracé de la bretelle de sortie du sens Paris-province de l'autoroute A4 sera ouvert à la circulation dès janvier 2018;
- la bretelle en boucle pour accéder au sens Paris-Province de l'autoroute A4 et l'accès au sens province-Paris de l'autoroute A4 par le Sud de la boucle seront ouverts à la circulation à partir de septembre 2018;
- la partie Sud du cheminement piétons-cycles (hors passerelle sur la rue de

Nazaré) sera également ouverte au public d'ici fin 2018.

Le second marché de travaux concernera le Nord du cheminement piétons-cycles, les protections

acoustiques et les aménagements paysagers.

L'ensemble de ces aménagements devrait être terminé en 2020.

La RN 6

La RN6 constitue un des itinéraires importants du quart Sud-Est de la Région Île-de-France entre l'autoroute A86 et la Francilienne. L'étude se concentre principalement sur le carrefour entre la RD136 et la RN6 au niveau de la tête du pont de Villeneuve-Saint-Georges, dont le tourne-à gauche des véhicules venant du Sud sur la RN6, qui concerne près de la moitié des usagers, allant vers Villeneuve-le-Roi, dégrade considérablement la fluidité de la circulation.

Un giratoire sur la place Sémard va être réalisé permettant d'expérimenter la fermeture de ce tourne-à-gauche en 2017, pour une durée de 3 à 6 mois, scénario étayé par les études préalables conduites après concertation avec la commune.



Signature de la convention de financement de la RN 406



Les territoires

LES ENJEUX DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS

Protections phoniques

Les travaux de protection phonique sur l'A4 et l'A86 dans les secteurs de Saint-Maurice, Maisons-Alfort et Créteil se sont poursuivis d'août 2015 à fin juin 2016. Leur financement s'élève à 3,5 M€ au titre du CPER 2015-2020. Les études sont en cours pour achever le programme de réduction des nuisances sonores sur ces communes.

Le volet mobilité multimodal du CPER 2015-2020 prévoit des crédits pour permettre de réaliser des études portant sur la faisabilité d'autres mesures de lutte contre le bruit routier.

LES INFRA-STRUCTURES DE TRANSPORT FLUVIAL

De nombreux projets d'infrastructures fluviales sont en cours dans le Val-de-Marne, conduits par HAROPA – Port de Paris :

- Alfortville : aménagement d'un quai à usage partagé et amélioration de l'intégration urbaine
- Bonneuil-sur-Marne : poursuite du développement de la plateforme, notamment sa desserte
- Charenton-le-Pont : développement du quai à usage partagé
- Choisy-le-Roi : aménagement d'un quai à usage partagé et développement des activités de loisir
- Ivry-sur-Seine : développement du trafic, amélioration du fonctionnement et de la sécurité des activités d'animation et de loisir
- Orly : aménagement d'un quai à usage partagé et valorisation des potentiels autour des activités de loisir et de BTP
- Saint-Maur-des-Fossés : développement d'un quai à usage partagé et amélioration de

- l'intégration urbaine
- Villeneuve-Saint-Georges : développement des activités de loisir ou logistiques et industrielles
- Vitry-sur-Seine : développement d'un nouveau site portuaire.

Plus particulièrement, l'amélioration de la desserte du port de Bonneuil-sur-Marne est un enjeu fort pour le développement économique du Val-de-Marne. En effet, le port de Bonneuil-sur-Marne constitue la seconde plateforme multimodale d'Ile-de-France après Gennevilliers, tous deux gérés par HAROPA – Port de Paris. Situé à 8 km de Paris, ce port accueille plus de 150 entreprises sur 186 hectares. Avec une hausse de 11 % des marchandises manutentionnées ces cinq dernières années, le port de Bonneuil-sur-Marne confirme son dynamisme et sa position stratégique dans l'Est francilien.

Le plan d'action port par port adossé au schéma de services portuaires d'Ile-de-France 2012-2013 élaboré par HAROPA – Port de Paris précise que l'un des enjeux est de poursuivre le développement durable du port de Bonneuil. Depuis le 1er janvier 2015, plusieurs actions ont été conduites : projet aménagement de la berge amont et prise en compte du partage de la voie d'eau avec les activités de plaisance/loisir dans le projet de règlement de port, définition des orientations et du programme de réaménagement écologique de la zone du « Bec de Canard » en intégrant les contraintes du PPRI, ouverture du port aux riverains et partenaires locaux, développement de nouveaux quais à usage partagé, développement des synergies

avec d'autres plateformes ferroviaires (Valenton, Villeneuve-Saint-Georges).

A Vitry-sur-Seine, le projet de port urbain dans le secteur des Ardoines répond aux besoins de développement du territoire en faisant passer par la voie d'eau plutôt que par la route, les matériaux et marchandises nécessaires à l'activité économique locale et aux projets urbains.

En décembre 2013, le contrat de développement territorial (CDT) des Grandes Ardoines a mis en évidence le besoin d'une infrastructure fluviale dans le secteur. D'une surface d'environ 1,5 ha et pour un coût estimé à 7 M€, le port se composera de deux espaces distincts, avec un secteur sera dédié à la réception d'entreprises de BTP et un quai à usage partagé. Celui-ci permettra aux entreprises locales de transborder des matériaux et marchandises sur des péniches. Il assurera également une mixité des usages, accessible aux promeneurs et aux bateaux en escale.

La concertation réglementaire s'est tenue du 2 au 30 mai 2016. Après cette phase d'échange commencera l'enquête publique, au 2nd semestre 2017, avant une mise en service prévue à l'automne 2018.



Port de Bonneuil sur Marne



Les territoires

LES ENJEUX DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS

L E DÉVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME AÉROPORTUAIRE D'ORLY

L'aéroport d'Orly est le 1er aéroport français pour les destinations domestiques et le second tous trafics confondus. Il est le 10ème au sein de l'Union Européenne, et dessert 149 destinations dans 41 pays. En 2015, il a accueilli 29,7 millions de passagers dans ses 2 terminaux, pour plus de 230 000 vols commerciaux, avec un taux d'emport moyen qui est passé de 112 à 128 passagers par vol en 10 ans.

Bien que les vols nationaux et à destination de l'Union Européenne aient constitué près des deux-tiers de l'activité d'Orly en 2015, Air France a inauguré sa ligne transatlantique quotidienne Orly – New York le 6 juin 2016, qui annonce une volonté de voir l'offre de l'aéroport se développer.

En connexion avec la plateforme aéroportuaire, « Coeur d'Orly » est une opération d'aménagement engagée en 2005, qui consiste en la création d'un quartier d'affaires sur 13,5 hectares et qui devrait comprendre des bureaux, un espace de congrès et séminaires, un hôtel et un pôle de commerces, de services et de loisirs.

Un premier immeuble de 19 500m², Askia, a été livré fin 2015. Il comprend 18 500 m² de bureaux et 1 000 m² de commerces en pied d'immeuble. Il doit être relié au terminal Sud de l'aéroport d'Orly via une passerelle actuellement en cours de réalisation.

La plateforme aéroportuaire offre également des connexions autoroutières multiples et un large éventail de transports en commun. L'arrivée des lignes 14 et 18 du futur Grand Paris Express et de la gare TGV viendront non seulement conforter l'attractivité du pôle d'Orly pour les entreprises, mais aussi permettre la construction des logements et l'accueil d'équipements culturels ou de loisirs de rayonnement métropolitain.

Le bâtiment de jonction de l'aéroport d'Orly

Le bâtiment de jonction de l'aéroport Paris-Orly créera une liaison entre les terminaux Sud et Ouest. Il accueillera en sous-sol, à compter de 2023, les terminus des lignes 14 et 18 du métro du Grand Paris, et, dans sa phase d'exploitation, doit permettre l'accueil de 32,5 millions de voyageurs, soit un accroissement de 5,3 millions de passagers par rapport à la situation actuelle, obtenu par l'amélioration du taux de remplissage



des avions, sans augmentation du nombre de créneaux.

Le coût de l'opération est évalué à environ 300 M€ hors taxes aux conditions économiques de l'année 2013. Les travaux ont débuté en septembre 2015 et la mise en service du bâtiment est prévue fin 2018/début 2019.

Le 13 mai 2016, le Premier Ministre M. Manuel VALLS était présent à l'aéroport d'Orly et a procédé à la première levée de charpente sur le chantier du bâtiment de jonction des aéroports sud et ouest de l'aéroport.



Les territoires

DÉVELOPPER L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

FAVORISER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Le Val-de-Marne bénéficie d'un tissu économique dynamique, soutenu par un territoire attractif. Le département peut en effet compter sur son offre locative immobilière de bureaux, qui est la plus compétitive des départements de petite couronne. De même il possède un réseau de transport dense, avec trois infrastructures autoroutières majeures, complété par une desserte en transports en commun fonctionnelle, et qui est actuellement en pleine évolution avec l'arrivée du GPE. Le Val-de-Marne dispose également d'une offre de services publics significative, avec un maillage important d'agences Pôle emploi, d'établissements scolaires et d'hôpitaux.

Le Val-de-Marne connaît l'implantation de nombreuses structures, tant publiques que privées, qui excellent dans leurs domaines d'activités.

Des entreprises

a- Le MIN de Rungis

Le 1er marché de gros de produits frais au monde occupe une place centrale dans l'économie de la région francilienne et dans l'activité nationale. La pérennisation de son modèle passe par le développement de ses activités.

Le plan de développement

En croissance de 4 % par an, le chiffre d'affaires du MIN de Rungis s'élève à près de 9 Md€. Il est directement responsable de l'emploi de 11 692 personnes, et de 7 fois plus d'emplois indirects. Le développement de l'offre de produits bio permet au MIN de conforter son rôle stratégique dans un secteur en forte croissance. Reconnu à l'étranger, la Semmaris, société exploitante du marché, a signé un contrat de licence avec Dubaï en 2015 et vient de conclure à Moscou un

accord pour développer une plateforme alimentaire et logistique de 300 ha. Le marché de Rungis contribuera à créer de nouveaux relais de croissance.

Afin de conforter le modèle économique du MIN, l'Etat a, avec la loi du 9 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, prolongé jusqu'au 31 décembre 2049 la durée de la mission d'exploiter le MIN de Rungis confiée à la Semmaris. Cette prolongation lui permettra de réaliser des investissements sur le marché, qui, sur 10 ans, s'élèvent à environ 475 M€ pour le gestionnaire et autant de la part des opérateurs du marché, soit près de 1 Md€.

Inauguration de la Halle Bio du MIN de Rungis



Lundi 9 mai 2016, le Président de la République, M. François Hollande, a inauguré, dans l'enceinte du MIN de Rungis, la nouvelle Halle Bio.

Ce nouveau pavillon de 5 600 m² est exclusivement consacré à la commercialisation de produits alimentaires issus de l'agriculture biologique. Ces denrées respectent des normes strictes de production, telles que l'absence de produits chimiques et de modifications génétiques, ou le respect du bien-être animal, avec l'obligation d'un accès au plein-air.

Depuis 2007, le marché des produits alimentaires biologiques a doublé. Pour l'année 2014, il a été estimé à plus de 4,1 Md€.

b- Les technologies spatiales et télécoms

Un certain nombre d'entreprises en pointe dans ce secteur sont implantées et interviennent de façon significative à l'international au regard de leur savoir faire, telle que Sodern – PME située à Limeil-Brevannes – qui vient de signer un contrat important avec OneWeb Satellites (co-entreprise de OneWeb et d'Airbus Defence and Space). Autre PME brévannaise,

Ommic est spécialisée dans la conception et la production de semi-conducteurs, utilisés notamment par les opérateurs télécoms dans le développement des réseaux 5G. Forte de ses investissements en recherche et développement, l'entreprise dispose aujourd'hui d'un produit unique en Europe, et a su séduire l'équipementier chinois Huawei. Ce succès a rendu nécessaire une levée de fonds en juin 2016, conclue auprès notamment de Bpifrance, pour un montant de 12 M€. Cette somme servira à accélérer les cadences avec l'embauche de près de 30 salariés et la mise en place d'une nouvelle ligne de production d'ici juin 2017.

Des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

a- L'Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Avec près de 32 000 étudiants, 1 200 enseignants, 31 laboratoires de recherche, 7 facultés, 6 instituts et 4 écoles, l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) est présente dans tous les domaines de la connaissance depuis 1971. Elle est par ailleurs pleinement intégrée à l'enseignement supérieur et la recherche en Île-de-France, étant un membre fondateur de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Paris-Est (UPE).

En 2017 sera livrée la Maison des sciences et de l'environnement. Véritable plateforme technologique, elle regroupera notamment le Lisa (laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques), la plateforme Prammics (Plateforme régionale d'analyse



Déplacement d'Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat en charge du numérique à l'EPICA et à la Creative Valley - Kremlin Bicêtre - mai 2015



Les territoires

DÉVELOPPER L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

multi milieu des micro-contaminants), le Leesu (laboratoire eau environnement systèmes urbains), ou encore l'Observatoire des sciences de l'univers. Le budget de 9,3 M€ hors taxes a été financé par la Région, dans le cadre du CPER 2007-2013, et le projet a été rendu possible par la ville de Créteil et le Conseil départemental, qui ont cédé du foncier à l'établissement.

Au titre du CPER 2015-2020, l'UPEC bénéficie de 55,9 M€. Près de 42 M€ seront dédiés au site universitaire de l'hôpital Henri Mondor, avec 20 M€ pour la première phase de construction d'un ensemble immobilier pour la recherche biomédicale, 17 M€ pour la restructuration des espaces de la faculté de médecine, et 4,9 M€ pour sa mise en sécurité. De plus, quelque 14 M€ iront au reste du campus pour diverses réhabilitations.

b- L'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA)

L'ENVA est aujourd'hui composée d'un centre de renommée internationale de formation et de recherche dans le domaine de l'infectiologie et de la santé publique, d'un centre d'excellence européen en formation clinique et en recherche sur les animaux de compagnie et de sport, et d'un pôle culturel de référence sur l'animal domestique, ses soins et sa place dans la société. L'école, qui fêtera son 250ème



École nationale vétérinaire d'Alfort

anniversaire le 12 octobre prochain, accueille aujourd'hui 700 étudiants, 140 encadrants pédagogiques, dont 80 enseignants-chercheurs, 30 chercheurs à temps pleins, et 270 personnels techniques et administratifs.

En matière de stratégie internationale,

l'ENVA s'est fixée deux objectifs prioritaires, faciliter l'insertion professionnelle des étudiants dans un environnement qui s'internationalise, ainsi que promouvoir la dimension internationale des activités de formation et de recherche par un renforcement de l'expertise de l'établissement au sein de la communauté mondiale de l'enseignement vétérinaire.

Elle mène ainsi des projets en Chine, au Vietnam et au Brésil, et prend part à des échanges d'expertise avec des établissements en Australie et aux Etats-Unis.

L'ENVA a développé au fil du temps un partenariat avec de multiples organismes, dont l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Elle est également membre du pôle de compétences francilien en sciences et technologie du vivant et de l'environnement, co-accréditée dans l'école doctorale ABIES et associée à l'école doctorale des sciences de la vie et de la santé.

Par ailleurs, les derniers aménagements de l'école démontrent sa capacité à s'adapter, avec l'ouverture en 2015 du bâtiment Camille Guérin, accueillant entre autres, la plate-forme Bio-Pôle dédiée aux analyses biologiques. L'ENVA est par ailleurs engagée dans un vaste programme d'investissement pour la restructuration de son site, pour lequel un financement à hauteur de 45 M€ Etat – Région est prévu au CPER 2015 – 2020.

Des agences nationales

a- Santé publique France

L'agence Santé publique France est née au 1er mai 2016 du regroupement de l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) et de l'Établissement pour la préparation et la réponse aux urgences sanitaires (Éprus), suivant les dispositions de la Loi de la modernisation de notre système de santé. Sous tutelle du Ministère de la Santé, sa gouvernance associe des représentants de la société civile, des

professionnels de santé et des usagers du système de santé, qui pilotent 10 directions scientifiques et 625 agents.

Installée à Saint-Maurice dans les anciens locaux de l'InVS, la nouvelle agence intervient, au service de la population et des autorités sanitaires, sur l'ensemble du champ de la santé publique : prévention, promotion de la santé, surveillance et observation de l'état de santé de la population, veille et alerte, ou encore préparation et réponse aux crises sanitaires.

b- L'institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

L'IGN est l'opérateur de l'Etat en matière d'information géographique et forestière de référence. Il développe de nouveaux référentiels, produits et géoservices, répondant aux besoins croissants et évolutifs en données cartographiques et en informations géolocalisées. Grâce à ses 5 laboratoires de recherche, l'IGN entretient un potentiel d'innovation dans les domaines de la géodésie, de la topographie vectorielle, de l'optique et de l'électronique, du traitement des images et d'inventaires forestiers.



Journée de l'Innovation de l'IGN - Saint Mandé
Mai 2016 - Ségolène Royal, ministre de
l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

Le 17 mai 2016, Mme Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, inaugurait la première journée de l'innovation de l'IGN avec l'annonce des lauréats du 3ème appel à projets d'IGNfab, l'accélérateur de géoservices numériques, sur le thème du tourisme, des loisirs, de la valorisation des territoires et du patrimoine. La Ministre a par la suite visité le village de l'innovation où étaient présentés les nouveaux référentiels, produits et services de l'IGN répondant aux



Les territoires

DÉVELOPPER L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

besoins des politiques publiques en matière d'analyse spatiale et de localisation. Ainsi ont notamment été présentés :

- le « Géocube », sentinelle des glissements de terrain, des glaciers et des ouvrages d'art
- la « Caméra légère au service de la prévention des risques », conçue notamment pour être embarquée à bord de drones, parfaitement adaptée à la surveillance des digues
- « Remonter le temps », géoservice qui offre de visualiser et de comparer cartes anciennes et actuelles

c- L'Agence française pour la biodiversité

L'Agence française pour la biodiversité a été créée par la Loi pour « la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » adoptée le 20 juillet 2016. Elle regroupe l'Office nationale de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN), l'Agence des aires marines protégées, ainsi que Parcs nationaux de France (PNF), et sera opérationnelle au 1er janvier 2017. Elle aura notamment pour mission la préservation de la biodiversité, le développement des connaissances qui y sont attachées, ainsi que l'évaluation des politiques de l'Etat et des collectivités territoriales, ou encore le soutien aux filières de la croissance verte et bleue. Les services de l'Agence seront concentrés sur trois pôles, dont un dans le Val-de-Marne, celui de l'Onema à Vincennes. Située à proximité de l'IGN et de Météo France, l'Onema va concentrer des ressources pour rassembler, cartographier et faciliter l'accès aux données naturalistes.

d- L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail(ANSES)

L'ANSES est un établissement public d'évaluation des risques offrant une expertise scientifique indépendante et pluraliste sur des questions de sécurité sanitaire, en particulier par une approche globale des expositions multiples des individus aux risques liés au travail, à l'environnement et à l'alimentation.

S'appuyant sur 1 300 agents, 11 laboratoires et une trentaine d'organismes scientifiques, l'agence a rendu depuis 2010 quelque 20 000 avis, rapports, études et décisions, sur des sujets aussi variés que les perturbateurs endocriniens, les radiofréquences, les OGM, l'amiante, les nanotechnologies ou encore la santé des abeilles.

L'ANSES a inauguré en juillet 2015 son nouveau siège, le bâtiment Copernic, en la présence de M. Stéphane Le Foll, ministre



Un laboratoire de l'ANSES

de l'Agriculture, Mme Marisol Touraine, ministre de la Santé et Mme Martine Pinville, secrétaire d'Etat à Consommation. L'implantation du bâtiment, au coeur du campus de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, permet de renforcer les synergies entre l'agence et l'établissement.

O FRIR DE NOUVELLES PERSPECTIVES AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

Le tissu économique du Val-de-Marne repose sur une très forte implantation de petites entreprises (-10 salariés), et sur une très forte représentation du secteur des services dans l'emploi salarié, même si les grandes entreprises, parmi les leaders du CAC40, sont également bien implantées dans le département.

Evolution de la demande d'emploi

Fin juin 2016, le nombre de demandeurs d'emploi inscrit en catégorie A s'établissait à 75 320, soit une légère baisse sur un an (- 0,2 %), et sur les trois mois (- 0,4 %). Pour les catégories ABC, les 105 170 inscrits traduisent une progression de 1,1 % depuis juin 2015, malgré une baisse de 0,5 % sur les trois derniers mois.

Cette évolution est à l'image de la tendance régionale, puisqu'en Ile-de-France le nombre d'inscrits en catégorie A a baissé de 0,3 % sur les trois derniers mois et de 0,2 % depuis un an, et les catégories ABC ont progressé de 1,2 % depuis juin 2015, en dépit d'une baisse de 0,4 % sur les trois derniers mois.

Les dispositifs d'aide à l'emploi engagés par le gouvernement

Plan « 1 million de formations »

Le Président de la République a annoncé, le 18 janvier 2016, les grandes orientations du plan d'urgence pour l'emploi, qui prévoit notamment 500 000 actions de formation supplémentaires. Cela revient à doubler le nombre de formation au bénéfice des personnes en recherche d'emploi. Le plan mobilise une offre de formation et d'accompagnement complète : formations qualifiantes et certifiantes, adaptation au poste de travail, socle de connaissances et de compétences, accompagnement à la validation des acquis de l'expérience, accompagnement à la création d'entreprise. L'Etat accompagne financièrement la réalisation de ce plan, par un effort exceptionnel à hauteur de 1 Md€, tandis que les régions assurent la coordination de la mise en oeuvre territoriale du plan. En Ile-de-France, l'objectif porte sur la conduite de 118 600 actions d'ici à la fin de l'année 2016, dont 13 613 dans le Val-de-Marne.



Les territoires

DÉVELOPPER L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Au 30 juin 2016, 109 sessions de formation collective ont été mises en place à l'échelle du département dans les domaines en tension (aides à la personne, cuisine, informatique, transport, BTP...) et pour des formations de remises à niveau. D'ici à fin octobre 2016, le total prévu se chiffre à 223 sessions de formations collectives, soit un potentiel de 3 544 stagiaires. En considérant l'ensemble des actions, c'est-à-dire formations individuelles et collectives financées par Pole emploi ou les OPCA et les actions de formations financées par la Région, l'AGEFIPH et autres, sont dénombrées 3 983 inscriptions en formation pour le Val-de-Marne.

La garantie jeunes

Pour les jeunes de 16-25 ans en situation de grande vulnérabilité sur le marché du travail, le Gouvernement a mis en place la Garantie jeunes. Le projet de loi « travail », dont le texte a été adopté le 21 juillet 2016, prévoit la généralisation du dispositif.

Piloté par le Ministère de l'Emploi, via les missions locales, ce dispositif est destiné aux jeunes pas ou peu diplômés, qui ne sont ni en cycle d'études, ni en formation et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du Revenu de solidarité active (RSA).

Encadré par un conseiller de la mission locale, tous deux vont construire un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation. Pendant un an, le jeune bénéficie :

- d'un accompagnement collectif intensif sur plusieurs mois pour le préparer à l'univers de l'entreprise. Une phase assurée par la mission locale dont il dépend ;
- des immersions régulières en entreprise (stages, apprentissage...) pour le confronter aux situations réelles en entreprise ;
- d'une aide financière jusqu'à environ 460 € mensuels pour faciliter ses démarches d'accès à l'emploi.

Dans le Val-de-Marne, 3 Missions locales sont engagées (Ivry-Vitry, Bords-de-

Marne, Bièvre Val-de-Marne), permettant à 228 jeunes d'entrer dans le dispositif en septembre 2016.

Le plan Embauche PME

La nouvelle aide mise en place en janvier 2016 vient étoffer le plan pour l'emploi. Cette aide s'adresse aux petites et moyennes entreprises (- 250 salariés), pour toute embauche avec une rémunération inférieure ou égale à 1,3 smic, en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois.

L'information sur l'aide PME a fortement été relayée dans le Val-de-Marne auprès des relais locaux.

Au 13 juillet 2016, 6 138 emplois ont bénéficié de ce dispositif dans le Val-de-Marne.

Les contrats aidés

Contrat Starter

Le contrat aidé pour les jeunes décrocheurs, baptisé "starter", implique un taux de l'aide aux employeurs du secteur marchand porté à 45 %.

(garantie jeune, EPIDE...) ou bénéficiant d'un emploi d'avenir dans le secteur non marchand.

En 2015, 303 contrats starter avaient été signés dans le Val-de-Marne. A ce jour pour 2016, 266 ont été prescrits, au travers du Pôle emploi, des missions locales ou du CAP emploi.

Les emplois d'avenir (EAV)

Les emplois d'avenir ont pour objectif de proposer des solutions d'emploi aux jeunes peu qualifiés, via l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable, essentiellement dans le secteur non marchand.

Sont concernés les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés) à la date de la signature du contrat, sans diplôme ou titulaires d'un CAP/BEP, et n'étant ni en emploi, ni en formation, présentant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, avec une priorité dans les zones où les jeunes sont plus nombreux à rencontrer des difficultés d'insertion : dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les zones de revitalisation rurale (ZRR).

Au 30 juillet 2016, et depuis le 1er janvier 2016, 663 EAV ont été créés dans le Val-de-Marne, dont 514 dans le secteur non-marchand. 2 092 jeunes ont ainsi bénéficié d'un contrat EAV depuis 2015.

Le contrat unique d'insertion

Le CUI a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Il prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non-marchand, du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand.

Sur la période du 1er janvier au 30 juillet 2016, 1 930 CUI-CAE et 979 CUI-CIE ont été créés dans le Val-de-Marne, soit un total de 5 291 CAE et 2 566 CIE depuis le 1er janvier 2015.



Signature d'emploi d'avenir à l'IGN

Ce contrat vise à soutenir l'embauche des publics prioritaires, à savoir des jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion, résidents des quartiers prioritaires de

la politique de la ville, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, suivis dans le cadre d'un dispositif 2ème chance



Les territoires

DÉVELOPPER L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

LES BASSINS ÉCONOMIQUES EMPLOI- FORMATION

La carte des bassins économiques emploi-formation partagés entre l'Etat et la Région doit être approuvée par le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) plénier le 9 septembre 2016. Dans le Val-de-Marne, ces bassins correspondront aux 3 EPT de la Métropole du Grand Paris.

Ces bassins constitueront l'échelle de référence pour identifier les besoins en compétences au regard des enjeux économiques des territoires et viseront à garantir la qualité de l'offre d'orientation et de sécurisation des parcours professionnels ainsi qu'à adapter les outils d'appui, qu'il s'agisse de formation professionnelle ou de mise en situation de travail.

Ils seront également des territoires d'animation et de mise en oeuvre concrète de la Stratégie régionale pour la croissance et l'emploi.

Leurs actions s'articuleront avec celles à rayonnement départemental, régional, voire national. A ce titre, 3 fonctions leur seront assignées dont l'adaptation de l'offre de services locale pour assurer une bonne couverture des besoins et enjeux de proximité.

A terme, des « contrats de bassin » pourraient être définis et engageraient l'ensemble des acteurs et notamment l'Etat, la Région, et le Département, qui permettraient de définir les missions et les plans d'actions retenus conjointement.

Enfin, l'instance quadripartite du CREFOP assurera un suivi global des travaux conduits dans les bassins économiques, associant ainsi les partenaires sociaux, mais également dans ce cadre les présidents de conseils départementaux et de la métropole.

Le comité de bassin de la ligne 15 Sud

Une « convention cadre régionale emploi/formation pour les marchés publics liés à la construction du réseau de transport du Grand Paris Express » a été signée le 22 janvier 2015 entre l'Etat, la Région Île-de-France, la SGP, les trois académies d'Île-de-France, Pôle emploi, l'Association régionale des missions locales (ARML), la Fédération régionale des travaux publics (FRTP) et la fédération des Sociétés coopératives et participatives du bâtiment et des travaux publics (SCOPBTP) d'Île-de-France, afin d'assurer l'anticipation des nouveaux besoins des entreprises et l'adaptation des compétences des salariés et demandeurs d'emploi, ainsi que la meilleure adéquation entre les offres d'emploi générées par les marchés de travaux publics et les demandeurs d'emploi franciliens.

Ce document cadre a été complété par deux autres outils, la « Charte responsabilité sociale des entreprises (RSE) », dont les principaux partenaires sont la SGP, la RATP et la SNCF, ainsi que la Déclaration d'intention Grand Paris et PME, également signée le 5 octobre 2015 par l'Etat et la CCI Paris Ile-de-France. Ces dispositifs partenariaux ont pour objectif de faciliter l'information des PME sur les investissements et les soutenir dans leur positionnement sur les marchés relatifs au GPE.

Par ailleurs, un comité opérationnel de tronçon est prévu pour chaque ligne, afin de permettre aux demandeurs d'emploi locaux d'accéder aux offres, via l'espace dédié du site de Pôle Emploi, « Grand Paris Emploi ». Pour la ligne 15 Sud, ce comité départemental « entreprises-emploi » aura les missions de gouvernance, de régulation, de mise en cohérence des initiatives et d'information. Des groupes de travail opérationnels mettront en oeuvre ses orientations sur les thèmes suivants :

- un groupe de travail «insertion» piloté par le Conseil départemental en lien avec l'UDDI-RECCTE et dans lequel sont représentés les territoires et les villes concernées, ayant pour objectif l'accès à l'emploi, dans le cadre des clauses sociales des marchés de la SGP avec une organisation à deux niveaux: niveau de proximité pour qu' à chaque entreprise titulaire de lot , corresponde un référent pour la mise en place concrète des actions et un niveau départemental qui s'assure que l'ensemble des heures d'insertion sont utilisées à 100% et que l'accès à ces heures d'insertion est équitablement réparti entre territoires et entre catégories de bénéficiaires définies par la loi,

- un groupe de travail «emploi-formation» pour aider les demandeurs d'emploi à bénéficier pleinement des postes offerts par les entreprises (hors emplois «d'insertion» qui correspondent à un contingent limité d'heures pour un public spécifique rappelé ci-dessus). Il sera co-piloté par Pôle emploi et la Région. Il aura pour rôle:

- l'incitation des entreprises au dépôt des offres d'emploi sur le site de Pôle Emploi

- la communication vers les demandeurs d'emploi sur les métiers, les offres d'emploi et les formations
- la mobilisation des dispositifs emploi-apprentissage et contrats aidés
- le repérage et la préparation aux emplois par la formation et la qualification
- l'utilisation des nouvelles techniques de recrutement (par immersion en entreprise et par simulation...)

- un groupe de travail «entreprises» piloté par les chambres consulaires du Val-de-Marne et comprenant des représentants des entreprises, assurant une veille sur les marchés publics afin d'informer les entreprises sur le lancement de ces marchés et la coordination des soutiens dont elles peuvent bénéficier, notamment avec deux axes :

- faciliter l'accès aux marchés publics ou à la sous-traitance pour les PME-TPE (aide à la rédaction des réponses aux appels d'offres, à la constitution de groupements momentanés d'entreprises, au diagnostic et à la mise à niveau de leurs compétences internes)
- aider à l'adaptation de l'activité face aux travaux (activité partielle, formation des salariés, relocalisation, indemnisation). Ce comité départemental aura aussi vocation à assurer la communication à destination du grand public sur tous ces domaines.

Ces groupes opérationnels associeront les différents acteurs ou partenaires locaux légitimes au regard de leurs champs de compétences et de leur expérience. La SGP y sera représentée de même qu'elle fait partie du comité plénier qui se réunira une fois par an.



Les territoires

RELEVER LES DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

P RÉSERVER LA RICHESSE NATURELLE ET PATRIMONIALE DU VAL-DE- MARNE

Préserver les espaces naturels

Le classement de l'Arc Boisé en forêt de protection

Le massif forestier de l'Arc boisé du Val-de-Marne comprenant la forêt domaniale de la Grange, le massif de Grosbois et la forêt domaniale de Notre-Dame est un joyau naturel boisé qui s'étend sur 16 communes de 3 départements (Essonne, Val-de-Marne et Seine-et-Marne). Le Préfet du Val-de-Marne est le coordinateur de la procédure de classement en forêt de protection.

Afin de pérenniser les rôles sociaux, économiques et écologiques que ce massif assure, sa protection est devenue un enjeu prioritaire. Dès 2004, l'Etat a convenu avec les différents acteurs du territoire de le classer en forêt de protection, un enjeu particulier en Île-de-France où le rôle multifonctionnel des espaces boisés y est à la fois plus affirmé et plus fragile que dans le reste de l'hexagone.



Après une enquête publique au printemps 2014, le projet de classement a été transmis au Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt au printemps 2015, et le décret actant ce classement, après avoir reçu un avis favorable du Conseil d'État, a été signé le 25 mai 2016.

Le plan d'action stratégique de la MIISEN

Les espaces naturels constituent une opportunité pour développer un Grand Paris durable et offrant un meilleur cadre de vie. La reconquête des rivières, la meilleure intégration de la nature et de l'eau dans la ville ou la préservation de poumons verts sont autant d'enjeux incontournables pour que le Grand Paris constitue une métropole attractive et exemplaire.

Le plan d'action stratégique de la Mission interdépartementale et interservices de l'eau et de la nature (MIISEN) Paris Proche Couronne (PPC) 2016-2018 permet d'oeuvrer à une meilleure conciliation entre urbanisation et préservation des espaces naturels.

Cette action se fait en association des acteurs locaux, notamment le Conseil départemental du Val-de-Marne, qui contribue activement à la politique de l'eau par son plan bleu, et à celle de la nature par son plan vert.

L'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, sur un territoire aussi dense et urbanisé que le Val-de-Marne, nécessite, au-delà de la lutte contre les pollutions de l'eau, de reconquérir les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques. Le plan d'actions met ainsi en exergue :

- des actions sur les milieux :
 - réouverture de rivières, à l'exemple de celle de la Bièvre à L'Haÿ-les-Roses en 2016, portée par le Conseil départemental du Val-de-Marne,
 - rétablissement des continuités écologiques, à l'instar des études en cours pour la restauration de la continuité du Réveillon (visite sur site organisée le 5 juin 2015) et des contrôles de la fonctionnalité de la passe à poissons implantée sur le barrage de navigation de Saint-Maurice (contrôles du 12 mai et 2 juillet 2015).

- des actions indispensables relatives à la qualité de la ressource en eau :

- protection des captages d'eau potable de Mandres-les-Roses et

Périgny, désignés comme captages prioritaires par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021,

- mise aux normes des systèmes d'assainissement, en lien avec les maîtres d'ouvrage (SIAAP, Conseil départemental, EPT), qui concourent à une atteinte d'une qualité de l'eau « de baignade » de la Marne, en application des objectifs du SAGE Marne-Confluence en cours d'élaboration.

Les transports en site propre

Le Val-de-Marne a été un pionnier dans le développement de transports en site propre. Exemple concret d'un aménagement durable du territoire, ces transports disposent d'une voie leur étant dédiée, et d'un système de priorité aux feux que le conducteur actionne à leur approche, garantissant aux voyageurs un temps de parcours fiable et régulier. Ils représentent donc pour les Val-de-Marnais une alternative de choix, rapide et moins polluante, face à la voiture. A ce jour, 3 lignes fonctionnent (le T7, le bus 393 et le TVM), 3 sont en projet et 5 en réflexion.

Préserver le patrimoine architectural

Les services de l'Etat conduisent des projets architecturaux permettant de préserver ou de redonner vie à des bâtiments présents dans le patrimoine départemental.



ci-dessus : Cour d'honneur / ci-dessous : Construction remaniée au XIXe siècle avec sa grille d'honneur





Les territoires

RELEVER LES DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Château de Vincennes



Restauration et ravalement du pavillon du Roi (XVIIème siècle)



Repavage de l'allée centrale

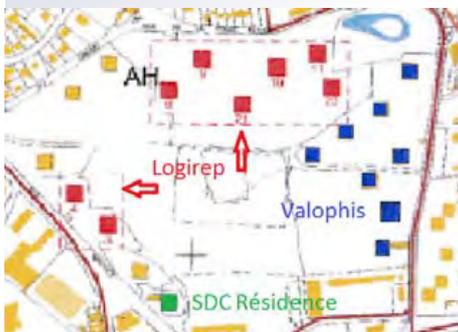
Château de Grosbois

A Boissy-Saint-Léger, les travaux de restauration du château de Grosbois, qui date de la fin du XVII^e siècle et accueille le centre d'entraînement du cheval de trot français, ont commencé depuis 2002 et se poursuivent. Le classement monument historique, par arrêté du 14 février 2014, a permis de protéger la quasi intégralité du site, du château, des communs et de l'orangerie.

Château de Vincennes

Cesite majoritairement d'époque médiévale a été très remanié, principalement aux XVII^e et XIX^e siècles, et connaît depuis 2007 une phase de restauration de plusieurs de ses bâtiments (Donjon, Sainte Chapelle, pavillon du Roi et Casernate nord-est). Le réaménagement de ses espaces non bâtis est presque terminé et va permettre d'accueillir les visiteurs du site dans de meilleures conditions.

Sucy-en-Brie



Château de Sucy

Les 3 maîtres d'ouvrage (Valophis, Logirep et la SDC Résidence Château de Sucy) de 16 tours résidentielles de la Cité verte ont travaillé ensemble à



la réalisation de ravalements avec une Isolation thermique par l'extérieur (ITE). L'objectif 1er est de garder une certaine unité sur l'aspect des façades.

V EILLER À LA
QUALITÉ DE
LA VIE DES
HABITANTS

L'air

La qualité de l'air fait l'objet d'une surveillance en Ile-de-France par l'association « AirParif », agréée par le Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, pour la gestion du réseau de mesure de la pollution. Des seuils « d'information et de recommandation », ainsi que des seuils « d'alerte » sont définis pour plusieurs types de polluants (dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, ozone et particules PM10).

En cas de constatation d'un dépassement de ces seuils, ou de prévision d'un dépassement, le SIACED de la Préfecture du Val-de-Marne reçoit d'« AirParif » un message d'information, ainsi qu'un message de commandement de la Préfecture

Maisons-Alfort

L'école vétérinaire est implantée à Maisons-Alfort dès la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Plusieurs campagnes de construction se succèdent au XIX^e siècle, sous les directions de Robelin, puis de Diet, Bobin et aujourd'hui M. Emile Bois.

Des travaux de restauration, entamés en 2015 et terminés en 2016, ont permis de redonner l'éclat d'origine à cette entrée.





Les territoires

RELEVER LES DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

de police de Paris. La Préfecture du Val-de-Marne relaie ces informations et ces consignes au Conseil départemental et aux maires. Concomitamment, la Préfecture fait procéder au renforcement des contrôles antipollution sur la voie publique (contrôle des véhicules, vérification du respect des vitesses, du contrôle technique, ou de l'absence de matériels de dé-bridage sur les cyclomoteurs).

L'année 2015 confirme une baisse des niveaux de pollution chronique de particules PM10 et de dioxyde d'azote, malgré des épisodes de pollution stables. 16 journées de déclenchement de la procédure d'information et d'alerte ont été enregistrées, et sont dus quasi-exclusivement aux particules PM10 : 8 jours de dépassement du seuil d'information et 4 jours de dépassement du seuil d'alerte. Du fait de conditions estivales en juin et juillet 2015, 4 dépassements du seuil d'information pour l'ozone ont été enregistrés. Aucun dépassement du seuil d'information en NO2 n'a été enregistré en 2015.

Le bruit

Les nuisances sonores dans le Val-de-Marne proviennent essentiellement des bruits de voisinage, des infrastructures de transport ferré et routier et de l'aéroport de Paris-Orly, ces dernières étant particulièrement prégnantes, puisque plus de 75 % du territoire est soumis au bruit des transports.

Les bruits de voisinage relèvent de la compétence du maire dans le cadre de ses pouvoirs de police, en lien, le cas échéant, avec les inspecteurs de l'Agence régionale de santé (ARS). Pour l'année 2015, l'ARS a été destinataire de 20 plaintes ou signalements, et a réalisé, en soutien technique aux municipalités, 11 mesures sonométriques. En matière de lieux diffusant à titre habituel de la musique amplifiée, l'ARS a été destinataire sur la même période de 7 plaintes ou signalements, ayant donné lieu à 17 déplacements sur site (de jour comme de nuit, de façon inopinée ou programmée).

Les infrastructures de transport les plus importantes font l'objet d'arrêtés de classement, et nécessitent la réalisation de cartes de bruit, puis de Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). L'élaboration de ces documents est partagée entre l'État et les collectivités territoriales. Le Préfet doit établir et publier les cartes de bruit des principales infrastructures de transport terrestres structurantes, afin de repérer les secteurs les plus affectés. Sur la base de ces cartes, les PPBE ont vocation à prévenir les effets du bruit, à le réduire si possible, à protéger les zones calmes et identifier les points noirs.

Le PPBE actuel de l'État, signé en 2013 par le Préfet du Val-de-Marne par arrêté préfectoral couvre la période 2012-2017. Ceux des collectivités territoriales sont en cours d'élaboration. A ce jour, les PPBE de 25 communes ont été approuvés.

L'eau

S'assurer que la consommation de l'eau destinée à la consommation humaine est sans danger pour la santé est l'objectif du contrôle sanitaire de l'Etat. En application du Code de la santé publique,

la surveillance des contrôles de la qualité de ces eaux est exercée par l'ARS. Les analyses sont effectuées à la ressource, à la production et en distribution. En 2015, les prélèvements d'eau ont été réalisés par le laboratoire Alpa Chimies, établissement agréé par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement des normes définies par la réglementation, le distributeur d'eau engage immédiatement des actions (rinçage, désinfection du réseau...) afin de rétablir au plus vite une bonne qualité de l'eau distribuée. Il peut aussi interdire l'utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent de suivre la qualité de l'eau, et d'en informer les gestionnaires de réseaux, ainsi que les maires. Dans le cadre de l'information du public, le service de contrôle et de sécurité sanitaire des milieux a réalisé un bilan par unité de distribution, de leurs résultats pour l'année 2015. Il a été adressé aux maires et aux distributeurs d'eau au printemps 2016. Ces synthèses font apparaître une eau destinée à la consommation humaine de bonne qualité, conforme aux normes en vigueur.

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Marne-Confluence

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Marne-Confluence est un document de planification élaboré de manière collective par les acteurs locaux des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis, de la Seine-et-Marne et de Paris, territoire qui représente 300 km² et 52 communes.

Le SAGE vise un objectif réglementaire de bon état des eaux et des milieux aquatiques à atteindre d'ici 2025.

L'année 2015 a été marquée par le vote par la Commission locale de l'eau (CLE) le 19 décembre 2015 du projet de SAGE pour la période

2015-2025 dont l'engagement est de « faire de l'eau et des milieux aquatiques un atout de développement du territoire ». Ce projet comporte un Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD), un règlement, une évaluation environnementale ainsi que des documents cartographiques.

La nouvelle CLE a été installée le 17 juin 2016 pour une durée de 6 ans.

Le programme du SAGE Marne-Confluence pour l'année 2016 est la consultation

des personnes publiques associées et la conduite d'une enquête publique à l'automne pour aboutir à l'approbation du SAGE.

La directive sur l'eau prévoit ce type d'approbation avant la fin de l'année 2016.



Marne - Confluence



Les territoires

RELEVER LES DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Inspection des installations classées et développement industriel durable

Le décret impérial du 15 octobre 1810, « relatif aux manufactures et ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode », disposait qu'au nom de l'intérêt collectif, ces installations « ne pourront être formés sans une permission de l'autorité administrative ». Ce principe demeure aujourd'hui, et c'est ainsi que sont contrôlées 1 500 Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dont près de 150 relèvent du régime de l'autorisation et 50 de l'enregistrement.

L'inspection des installations classées a 3 missions essentielles :

- élaborer la réglementation technique applicable aux ICPE,
- contrôler les ICPE et proposer au Préfet et au Procureur les suites éventuelles à donner,
- contribuer à l'information du public.

Ainsi, en 2015 dans le Val-de-Marne, l'activité d'une vingtaine d'entreprises industrielles a été examinée, soit au titre des autorisations d'exploiter initiales, soit par le biais de prescriptions complémentaires. Par ailleurs, près de 150 contrôles ont été réalisés dont plus de 10 % ont conduit à des sanctions administratives ou pénales.

L'Etat s'est impliqué dans 2 actions de communication structurantes pour le département :

- l'instance permanente de concertation initiée par HAROPA pour le port de Bonneuil ;

- la concertation initiée par le SYCTOM, dans le cadre de son projet de reconstruction du centre de valorisation énergétique d'Ivry.

L'exemple du pilote BIOGNVAL du SIAAP
Le 9 mai 2016 a été inauguré le pilote « BIOGNVAL » de l'usine du SIAAP de Valenton, visant à produire du biométhane liquéfié (bioGNL), biocarburant liquide, à partir du biogaz produit par la station de traitement des eaux usées.

Le biogaz issu des stations d'épuration est ainsi une ressource énergétique renouvelable et valorisable localement. Le développement des biocarburants, dont le biogaz produit à partir de matières biodégradables, constitue une véritable opportunité pour contribuer aux enjeux visant à atteindre, d'ici 2020, un objectif d'incorporation de 10 % d'énergies renouvelables dans le secteur des transports.

Ce projet a été soutenu par Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), dans le cadre des projets d'investissements d'avenir, à hauteur de 3 M€. Ce pilote étant une ICPE, il a fait l'objet de plusieurs arrêtés préfectoraux, encadrant les conditions de son fonctionnement.



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11

La transition énergétique dans le logement existant

Le Président de la République a réaffirmé en 2013 la volonté gouvernementale d'agir pour la rénovation énergétique par la mise en place d'un plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH).

Les subventions versées au titre notamment des financements de la rénovation du bâtiment et de la lutte contre la précarité énergétique s'adressent principalement à des publics en difficulté économique pour lesquels les aides de droit commun et le système de crédit d'impôt (CITE, écoPTZ...) ne suffisent pas à enclencher la décision de rénovation et nécessitant une réponse spécifique.

185 dossiers de propriétaires occupants, 23 dossiers de propriétaires bailleurs, ainsi que 20 copropriétés (dans le cadre d'aides accordées par l'ANAH), ont bénéficié des aides du Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés (FART) en 2015.

Les candidatures aux appels à projets dans le Val-de-Marne

Les écoquartiers

Un ÉcoQuartier se définit comme « un projet d'aménagement urbain qui respecte les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire ». Sa conception a pour objectif de proposer des logements pour tous, dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant son empreinte écologique.

Les sites et sols pollués

La reconquête des terrains pollués est un enjeu majeur en raison de la rareté du foncier disponible dans le département. L'Etat, notamment au travers de la DRIEE et de l'ARS, veille à ce que les aménageurs prennent suffisamment en compte l'état de pollution des sols dans leurs projets, particulièrement ceux accueillant des enfants.

LA COP21 COMME ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les acteurs val-de-marnais se mobilisent pour la transition énergétique, notamment au travers des réhabilitations thermique des bâtiments ou du développement des énergies renouvelables (réseaux de chaleur sur géothermie notamment grâce à la ressource du Dogger, ou chaleur fatale des usines d'incinération). En 2015 et 2016, les services de l'Etat ont continué l'initiative gouvernementale au s'inscrivant dans la transition énergétique.



Les territoires

RELEVER LES DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, pour la 3ème session de labellisation EcoQuartier, deux candidatures étaient recensées dans le Val-de-Marne : la ZAC du Plateau et le secteur Ivry Confluences à Ivry-sur-Seine. La première, déjà expertisée et diplômée en 2014, a obtenu le label au titre de la campagne 2015, suite aux compléments apportés par la commune et GPA. L'examen du second dossier, Ivry Confluences, a été reporté.

Concernant la campagne de labellisation 2016, des courriers ont été envoyés aux maires afin de les mobiliser, de les inviter à signer la charte EcoQuartier, et ainsi bénéficier d'un appui technique spécifique de la part des services de l'État.

« Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)

En septembre 2014, la Ministre de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie, Mme Ségolène Royal, a lancé l'appel à projets « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Les territoires engagés dans la démarche TEPCV visent à :

- réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports
- développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets
- produire des énergies renouvelables locales
- préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable
- développer l'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté

Plusieurs projets val-de-marnais figurent parmi les lauréats, répartis en trois catégories, « TEPCV mûrs », « TEPCV en devenir » et « Contrats Locaux de Transition Énergétique ».

Les deux lauréats des « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) mûrs »

Dans le Val-de-Marne, deux lauréats

sont concernés, EPA ORSA & ex-CASA et Créteil en collaboration avec l'ex-CA Plaine Centrale. Les 2 conventions ont été signées le 12 octobre 2015, elles comportaient chacune une liste d'actions pour un montant de subvention total de 0,5 M€.

1. EPA ORSA et ex-Communauté d'Agglomération Seine Amont

Initialement, l'EPA et l'ex-CASA avaient répondu à l'appel à projets séparément. La communauté de travail a choisi de fusionner ces deux candidatures pour une meilleure cohérence du territoire. Dans le cadre de la convention signée en 2015, les actions financées concernent :

- Choisy-le-Roi : isolation thermique du groupe scolaire Langevin 125 k€
- Ivry-sur-Seine : réhabilitation du Foyer des Jeunes Travailleurs Bertrand 125 k€
- EPA ORSA : réalisation d'espaces publics écologiques sur le quartier Seine Cavell/ZAC Seine Gare Vitry (pistes cyclables, éclairage public et végétalisation) 250 k€.

D'autres propositions d'actions devraient être validées en 2016 pour la signature d'un avenant, qui permettrait de les financer à hauteur de 2 M€.

2. Créteil

Les actions retenues sont cohérentes avec les deux projets de Plan climat énergie territorial (PCET) de Créteil et de l'ex-CA Plaine Centrale (éclairage public, rénovation thermique).

Dans le cadre de la convention signée en 2015, les actions financées sont les suivantes :

- modernisation et rénovation de l'éclairage public dans le quartier de l'Echat ;
- remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Félix Eboué ;
- isolation thermique du hall du centre sportif Marie-Thérèse Eyquem ;
- réalisation d'une exposition itinérante personnalisée et achat de kits énergie pour sensibiliser aux éco-gestes,

mobiliser les acteurs locaux et diffuser une culture d'économie d'énergie.

Un avenant pour 0,5 M€ supplémentaires a été signé le 12 mai 2016, ce qui porte à 1M€ la subvention TEPCV. Cet avenant couvre :

- la rénovation de l'isolation thermique de la toiture de la piscine du Colombier ;
- le remplacement des deux façades du bâtiment Charles Gounod ;
- isolation du bâtiment de logements de fonction du groupe scolaire Les Guiblets ;
- l'optimisation énergétique du parc d'éclairage public.

Les « Territoires à énergie positive pour la croissance verte en devenir »

Ils doivent bénéficier d'un accompagnement dans l'objectif de les faire évoluer au plus vite vers les lauréats «TEPCV mûrs». Dans le Val-de-Marne, deux territoires sont concernés.

1. Marne-la-Vallée Ville Durable et Désirable du XXIème siècle » : cette candidature est portée par l'EPA MARNE/EPA FRANCE et concerne 3 départements d'Île-de-France : Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne ;
2. La commune de Chevilly-Larue : les interventions visent le domaine de l'énergie sur le territoire communal, pour lesquelles la convention est en cours d'élaboration.

Les « Contrats locaux de transition énergétique » (CLTE)

Les territoires retenus au titre des CLTE bénéficient d'un accompagnement des services de l'État (DRIEA, DRIEE et de l'ADEME). Un conventionnement à 0,5 M€ est possible.

Dans le Val-de-Marne, quatre candidats sont recensés :

1. la ZAC Ivry Confluences ;
2. le Conseil départemental du Val-de-Marne ;
3. la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre (CAVB) ;
4. le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)



Les territoires

RELEVER LES DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les villes de demain – Les « ÉcoCités »

Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir « Ville de Demain », les services de l'Etat accompagnent les collectivités engagées dans la démarche ÉcoCité. L'objectif de ce programme est de financer des projets innovants, démonstrateurs et exemplaires de ce que sera la ville de demain.

L'enveloppe nationale est de 176 M€ pour les subventions (ingénierie ou investissement) et de 110 M€ en prises de participations sur 2 ans (2015-2017). Les dossiers de candidature étaient à compléter avant le 25 septembre 2015.

Cette seconde tranche s'articule avec le NPNRU et les TEPCV. Elle vient également en complément des dispositifs de soutien aux territoires du CPER et des fonds européens.

Les axes d'intervention portent sur :

- la conception urbaine et l'environnement ;
- les bâtiments et leurs usages ;
- les énergies et les réseaux ;
- les mobilités ;
- les services urbains innovants.

Deux candidatures val-de-marnaises ont été retenues : une candidature EPA ORSA – ex-CASA et celle déposée par la Société du Grand Paris.

1. EPA ORSA – ex-CASA

Le périmètre de l'Écocité des Grandes Ardoines, concerné par la tranche 1 de la démarche, a été élargi à l'ensemble du territoire de l'ex-Communauté d'Agglomération Seine Amont pour garantir une démarche de territoire cohérente et intégrée. L'extension intègre la commune d'Ivry-sur-Seine et plus particulièrement le secteur d'Ivry

Confluences constituant une des opérations d'aménagement majeures d'Île-de-France. 5 actions ont été retenues, et bénéficieront d'un montant total de 5,4 M€ :

- un projet de bateau logistique, porté par l'ex-CASA, offrant une solution alternative pour la « logistique du dernier km »
- la rénovation d'environ 390 logements situés dans des copropriétés privées à Choisy-le-Roi et Vitry-sur-Seine
- une étude sur la réalisation d'une halte fluviale innovante sur le quartier du port à Choisy-le-Roi
- la construction d'un pôle d'équipements publics compact (composé d'un groupe scolaire et d'un équipement sportif) et performant (BEPOS, EFFINERGIE) au sein de la ZAC Seine Gare Vitry à Vitry-sur-Seine



«EcoCités» - Ivry Confluence

- une rehausse des voiries accueillant le futur Tzen 5 permettant une mise résilience du réseau identifiée comme essentielle, portée par l'EPA ORSA

La convention a été validée lors du Comité de financement le 21 juillet 2016.

2. Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris a déposé un dossier de candidature dont le périmètre est le « Grand Paris Express dans son ensemble ». La plupart des actions proposées se concentrent sur la ligne 15 Sud. Le comité de pilotage a retenu l'ensemble des actions proposées pour une subvention totale d'investissement atteignant 4,4 M€.

Le plan d'actions de la SGP s'articule autour de 4 thèmes majeurs :

- la gestion et l'évacuation des déblais de chantier par voie fluviale ou ferroviaire (permettant de limiter les circulations en camions et ainsi de diminuer les émissions de GES et les nuisances liées à la circulation des poids lourds), les sites identifiés dans le Val-de-Marne sont les plates-formes de transbordement sur la friche Arrighi aux Ardoines (fluvial) et à Bry-Villiers-Champigny (ferroviaire) et la plate-forme de transit et de triage de Bonneuil ;
- le recours à la géothermie, avec 5 sites identifiés pour leur « potentiel géothermique très favorable » dont 3 dans le Val-de-Marne, Les Ardoines, Vert-de-Maisons et Créteil L'Echat et la récupération de l'énergie fatale ;
- l'installation de data-centers dans les espaces « libres » à l'intérieur de quelques futures gares du GPE, 3 sites pilotes sont identifiés : Robespierre à Bagneux, Institut Gustave Roussy à Villejuif et Jean Prouvé à L'Haÿ-les-Roses ;
- l'implantation d'un laboratoire/lieu d'animation intitulé « Fabrique du métro » à Saint-Ouen.

Des ajustements sont en cours avant la finalisation de la convention.

Annexe - Abréviations

Ad'AP : Agendas d'accessibilité programmée	l'Islam
ADA : Allocation pour demandeur d'asile	CPER : Contrat de plan Etat région
AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées	CPH : Centre provisoire d'hébergement dédié aux réfugiés statutaires
AGLS : Aide à la gestion locative sociale	CREFOP : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
ANAH : Agence nationale de l'habitat	CRIP : Cellule de recueil des informations préoccupantes
ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine	CUI : Contrat unique d'insertion
ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail	CUS : Centres d'urgence et de stabilisation
AP-HP : Assistance publique – Hôpitaux de Paris	DALO : Droit au logement opposable
ARML : Association régionale des missions locales	DASEN : Direction académique des services de l'éducation nationale
ARS : Agence régionale de santé	DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale
BAC : Brigade anti-criminalité	DDFiP : Direction départementale des finances publiques
BRI : Brigade de recherche et d'intervention	DDPP : Direction départementale de protection des populations
BSE : Brigade de surveillance extérieure	DGFIP : Direction générale des finances publiques
BSI : Brigade de surveillance intérieure	DII : Direction de l'immigration et de l'intégration
BSPP : Brigade des sapeurs-pompiers de Paris	DiRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
BST : Brigade de sûreté territoriale	DiRIF : Direction des routes Ile-de-France
CA : Communauté d'agglomération	DOCP : document d'objectifs et de caractéristiques principales
CADA : Centre d'accueils pour demandeurs d'asile	DOPC : Direction de l'ordre public et de la circulation
CAE : Contrat accompagnement dans l'emploi	DPAF : Direction de la Police aux frontières
CAF : Caisse d'allocations familiales	DPU : Droit de préemption urbain
CCAPEX : Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives	DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
CCI : Chambre de commerce et d'industrie	DRIEA : Unité territoriale de la Direction régionale interdépartementale de l'aménagement et de l'équipement
CDC : Comité départemental du centenaire	DRIEE : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
CDCPH : Conseil départemental consultatif des personnes handicapées	DRIHL : Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
CDPD : Comité départemental de prévention de la délinquance	DTPJJ : Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
CDT : Contrat de développement territorial	DTSP : Direction territoriale de la sécurité de proximité
CES : Contrats d'engagement de service public	DUP : Déclaration d'utilité publique
CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires	EAV : Emplois d'avenir
CHRS : Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	ENVA : École nationale vétérinaire d'Alfort
CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	EPFIF : Etablissement public foncier d'Ile-de-France
CIE : Contrat initiative emploi	EPT : Etablissements publics territoriaux
CIEC : Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté	ERP : Etablissements recevant du public
CIM : Comité interministériel	ESPE : Ecole supérieure du professorat et de l'éducation
CIN : Contrat d'intérêt national	FART : Fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés
CLS : Contrats locaux de santé	FGIF : Fonds de garantie pour la création ou la reprise d'entreprise à l'initiative des femmes
CLSPD : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance	FIPD : Fonds interministériel de prévention de la délinquance
CLTE : Contrats locaux de transition énergétique	FPR : Fichier des personnes recherchées
CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat	F RTP : Fédération régionale des travaux publics
CNCM : Centre national de création musicale	FTDA : France terre d'asile
CNI : Carte nationale d'identité	
COD : Coordination du centre opérationnel départemental	
CODAF : Comité opérationnel départemental anti-fraude	
COMUE : Communauté d'universités et d'établissements	
CORA : Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme	
CPDSI : Centre de prévention des dérives sectaires liées à	

Annexe - Abréviations

FTM : Foyer de travailleurs migrants	cine générale
GHT : Groupements hospitaliers de territoire	PUIS : Pôle universitaire interdisciplinaire de santé
GPA : Grand Paris Aménagement	QPV : Quartiers prioritaires de la politique de la ville
GPE : Grand Paris Express	RAID : Unité d'élite de Recherche, assistance, intervention et dissuasion
GTA : Gendarmerie des transports aériens	REP : Réseau d'éducation prioritaire
GUUDA : Guichets uniques de demandeurs d'asile	ROI : Réponse opérationnelle immédiate
HUDA : Hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile	RSA : Revenu de solidarité active
ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement	RSI : Régime social des indépendants
IGN : Institut national de l'information géographique et forestière	SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
INPT : Infrastructure nationale partagée des transmissions	SAMI : Service d'accueil médical initial
IR : Institut Roussy	SCDAPH : Sous-commission départementale d'accessibilité aux personnes en situation de handicap
ITE : Isolation thermique par l'extérieur	SCOPBTP : Sociétés coopératives et participatives du bâtiment et des travaux publics
IUT : Institut universitaire technologique	SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
LLI : Logement locatif intermédiaire	SDRIF : Schéma directeur de la région Île-de-France
LLS : Logement locatif social	SGP : Société du Grand Paris
MGP : Métropole du Grand Paris	SIAAP : Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
MIISEN : Mission interdépartementale et interservices de l'eau et de la nature	SIACED : Service interministériel des affaires civiles et économiques de défense
MIN : Marché d'intérêt national	SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation
MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire	SIC : Salle d'information et de commandement
MNVI : Mission nationale de veille et d'information	SMI : Site de maintenance des infrastructures
MSP : Maisons de santé pluri-professionnelles	SMR : Site de maintenance et de remisage
NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain	SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation
OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration	STIF : Syndicat des transports d'Île-de-France
OIN : Opération d'intérêt national	TEPCV : Territoires à énergie positive pour la croissance verte
OPAH : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat	TOL : Territorialisation de l'offre de logement
OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé	UDAC : Union départementale des associations de combattants et de victimes de guerre du Val-de-Marne
ORSEC : Organisation de la réponse de sécurité civile	UPE : Université de Paris-Est
PADA : Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile	UPEC : Université Paris-Est Créteil
PCB : Point Conseil Budget	URSSAF : Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
PCC : Poste de commandement centralisé	VDO : Voie de desserte orientale
PCS : Plan communal de sauvegarde	VSF : Vallée Scientifique de la Bièvre
PDASR : Plan départemental d'actions de sécurité routière	ZAC : Zone d'aménagement concertée
PEDT : projets éducatifs de territoire	ZRR : Zones de revitalisation rurale
PIA : Programme d'investissements d'avenir	ZSP : Zone de sécurité prioritaire
PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse	
PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration	
PLUS : Prêt locatif à usage social	
PNRQAD : Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés	
PNRU : Programme national pour la rénovation urbaine	
PPBE : Plans de prévention du bruit dans l'environnement	
PPMS : Plan particulier de mise en sûreté	
PPNG : Plan « préfectures nouvelle génération »	
PPRI : Plan de prévention du risque inondation	
PRE : Programme de réussite éducative	
PREH : Plan de rénovation énergétique de l'habitat	
PSLA : Prêt social de location-accession	
PTMG : Promotion du statut de praticien territorial de médecine générale	



31- 29 avenue du Général de Gaulle - 94038 CRETEIL

01 49 56 60 00

<http://www.val-de-marne.gouv.fr>

 @Préfet94